



# Kit de formation **LEA V3.3**

- 01** Présentation synthétique de l'outil LEA
- 02** Détail des nouvelles fonctionnalités LEA V3.3
- 03** Grands principes de fonctionnement
- 04** Cas d'usage
- 05** Récapitulatif des opérations réalisables ou non dans LEA

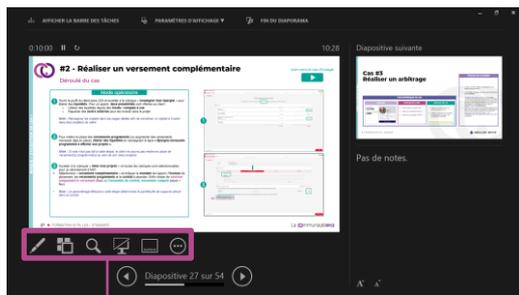


# Préambule

## Note pour les animateurs - outil loupe en mode diaporama

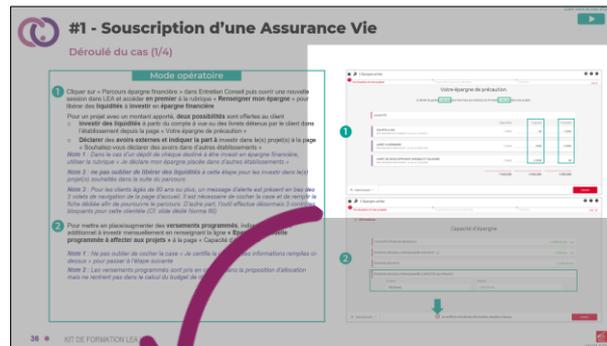
### Zoomer sur une capture d'écran

- Lors de la présentation en **mode présentateur**, cliquer sur **l'icône loupe** dans la barre d'outils en bas à gauche de l'écran
- **Viser la zone à agrandir** et faire un **clic gauche** afin de rendre les captures d'écran plus lisibles pour l'audience
- Revenir à la vue initiale en effectuant un **clic droit**



Cliquer sur la loupe en mode présentateur pour afficher la zone à agrandir

En plein écran passer la souris en bas à gauche pour faire apparaître la barre ci-contre et cliquer sur la loupe pour afficher la zone à agrandir

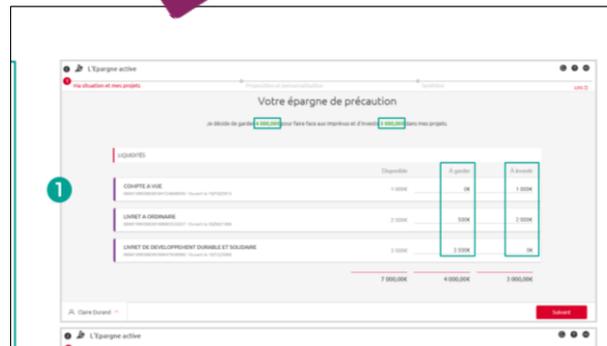


Viser la zone à agrandir puis faire un clic gauche



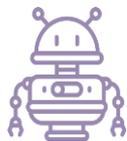
La zone agrandie apparaît désormais en plein écran

→ Effectuer un **clic droit** pour revenir à la vue initiale





# Un parcours épargne financière (LEA) permettant un conseil personnalisé



## Un parcours répondant aux besoins/projets du client...

- Des propositions client personnalisées selon
  - ses projets/attentes
  - son horizon de placement
  - son profil de risque / connaissances financières
- Une approche globale du risque client basée sur ses avoirs détenus au sein de l'établissement



## ...avec une proposition d'allocation, basée sur des portefeuilles modèles...

- Les portefeuilles modèles, conçus par profil de risque et segmentation client, ont pour but d'encadrer la proposition commerciale tout en favorisant la diversification des actifs du client
- Des portefeuilles modèles distincts pour chaque type d'enveloppe (Assurance Vie/CTO ou PEA) et différenciés selon la segmentation du client (Grand Public ou Haut de Gamme ou Gestion Privée/Gestion de Fortune)



## ...et personnalisée avec l'aide du conseiller, expert de la relation client

- Un accompagnement dans la définition des projets et dans la détermination des montants
- Une connaissance fine de ses clients et de leurs attentes
- De la pédagogie dans l'explication des solutions

*Note : LEA permet aussi de faire des parcours en gestion déléguée*

Un outil encadrant le parcours conseil en épargne financière et favorisant l'accompagnement du client dans sa prise de décision



# Plus qu'un simple outil, le parcours conseil en épargne financière apporte de la valeur à 3 niveaux



## Pour les conseillers

- Une **connaissance client améliorée**
  - Une aide pour le conseiller afin de :
    - Répondre efficacement aux **exigences réglementaires**
    - **Qualifier le niveau de connaissance financière** du client et son **appétence au risque** (module QCF/QR dédié validé par la Conformité Groupe)
    - Proposer aux clients une **allocation / optimisation de leur épargne financière, en cohérence avec leur appétence au risque**
    - **Contrôler le risque global des avoirs** du clients quels que soient ses choix d'investissement
- Un **gain de temps** et un **support à l'expertise du conseiller** vis-à-vis de son client



## Pour les clients

- Un **conseil personnalisé**, qui répond davantage à leurs attentes
- Une **vision consolidée de leur épargne** au sein de la banque
- Un **outil leur permettant de valoriser leur épargne financière au travers de projets**
- Une allocation conçue par NIM Solutions (portefeuille modèle) ou la possibilité de déléguer la gestion qui favorise la **diversification de l'épargne en fonction du profil de risque et de la segmentation du client**



## Pour le Groupe

- Une plateforme portant la **stratégie des dirigeants du Groupe BPCE**
  - Favorisation du **développement de l'épargne financière**
  - Favorisation du **développement du digital**
  - **Diversification des avoirs du Groupe**
  - **Respect des obligations réglementaires**
- **Un seul et même outil** de conseil pour les conseillers des établissements des **deux réseaux (BP, CE)**, et **identique** pour les clientèles Grand Public, Haut de gamme et Gestion Privée
- Une **solution évolutive** grâce à l'enrichissement régulier de **nouvelles fonctionnalités**
- La possibilité de paramétrer des portefeuilles-modèles d'allocation pour **proposer la meilleure allocation possible aux clients par rapport au contexte de marché**



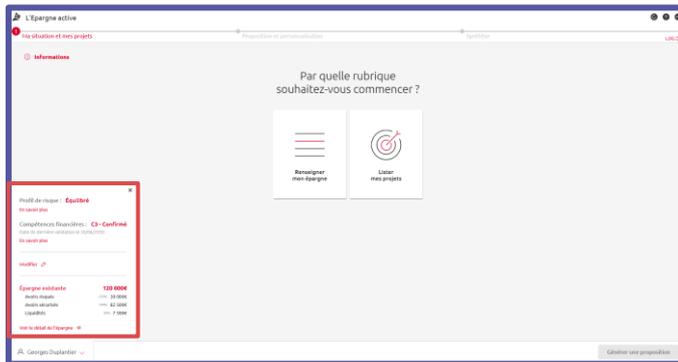
# Le parcours conseil en épargne se structure en plusieurs sous-étapes



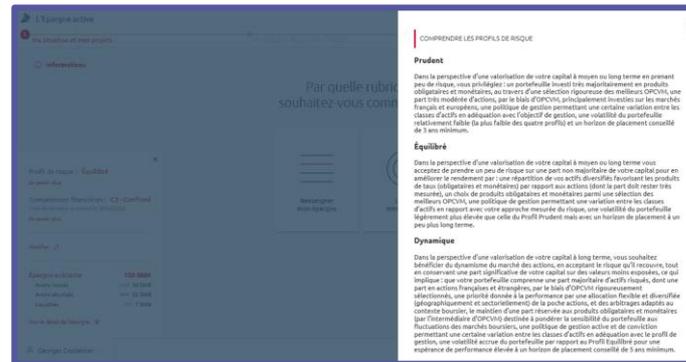


# Le parcours conseil en épargne se structure en plusieurs sous-étapes

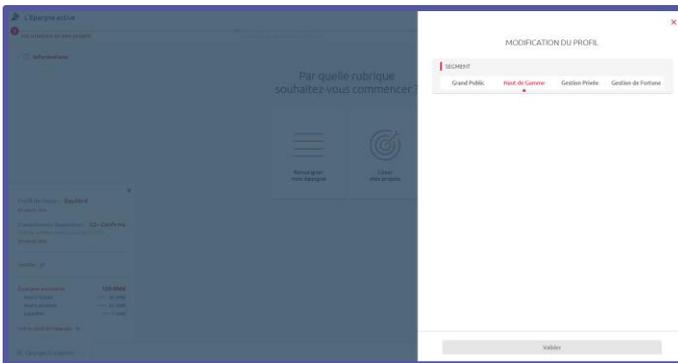
## A Principales informations du client



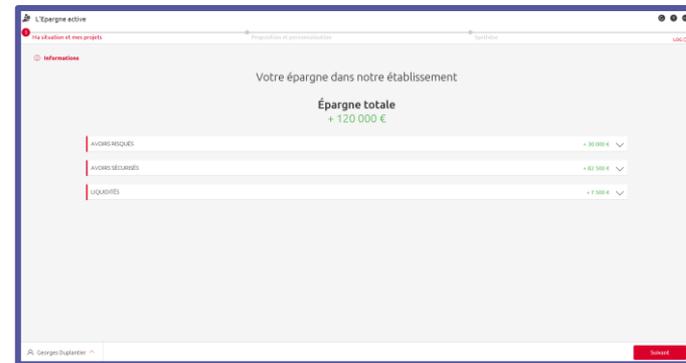
## B Informations sur le profil de risque du client



## C Consultation et modification virtuelle possible de la segmentation client (attention aux habilitations du conseiller sur MySys)



## D Consultation du patrimoine du client



### Découverte client & Déclaration de projet(s)

- Le conseiller fait le bilan de l'épargne bancaire et financière du client
- Le conseiller peut consulter les résultats du QCF-QR du client
- Le conseiller peut virtuellement modifier la segmentation du client afin d'avoir accès à des portefeuilles modèles plus adaptés à la situation réelle du client \*
- Le client définit ses projets, leur horizon et choisit avec son conseiller le(s) contrat(s) le(s) plus adapté(s)

\* Note : Cette modification ne descend pas dans les outils du poste de travail (MySys). De plus, il est nécessaire que le collaborateur ait les habilitations nécessaires afin de pouvoir réaliser les opérations dans les outils producteurs



# Le parcours conseil en épargne se structure en plusieurs sous-étapes



Découverte client & Déclaration de projet(s)



Écran préalable

## E Investissements de liquidités depuis l'épargne de précaution

**Informations**

Votre épargne de précaution

Je décide de garder 7 500,00€ pour faire face aux imprévus et de n'investir aucune liquidité dans mes projets.

LIQUIDITÉS	Disponible	À garder	À investir
COMPTE A VUE	3 000,00€	3 000,00€	0€
LIVRET A ORDINAIRE	4 500,00€	4 500,00€	0€
	7 500,00€	7 500,00€	0,00€

Valider

## F Réinvestissements des tombées d'échéance

Conditionnel

**Informations**

Réinvestir dans vos projets

Je décide de réinvestir 0,00€ de mes avoirs à leur tombée d'échéance.

La réaffectation de ces avoirs sera rétroactive à la date d'échéance.

AVOIRS DISPONIBLES

PEL A 3.5% (DROIT)

0,000,00€

Valider

## G Déclarations et investissements des avoirs externes

**Informations**

Souhaitez-vous déclarer vos avoirs dans d'autres établissements ?

Je déclare mon épargne placée dans d'autres banques >

Je ne souhaite pas déclarer pour le moment >

Je n'ai pas d'autre banque, je n'ai pas de déclaration à faire >

Valider

## H Déclarations de la capacité d'épargne mensuelle

**Informations**

Capacité d'épargne

CAPACITÉ D'ÉPARGNE MENSUELLE + 3 000 €/mois

ÉPARGNE MENSUELLE PROGRAMMÉE EXISTANTE + 100 €/mois

ÉPARGNE MENSUELLE PROGRAMMÉE À AFFECTER AUX PROJETS

À investir 0 €/mois

Services réservés 2 900 €/mois

Je certifie la véracité des informations complétées ci-dessus.

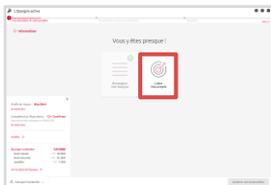
Valider



# Le parcours conseil en épargne se structure en plusieurs sous-étapes



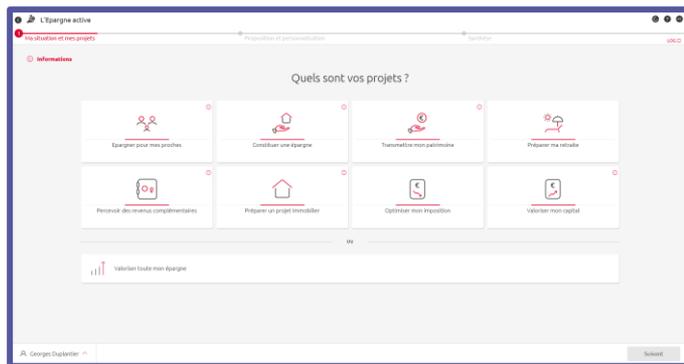
Découverte client  
& Déclaration de  
projet(s)



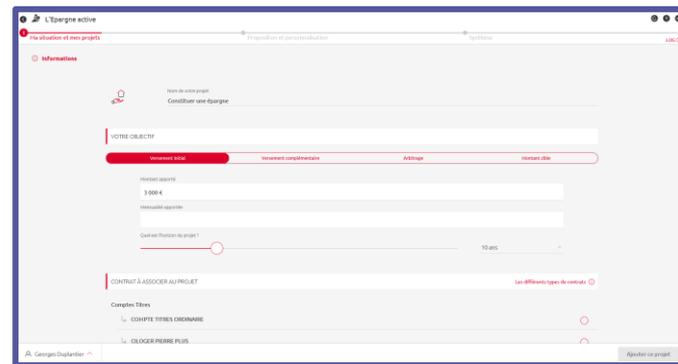
Écran préalable

- Le conseiller parcourt avec son client les informations précontractuelles du contrat souhaité

## 1 Choix du projet désiré



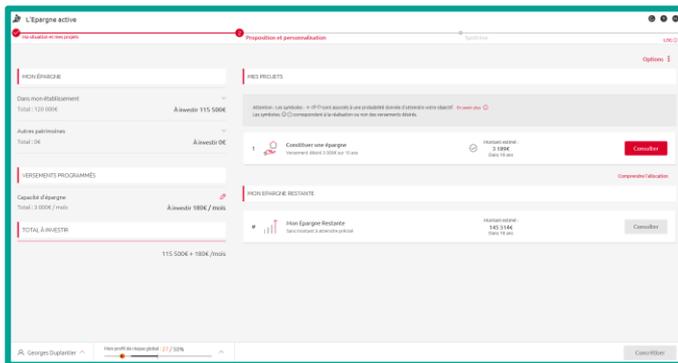
## 2 Définition du projet choisi



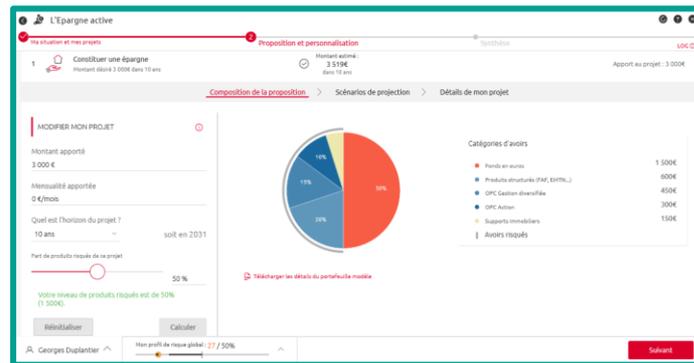


# Le parcours conseil en épargne se structure en plusieurs sous-étapes

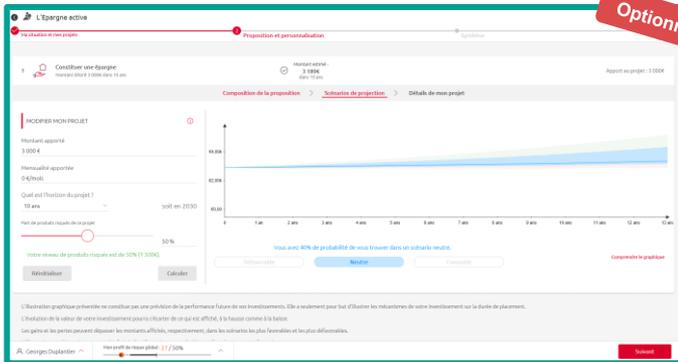
## A Récapitulatif de l'épargne investie et des projets définis



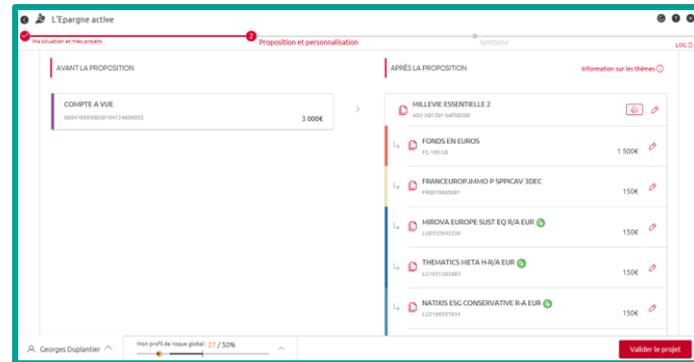
## B Consultation de la composition d'allocation proposée



## C Consultation des scénarios de projection de la proposition



## D Consultation en détail de l'allocation



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5



### Recommandation d'allocation

- A partir des informations du client, **LEA propose une allocation d'actifs** notamment en fonction du profil de risque et de la connaissance financière du client
- En gestion libre, le conseiller explique de manière détaillée l'allocation proposée à son client et la met en perspective avec les projets que celui-ci souhaite mener. Le conseiller parcourt avec son client les informations précontractuelles des supports de l'allocation
- Le client a la possibilité de mettre en place une gestion déléguée (s'il est éligible) sur le contrat associé à son projet après en avoir discuté avec son conseiller

Optionnel



# Le parcours conseil en épargne se structure en plusieurs sous-étapes

## A Modification de l'allocation via la jauge de risque projet

**L'Épargne active**

Proposition et personnalisation

Montant estimé: 3 519€

Apport au projet: 3 000€

Composition de la proposition

MODIFIER MON PROJET

Montant apporté: 3 000 €

Horizon de projet: 10 ans

Part de produits risqués de ce projet: 50%

Mon niveau de produits risqués est de 50% (1 500€)

Calculer

Mon profil de risque global: 27 / 50%

Recharger les détails de ce portefeuille modèle

Reinitialiser

Valider

## B Modification de l'allocation via switches / splits multiples

SUPPORTS À MODIFIER

	Catégorie	Volatilité utilisée	Montant alloué	Montant à modifier	Pourcentage à modifier
MILLEVIE ESSENTIELLE 2	Fonds en euros	0%	1 500€	0€	0%
FRANCEUROPIJIMO P SPICAV 3DEC	Supports immobiliers	2%	150€	0€	0%
MIROVA EUROPE SUST EQ R/A EUR	OPC Action	16%	150€	0€	0%
THEMATICS META H-R/A EUR	OPC Action	23%	150€	0€	0%
MATVIS ESG CONSERVATIVE R-A EUR	OPC Gestion diversifiée	23%	150€	0€	0%
ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE C	OPC Gestion diversifiée	9%	300€	0€	0%
AMBITION DURABLE N°4	Produits structurés (PAF, ETFs...)	2%	600€	0€	0%

Valider

## C Modification de l'allocation support par support (en étape 2)

L'Épargne active

Proposition et personnalisation

FRANCEUROPIJIMO P SPICAV 3DEC

150,00€

Remplacer

Vendre en %

Vendre en €

Rechercher

Rechercher un support

Supports recommandés

Autres supports

FRANCEUROPIJIMO P SPICAV 3DEC

150,00€

ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE C

150,00€

ALLOCATION PILOTÉE OFFENSIVE C

150,00€

Valider

1 2 3 4 5



Personnalisation de l'allocation

Optionnel

Le client avec son conseiller peut modifier la proposition d'allocation en remplaçant par exemple un support par un autre

- En phase de conseil, l'outil assiste le conseiller en vérifiant systématiquement l'adéquation avec le profil de risque du client, l'horizon de projet, le niveau de connaissance financière et les seuils minimum de souscription

Note : Le client a aussi la possibilité de prendre plus de risque que son profil ne le permet (modification à effectuer en étape 3 « synthèse » → refus de conseil)



# Le parcours conseil en épargne se structure en plusieurs sous-étapes

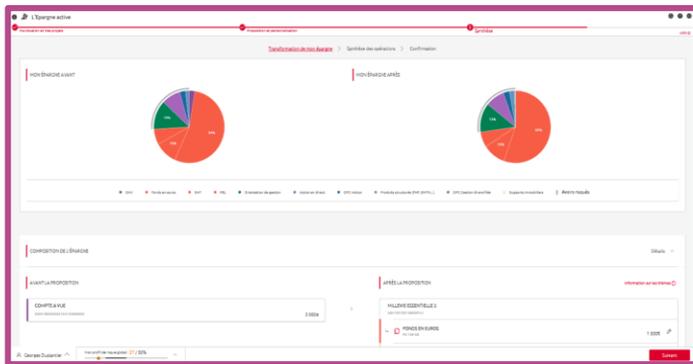
1 2 3 4 5



## Synthèse de l'entretien

- LEA restitue la recommandation d'allocation ainsi que le choix du client, et détaille les opérations à réaliser par le conseiller
- En étape 3, le client avec son conseiller peut de nouveau modifier la proposition. En revanche toute modification effectuée sera non conseillée et entrainera un refus de conseil.
- Les informations réglementaires précontractuelles (DICI, DIC, DIP\* et informations sur les coûts et charges) sont consultables par le client dans l'outil : le conseiller les lui présente

### A Bilan du patrimoine après transformation de l'épargne



### B OPTIONNEL - Modification de l'allocation support par support (en étape 3)

The screenshot shows a 'MODIFIER UN SUPPORT' form. A red banner at the top right says 'Non conseillé'. The form includes a 'SUPPORT A MODIFIER' section with a dropdown menu showing 'MILLENE ESSENTIELLE 2' and a value of '150,00K'. Below this are 'SUPPORT A VOUE' and 'MILLENE ESSENTIELLE 2' sections. A 'Rechercher par ISIN (complet ou par mot)' field is at the bottom. A 'Valider' button is at the bottom right.

### C Synthèse des opérations à effectuer

The screenshot shows a 'PROPOSITION D'ALLOCATION' table with columns for 'TRANSACTIONS D'ACHAT A REALISER', 'Montant', and 'Frais estimés'. The table lists two transactions:

TRANSACTIONS D'ACHAT A REALISER	Montant	Frais estimés
MILLENE ESSENTIELLE 2 AL00100104030101		
FONDS EN EUROS FC100 CG	+ 1 500,00€	Notice sur les frais
FRANCEUROP JAHAD P SPICAV 30EC FR001003001	+ 150,00€	Notice sur les frais

A 'Calculer' button is at the bottom right. The interface also shows a 'Synthèse' step in progress and a 'LOGO' icon.

### \*Glossaire

DICI : Document d'informations clés pour l'investisseur

DIC : Document d'informations clés (DIC)

DIP : Document d'Informations Pré-contractuelles (PER/ASV)



# Le parcours conseil en épargne se structure en plusieurs sous-étapes

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5



Validation de la proposition

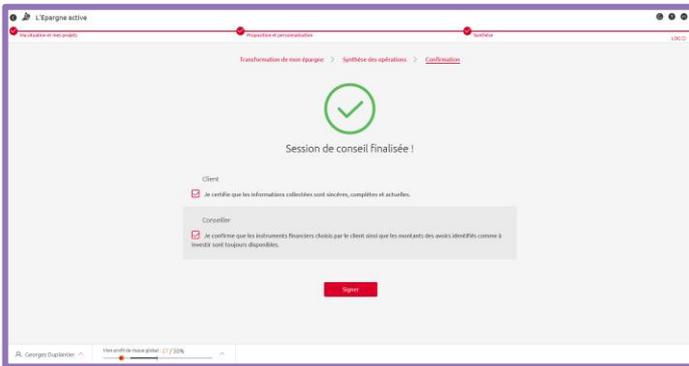
Le parcours s'achève par la signature de la proposition

- La signature se fait en agence sur papier / tablette SAG ou par SED

Note 1 : Après signature, un panier d'ordre est généré, reprenant les éléments des principales opérations à réaliser et facilitant le lien vers les outils de souscription

Note 2 : Le conseiller doit ensuite saisir les opérations dans les outils de souscription

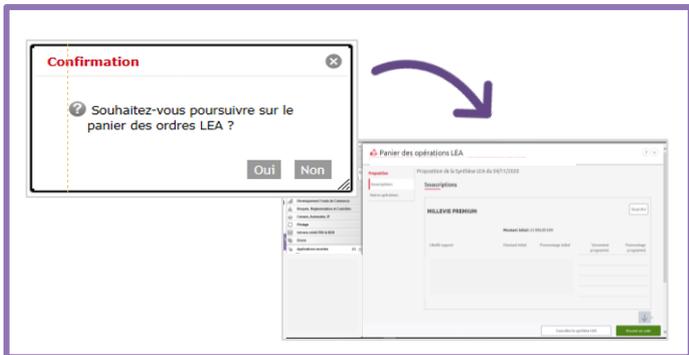
## A Signature du parcours LEA



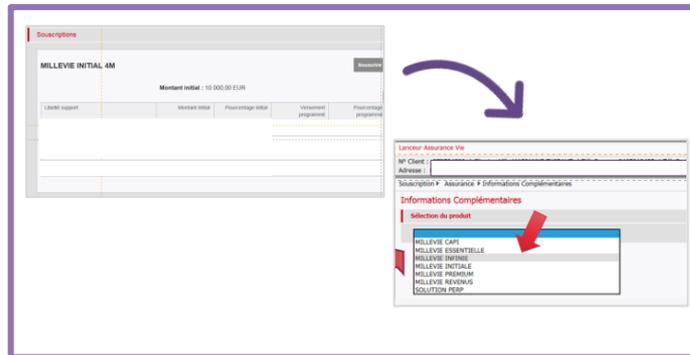
## B Génération de la synthèse PDF LEA



## C Panier d'ordres LEA



## D Bascule dans les outils de souscription



- 01 Présentation synthétique de l'outil LEA
- 02 **Détail des nouvelles fonctionnalités LEA V3.3**
- 03 Grands principes de fonctionnement
- 04 Cas d'usage
- 05 Récapitulatif des opérations réalisables ou non dans LEA



# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)

Nouveau



Synthèse

1 Refonte de la **Synthèse Parcours Epargne Personnalisé (PDF)**



Gestion Déléguée

2 Mise en place du « **Service de Gestion Déléguée** » pour les contrats **Nuances 3D**

3 **Modification** du **profil de Gestion Déléguée**



Contrats

4 **Abondement** des **contrats CTO/PEA Eurotitres en GSM**

5 **Notification** des **contrats en cours de clôture ou temporairement indisponibles dans LEA**



# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)

1



## Refonte de la synthèse parcours épargne personnalisé - PDF (1/7)



### Renforcement de l'aspect commercial et pédagogique

- Ajout d'une **page de garde** pour renforcer l'aspect **commercial**
- Amélioration de l'**ergonomie** grâce à la modification du style d'écriture, l'ajout de couleurs et la meilleure disposition des tableaux
- **Simplification** des **descriptions** projet



### Thématisation de l'épargne du client

- Ajout d'une **section thématisation** de l'épargne en fin de synthèse précisant l'investissement du client dans les supports **ESG ISR, Label Relance et Immobilier** (% après la réalisation des opérations recommandées)
- **Descriptions** précises de chacune des thématiques



### Visuel du profil investisseur client plus proche du modèle RPA

- **Graphique** récapitulatif du profil investisseur du client sur le **modèle** du **rapport périodique d'adéquation** pour une meilleure cohérence entre les documents  
→ Graphique **avant** et **après** les **opérations recommandées**



# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)



1

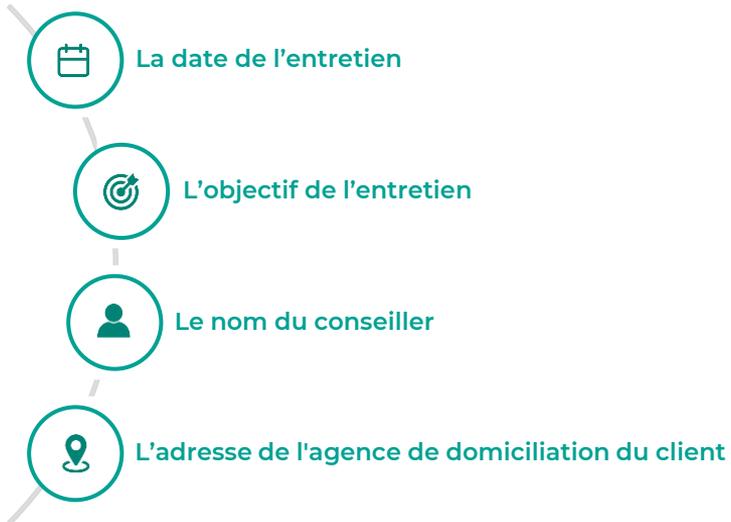


Refonte de la synthèse parcours épargne personnalisé – PDF (2/7)



## Ajout d'une page de garde pour renforcer l'aspect commercial

Cette nouvelle page de garde présente 4 informations clés :



### VOTRE PARCOURS ÉPARGNE PERSONNALISÉ

A l'issue de notre entretien de ce jour, nous avons le plaisir de vous présenter une synthèse de notre proposition d'épargne.

Le 03/11/2021

CONSEILLER  
H. MICKAËL GRÉDON  
Agence : LEZIGNAN  
30 AVENUE WILSON  
11200 LEZIGNAN CORREZES





# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)



1



## Refonte de la synthèse parcours épargne personnalisé – PDF (3/7)



### Amélioration de l'ergonomie grâce notamment à la modification du style d'écriture, des couleurs et de la disposition des tableaux

Après

**CAISSE D'ÉPARGNE**  
LEADER CRÉDIT

**SYNTHÈSE ÉPARGNE - CONSEIL DE LA BANQUE**

Les informations recueillies dans les chapitres ci-dessous permettent la délivrance d'un conseil adapté. Vous nous avez indiqué avoir répondu à nos questions en toute sincérité.

**VOTRE SITUATION PERSONNELLE**

Prénoms : \_\_\_\_\_  
Profession : responsable commercial

**VOTRE BUDGET**

Revenus mensuels	Charges mensuelles	Disponibles
9900,00 €	1800,00 €	8100,00 €

**VOTRE PATRIMOINE HORS ÉPARGNE**

Bien immobilier	Véhicule	Fonds de commerce / part	Autres
-	-	-	-

**VOTRE ÉPARGNE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT ET À LA CONCURRENCE**

ÉPARGNE GLOBALE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT	BIEN EN €

Vous indiquez des opérations en cours d'engagement et de réalisation d'une provision suffisante et disponible lors de l'envoi de ce compte rendu en fin de parcours.

**CAISSE D'ÉPARGNE**  
CFC

N° du document : 1131500124021013100731214009

Les informations recueillies dans les chapitres ci-dessous permettent la délivrance d'un conseil adapté. Vous nous avez indiqué avoir répondu à nos questions en toute sincérité.

**Votre situation personnelle**

Mme ADOUX HETTOY  
LE PETIT VESCHER  
13200 ARLÈS  
Né(e) le 02/07/1964 à ARLÈS (FRANCE)  
Divorcé, une enfant(e) à charge

**Votre profil investisseur**

**Votre profil de connaissances et expériences financières**

Débutant
  Intermédiaire
  Confirmé
  Expert

Votre profil de connaissances et expériences financières est : Débutant.

(\*) Date de dernière validation du questionnaire de connaissances financières : le 01/01/2020

**Votre profil de risque**

Prudent
  Équilibré
  Dynamique
  Oublié

Équation de votre épargne en valeur risque :

Prudent	100%	0%	0%	0%	0%
Équilibré	0%	100%	0%	0%	0%
Dynamique	0%	0%	100%	0%	0%
Oublié	0%	0%	0%	100%	0%

Équation de votre épargne en valeur :

Prudent	100%	0%	0%	0%	0%
Équilibré	0%	100%	0%	0%	0%
Dynamique	0%	0%	100%	0%	0%
Oublié	0%	0%	0%	100%	0%

Avant notre recommandation, la situation globale des investissements analysés est en adéquation avec votre profil de risque.

(\*) Date de dernière validation de questionnaire de risque : le 17/12/2019

Avis relatif aux risques : OPC (obligataires, actions, autres), OPC à rendement structurel, SCPI, etc. Afin d'être informés des risques, consultez nos pages 102, 103 et 104 du prospectus de la Caisse d'Épargne. La stabilité est l'objectif de premier ordre d'un actif sur une période donnée. Une volatilité élevée signifie un risque important.

**Votre catégorie d'investisseur MF : Non professionnel**

Consigne d'attention : si vous le souhaitez, et dès le début de votre offre de la durée, vous pouvez demander à votre Adjointement de change de catégorie. Attention, tout changement de catégorie entraîne des conséquences sur le calcul et le contenu des indemnités qui vous sont dus, ainsi qu'il est précisé sur votre contrat de placement.

Avant



# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)



1



## Refonte de la synthèse parcours épargne personnalisé – PDF (4/7)



### Simplification de la description de chaque projet pour une meilleure compréhension des opérations effectuées

- Une **description** de **chacun des projets** effectués lors du parcours LEA
- Un **rappel** exhaustif des **actes de gestion** composant le projet
- Une **vue** détaillée des **montants consacrés** au projet

**Note 1 :** Si le nombre d'actes de gestion au sein d'un projet est trop important, une phrase générique est prévue en remplacement du rappel de ces actes.

**Note 2 :** Le nombre de projets est limité à 4 (en plus du projet résiduel consistant en la transformation de l'épargne restante avant la génération de la synthèse).

**Attention :** Même si le nombre de projets n'est pas encore limité dans LEA, le conseiller doit veiller à ne pas définir plus de 4 projets pour garantir la génération d'une synthèse conforme



**Nouveau texte** renforçant la **déclaration d'adéquation**. Celui-ci rappelle les **critères pris en compte** pour l'élaboration de la **recommandation du parcours LEA**.



### Mon projet : Mes économies pour les études de Paul

Horizon du projet : 10 ans

Part d'actifs risqués pour ce projet : 70,10%

Pour votre projet, nous avons convenu de réaliser :

- Un versement complémentaire sur votre contrat NUANCE 3D ASV 656139115
- Un arbitrage sur ce contrat
- Une modification de la répartition et/ou du montant de vos versements programmés

Le montant consacré à la réalisation de votre projet est de 116 000 € dont :

- 80 000 € déjà investis sur le ou les contrats déjà alloués à ce projet
- 20 000 € de versement issu d'avoirs détenus dans notre établissement
- 16 000 € de versement issu d'avoirs détenus dans d'autres établissements

Vous prévoyez également de réaliser des versements programmés de 100 €/mois.

### Recommandations pour vos projets

Vous trouverez dans les pages suivantes notre recommandation personnalisée, qui tient compte de votre situation familiale, financière et patrimoniale, de votre profil de risque, de votre connaissance des marchés financiers, de vos avoirs détenus dans notre établissement et de votre capacité d'épargne

Notre recommandation a pour objectif de vous aider à réaliser les projets dont vous nous avez fait part.

Nous respectons systématiquement une part maximum d'avoirs risqués, en fonction de votre profil de risque.

Enfin, nous adaptons également notre proposition aux caractéristiques de votre projet : objectif et horizon de placement.



# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)



1



## Refonte de la synthèse parcours épargne personnalisé – PDF (5/7)



### Thématisation de l'épargne

Les pourcentages présentés tiennent compte de l'ensemble de l'épargne (hors gestion déléguée) après la réalisation des opérations recommandées. Les explications associées à chaque thème renforce l'aspect pédagogique de la synthèse épargne.

**Attention** : Les catégories restituées ne sont pas exclusives.

Exemple : si un support appartient à la fois à la catégorie ESG-ISR et Label Relance, il sera compté 2 fois.

A l'issue de ces opérations, votre épargne sera investie à hauteur de :



sur l'ensemble de l'épargne hors épargne de précaution.

**ESG** : Les critères ESG constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) et permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques.

**ISR** : L'Investissement Socialement Responsable vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

**Label Relance** : Créé par le Gouvernement en octobre 2020, le Label Relance vise à mobiliser l'épargne pour une relance économique plus juste et plus durable en France.

**Les supports immobiliers** : il s'agit d'OPCI et/ou SCPI



# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)



1



Refonte de la synthèse parcours épargne personnalisé – PDF (6/7)



## Nouveau visuel rappelant le profil investisseur du client

Ce **rappel** du **profil investisseur** du client est **affiché** :

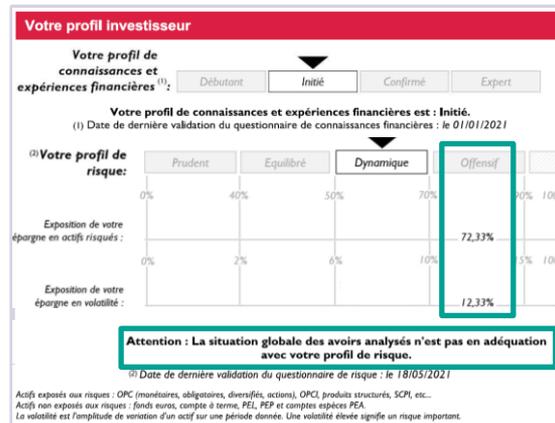
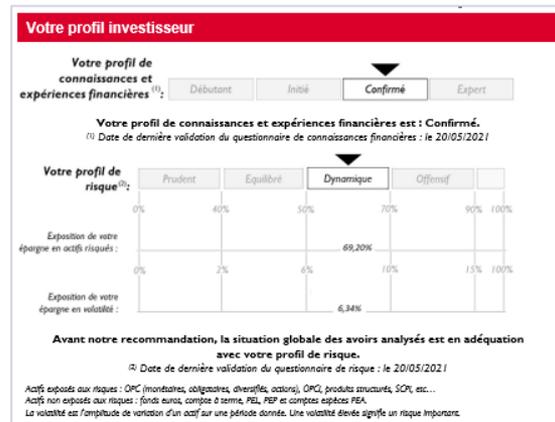
- o En amont du récapitulatif de **l'épargne** (exposition avant parcours)
- o En introduction de la section **votre choix d'investissement** (exposition après parcours)

*Note : Ce graphique est sur le modèle de celui du rapport périodique d'adéquation (RPA) pour une meilleure cohérence entre les documents.*

## Cas particulier



- ➔ Dans le cas d'un **client surexposé** avant ou après parcours, son **exposition** en risque et en volatilité **s'affiche** dans la **colonne** de sa tranche du graphique qui **correspond** à son exposition **réelle**.
- ➔ Un **warning** informant le client de sa **surexposition** conclut par ailleurs cette section





# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)



Synthèse PDF 3.3

+ Nouvelle ergonomie

1



## Refonte de la synthèse parcours épargne personnalisé – PDF (7/7)



Ajout Modification Egal  
Légende



Situation personnelle et récapitulatif du budget & épargne du client

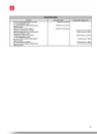


Profil Investisseur du client

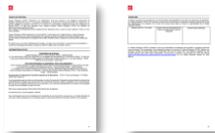


Recommandations projets

- o Une section par projet
- o Un tableau regroupant « proposition conseiller » et « vos choix »



Vos choix d'investissements



Mentions légales et signature



Page de garde  
+ Ajout d'une page de garde pour renforcer l'aspect commercial



Situation personnelle et profil Investisseur client  
Nouveau visuel rappelant le profil investisseur du client



Récapitulatif du budget et de l'épargne du client  
Meilleur aperçu de l'épargne du client grâce à la mise en place de 3 tableaux distincts



Recommandations projets  
Une section par projet  
Une description du projet plus simple et plus compréhensible  
Séparation du tableau « proposition du conseiller » et « votre choix »



Vos choix d'investissements  
Ajout profil investisseur après parcours  
Thématisation de l'épargne  
Opération à réaliser (ajout % arbitrages)



Mentions légales et signature



Nouveau



# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)

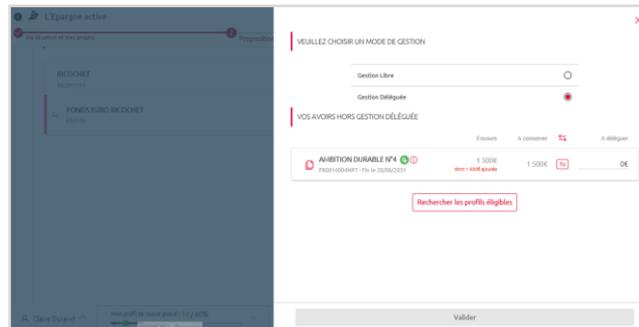
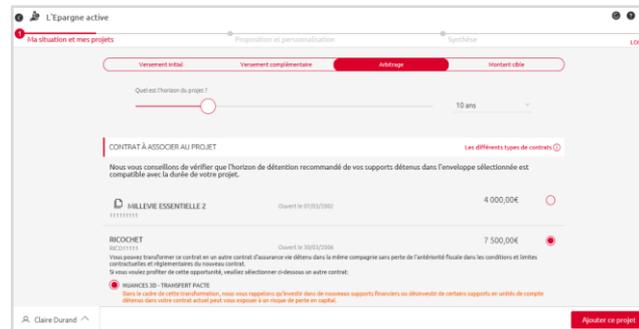
## 2 Gestion déléguée – « Service de Gestion Déléguée » pour les contrats Nuances 3D (CNP)

Dans cette version 3.3 de LEA, la mise en place du « service de gestion déléguée » est désormais disponible sur les contrats d'assurance vie *Nuances 3D* (CNP) pour tous les clients.

Ainsi, après avoir cliqué sur l'icône de mains enlacées , il conviendra de choisir le mode « Gestion Déléguée » ainsi que les instruments en cohabitation le cas échéant.

**Note :** Le minimum de souscription d'un « Service de Gestion Déléguée » est de 1500€, comme pour les contrats BPCe Vie.

→ Le service de Gestion Déléguée s'effectue sur l'ensemble des actifs risqués du contrat, Fonds Euros et supports en cohabitation exclus (produits structurés et supports immobiliers).





# Gestion déléguée

Pour aller plus loin...



		ASV BPCE Vie		ASV CNP		ASV Natixis Life	ASV TEORA	CTO/PEA
Type de Gestion Déléguée		<b>Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>« Service de Gestion Déléguée »</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>« Service de Gestion Déléguée »</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat (FIC/FID)</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat / Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat</b> <i>(Ensemble instruments financiers)</i>
Supports cohabitables		<b>Cohabitation limitée</b> 1 <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i> 2 <i>Supports immobiliers</i> 3 <i>Gamme Selectiz</i>	<b>Cohabitation limitée</b> 1 <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i> 2 <i>Supports immobiliers</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i>	<b>Cohabitation illimitée</b> <i>Actifs risqués</i>	<b>Cohabitation illimitée</b> <i>Actifs risqués</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Parts sociales uniquement</i>
Choix par défaut dans LEA	En cohabitation	<i>Supports temporaires + immobiliers + gamme Selectiz placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires + immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires (produits structurés uniquement) et supports immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires (produits structurés uniquement) et supports immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Parts sociales placées par défaut en cohabitation</i>
	En gestion déléguée	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée mais cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée mais cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>



# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)

3



## Gestion déléguée – Modification du profil de gestion



Dans cette version 3.3 de LEA, il est désormais possible de modifier le profil d'une Gestion Déléguée d'un contrat existant. Pour ce faire :

- 1 Accéder à la rubrique « Lister mes projets » et choisir le projet souhaité par le client.
- 2 Sélectionner ensuite l'acte de gestion « arbitrage » ou « versement complémentaire » et indiquer le **montant apporté**, les mensualités apportées (VP) le cas échéant ainsi que l'**horizon** de placement.

Sélectionner ensuite le contrat faisant l'objet d'une Gestion Déléguée existante puis valider le projet.

*Note 1 : Les contrats faisant l'objet d'une Gestion Déléguée existante sont repérés par l'icône « mains enlacées »*

- 3 A l'écran de proposition et personnalisation, cliquer sur l'icône des « mains enlacées » à droite de l'intitulé du contrat puis sélectionner le nouveau profil de gestion souhaité par le client.
- 4 Cliquer ensuite sur valider puis finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse.

**Important :** *Seuls les profils de gestion qui respectent les bornes de risque et de volatilité du client s'affichent à cette étape et peuvent donc être sélectionnés.*

*Note 2 : Il est également possible à cette étape de modifier totalement ou partiellement les montants relatifs aux supports en cohabitation*

AVANT LA PROPOSITION

MILLEVE PREMIUM PREMIEREST	
OC PRUDENCE OC_M_Prudence	15 000€
FONDS EN EUROS FC EURO	35 000€
50 000€	

Georges Duplantier | Mon profil de risque global: 37 / 50%

Valider le projet

VOTRE MODE DE GESTION

Votre contrat est actuellement en gestion déléguée

SÉLECTIONNER LE PROFIL À MODIFIER

OC PRUDENCE  
OC\_M\_Prudence 15 000€

VEUILLEZ CHOISIR UN PROFIL DE GESTION

OC VTAUTE

Valider



# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)

4



## Contrats – Abondement\* des contrats CTO/PEA Eurotitres en GSM



Dans cette version 3.3 de LEA, les contrats **CTO** et **PEA Eurotitres** en **Gestion sous mandat** remontent également dans LEA.

→ Les utilisateurs peuvent donc désormais effectuer des **arbitrages** et des **versements complémentaires** sur ces derniers.

Produit	Montant
FCP EAE 100 JUILLET 2022	37 724,99€
BPCE 0%14-250626 TSR	45 284,20€
<b>VEGA COMPTE TITRES ORDINAIRE</b>	
<b>GSM AUDACE</b>	135 842,97€
COMPTES TITRES ORDINAIRE	
ECUREUIL INVESTISSEMENTS D	19 416,41€
INNOVERIS VII FCP A7	180€
EUROPACORP SA	22,26€
FIP AVANTAGE PME IV A FIP ZDEC	1 203,24€
NEOVERIS CORSE 2012 A FIP	2 775,40€
BPCE 3.85%14-250626 TSR	5 833,52€



# Nouvelles fonctionnalités du parcours conseil en épargne financière (LEA V3.3)

5

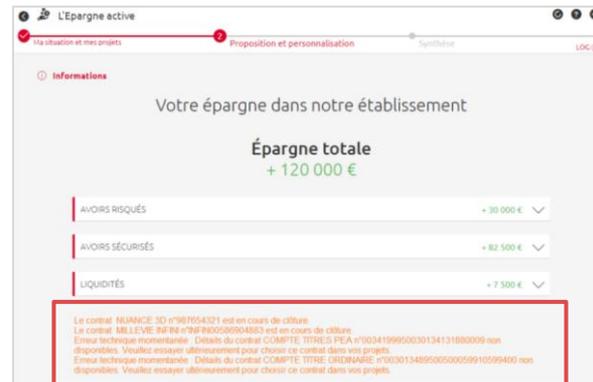


## Contrats – Notification des contrats en cours de clôture ou temporairement indisponibles dans LEA

Dans cette version 3.3 de LEA, un alerting a été mis en place pour informer le client en cas :

- o **d'interruption** de la transmission des données contrats par les producteurs
- o de **clôture** de contrat.

Ainsi, les contrats détenus par le client et ne remontant pas dans LÉA sont mentionnés **en amont** du parcours en consultant le détail de l'épargne détenue dans l'établissement

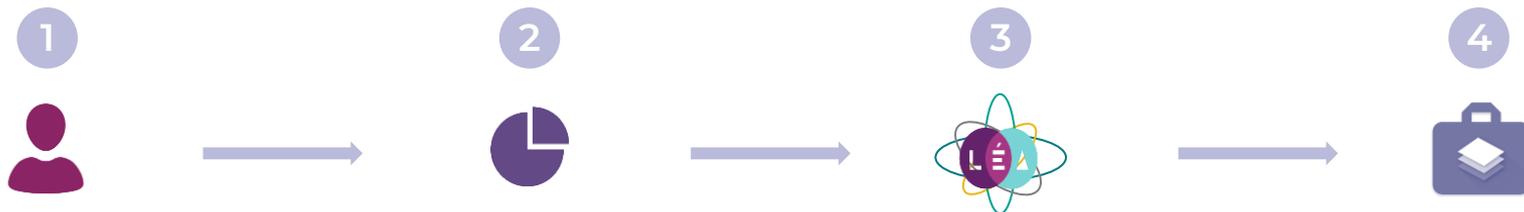


- 01 Présentation synthétique de l'outil LEA
- 02 Détail des nouvelles fonctionnalités LEA V3.3
- 03 Grands principes de fonctionnement
- 04 Cas d'usage
- 05 Récapitulatif des opérations réalisables ou non dans LEA



# Comment est réalisée l'allocation ?

LEA vise à proposer au client la meilleure allocation possible issue des portefeuilles-modèles afin de réaliser son projet



## Profil du client

En fonction de ses **réponses** aux **QCF** et au **QR**, le client se voit attribué un **profil investisseur** (profil de **risque** + profil de **connaissance financière**)

## Portefeuilles modèles théoriques

Définis par NIM Solutions selon la **segmentation** du client, le **profil de risque**, le type d'**enveloppe affecté** au projet et le **type de versement (exceptionnel ou programmé)**

- Répartition entre actifs risqués, et actifs non risqués
- Diversification en termes de classe d'actifs et de niveau de risque des instruments financiers
- Risque global cohérent avec le profil de risque client

## Proposition LEA

La proposition LEA est une allocation personnalisée qui prend en compte les **éléments suivants** :

- Nature des avoirs existants du client
- Caractéristiques des projets du client (horizon, etc.)
- Volonté du client de transformer ses liquidités en épargne financière
- Caractéristiques des supports inclus dans les PTFMs théoriques
- Catalogue de commercialisation de l'établissement
- Eligibilité du client aux supports (connaissances financières)
- Eligibilité des supports aux enveloppes (contrats)
- Respect des minimums de souscription par support (paramétrés dans l'outil)

## Portefeuilles Modèles adaptés

Grands **principes de l'algorithme** :

- Respect du % maximal d'actifs risqués...
- Respect de la volatilité globale maximale...  
...en lien avec le patrimoine financier du client, sa connaissance financière et son appétence au risque
- Optimisation systématique du % d'actifs risqués alloué à chaque projet en lien avec le profil de risque du client
- Proposition d'allocation basée sur les portefeuilles modèles et conservant systématiquement les avoirs risqués précédemment détenus



# Rappel des impacts du QCF-QR sur l'outil

A chaque profil de risque sont associées une volatilité maximale ainsi qu'une part d'actifs risqués :

Profils de risque utilisés pour les portefeuilles-modèle	Part maximale d'Avoirs Risqués autorisée			Volatilité maximale autorisée
		Avoirs risqués	Avoirs sécurisés	
 R1 - Prudent		40%	60%	2%
 R2a - Equilibré		50%	50%	6%
 R2b - Dynamique		70%	30%	10%
 R3 - Offensif		90%	10%	15%



L'outil LEA effectue un double contrôle :

- Sur le profil de risque global du client
- Sur la volatilité globale du portefeuille du client



# Appréhender la gestion du risque dans le parcours

## Risque global (1/2)



### Formule simplifiée du calcul de RISQUE GLOBAL

Avoirs risqués détenus par le client

Avoirs risqués + Avoirs sécurisés

#### Comptabilisés en Avoirs risqués

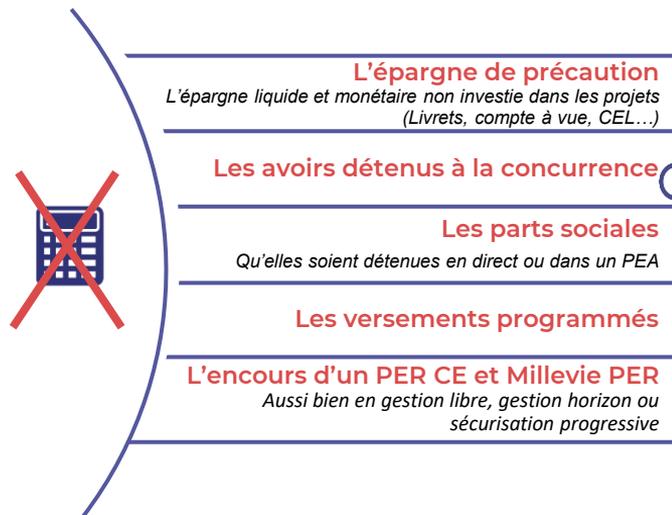
- Les instruments financiers:
  - OPC
  - SCPI en ASV
  - Produits structurés (ex : FAF)
  - Titres en direct
  - SCPI en direct
- Les actifs en gestion déléguée

#### Comptabilisés en Avoirs sécurisés

- Le Fonds €
- Le Compte Espèce PEA
- Les PEL, PEP, CAT, et bon(s) de caisse du client

**Note :** Les parts sociales sont neutralisées au numérateur et dénominateur pour le calcul de risque. Cela implique la "diminution virtuelle" du patrimoine global du client dans l'outil pour le calcul de risque. Le calcul de volatilité prend toutefois bien en compte les parts sociales.

➤ Sont exclus du calcul du profil de risque global :



Zoom page suivante

Tous les contrats qui ne remontent pas dans le patrimoine du client sont de fait exclus du calcul de risque



# Appréhender la gestion du risque dans le parcours

## Risque global (2/2)



### Épargne détenue à la concurrence

L'épargne détenue à la concurrence n'est pas prise en compte dans le calcul du budget de risque :

- Les avoirs à la concurrence ne **peuvent pas être pris en compte dans le calcul** du budget de risque car la **règlementation** impose leur **suivi** dans la durée
- Ce suivi imposerait d'être en **capacité d'agréger** tous les avoirs détenus par un client afin de ne **plus se baser** sur des éléments **déclaratifs**
- Il n'y a pas d'agrégateur disponible à date dans LEA

*Note : Aujourd'hui, seuls 14% des français se déclarent prêts à donner suffisamment d'éléments permettant l'agrégation de leurs données bancaires [Deloitte / Harris Interactive - janvier 2019]*

### A retenir

#### Risque projet vs. risque global

- La part d'avoirs risqués de chaque projet peut être différente, tant que la **part globale d'avoirs risqués** que le client peut détenir est respectée

#### Allocation limitée par la volatilité globale maximale

- Lorsque la borne **de volatilité est atteinte**, la **part d'avoirs risqués** de la proposition peut alors être **inférieure à la part d'avoirs risqués maximum autorisée** par le profil de risque du client



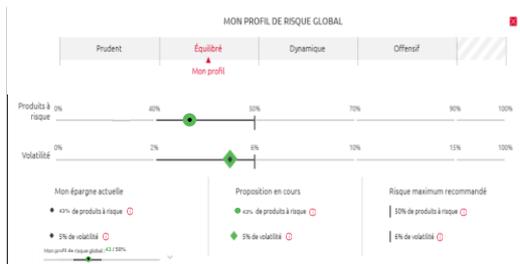
# Appréhender la gestion du risque dans le parcours

## Jauge de risque global et de volatilité globale

➔ Une **jauge** est visible dans la fenêtre affichable en bas de l'écran, afin de **visualiser le risque global et la volatilité globale du portefeuille** du client.  
3 situations, 3 couleurs :

1

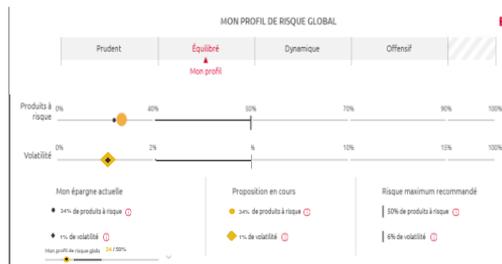
**Le client est dans les bornes de son profil de risque : l'indicateur est vert**



Proposition en adéquation avec le profil de risque du client

2

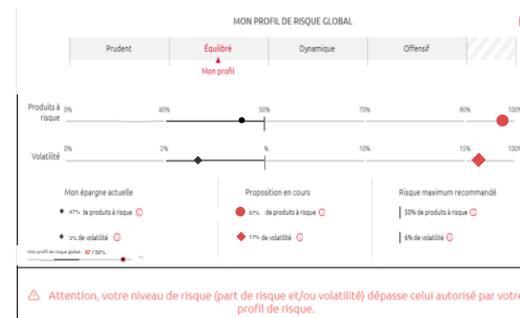
**Le client est en dessous de la borne inférieure de son profil de risque : l'indicateur est orange**



Possibilité d'optimiser les contrats en adéquation avec le profil de risque du client indiquant que ce dernier est prêt à prendre plus de risques afin d'aller chercher de la performance

3

**Le client est au-dessus de la borne supérieure de son profil de risque : l'indicateur est rouge**



Le client est surexposé par rapport à son profil de risque (s'il souhaite finaliser le parcours ainsi, il refusera donc le conseil de la banque)

- 01 Présentation synthétique de l'outil LEA
- 02 Détail des nouvelles fonctionnalités LEA V3.3
- 03 Grands principes de fonctionnement
- 04 Cas d'usage
- 05 Récapitulatif des opérations réalisables ou non dans LEA

# Cas d'usage

## Souscription d'une Assurance vie

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



SEGMENT  
Grand Public

PROFIL DE RISQUE  
Prudent

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Faire fructifier son épargne, tout en garantissant une partie de son capital investi
- Mettre en place une épargne mensuelle
- Ex de projet : « Constituer une épargne »

#### OBJECTIFS DU CAS

- Souscrire une assurance vie
- Mettre en place des versements programmés
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

Cas d'usage suivi d'un exercice corrigé

### Posture du conseiller

- Le conseiller propose à son client une solution d'assurance vie qui lui permet de préparer des projets à moyen ou long terme, en cherchant à se **constituer et/ou valoriser un capital** à son rythme dans un **cadre fiscal spécifique**
- Le **conseiller** lui indique que la souscription d'un contrat **d'assurance vie** lui permet de **répondre** à ses **critères** en investissant dans :
  - Du **fonds €** (capital garanti)
  - Des **unités de compte** (actifs risqués permettant de chercher de la performance) en contrepartie d'un risque de perte en capital



# Souscription d'une Assurance Vie

## Déroulé du cas (1/4)

### Mode opératoire

- 1 Ouvrir une nouvelle session dans LEA et accéder **en premier** à la rubrique « **Renseigner mon épargne** » pour libérer des **liquidités à investir** en **épargne financière**

Pour un projet avec un montant apporté, **deux possibilités** sont offertes au client

- **Investir des liquidités** à partir du compte à vue ou des livrets détenus par le client dans l'établissement depuis la page « Votre épargne de précaution »
- **Déclarer des avoirs externes et indiquer la part** à investir dans le(s) projet(s) à la page « Souhaitez-vous déclarer des avoirs dans d'autres établissements »

**Note 1 :** Dans le cas d'un dépôt de chèque destiné à être investi en épargne financière, utiliser la rubrique « Je déclare mon épargne placée dans d'autres établissements »

**Note 2 :** ne pas oublier de libérer des liquidités à cette étape pour les investir dans le(s) projet(s) souhaités dans la suite du parcours

**Note 3 :** Pour les clients âgés de 80 ans ou plus, un message d'alerte est présent en bas des 2 volets de navigation de la page d'accueil. Il est nécessaire de cocher la case et de remplir la fiche dédiée afin de poursuivre le parcours. D'autre part, l'outil effectue désormais 4 contrôles bloquants pour cette clientèle (Cf. Pour aller plus loin dédié Norma 80)

- 2 Pour mettre en place/augmenter des **versements programmés**, indiquer le montant additionnel à investir mensuellement en renseignant la ligne « **Épargne mensuelle programmée à affecter aux projets** » à la page « Capacité d'épargne »

**Note 1 :** Ne pas oublier de cocher la case « Je certifie la véracité des informations remplies ci-dessus » pour passer à l'étape suivante

**Note 2 :** Les versements programmés sont pris en compte dans la proposition d'allocation mais ne rentrent pas dans le calcul du budget de risque

The image shows two screenshots of a web interface for 'L'Épargne active'.

The top screenshot, titled 'Votre épargne de précaution', shows a summary of the user's decision: 'Je décide de garder 4 000,00€ pour faire face aux imprévus et d'investir 3 000,00€ dans mes projets.' Below this is a table of liquidities:

	Disponible	À garder	À investir
COMPTE A VUE 0004199300200412469050 - Ouvert le 10/10/2013	1 000€	0€	1 000€
LIVRET A ORDINAIRE 000799300200000532037 - Ouvert le 30/07/1980	2 500€	500€	2 000€
LIVRET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE 0003993002000000000000 - Ouvert le 10/10/2016	3 500€	3 500€	0€
	7 000,00€	4 000,00€	3 000,00€

The bottom screenshot, titled 'Capacité d'épargne', shows the 'Informations' section with the following details:

- CAPACITÉ D'ÉPARGNE MENSUELLE: + 2 000 €/mois
- ÉPARGNE MENSUELLE PROGRAMMÉE EXISTANTE: + 0 €/mois
- ÉPARGNE RESTANTE: + 2 000 €/mois
- ÉPARGNE MENSUELLE PROGRAMMÉE À AFFECTER AUX PROJETS:
 

À investir	À garder
100 €/mois	1 900 €/mois

At the bottom of the second screenshot, there is a checkbox labeled 'Je certifie la véracité des informations remplies ci-dessus.' which is checked, and a red arrow points to it.



# Souscription d'une Assurance Vie

## Déroulé du cas (2/4)

### Mode opératoire

- 3** Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** ». Choisissez le projet souhaité par le client pour la souscription d'une assurance vie

*Note : Tous les projets proposés (hormis « Optimiser mon imposition ») permettent de réaliser une souscription d'ASV*

- 4** Sélectionner « **Versement initial** » et indiquer le **montant** apporté, l'**horizon** de placement et les **mensualités apportées** (VP) le cas échéant

*Note : Veiller à ce que la somme des montants et des mensualités apportées aux projets créés ne dépassent pas les montants libérés dans la rubrique « Renseigner mon épargne »*

Enfin sélectionner le contrat auquel le client souhaite souscrire puis cliquer sur « Générer une proposition »

*Note : Il est de la responsabilité du conseiller de s'assurer que les minimums de souscription des contrats à associer aux projets sont bien respectés*

The screenshot shows the 'L'Épargne active' interface. The top navigation bar includes 'Ma situation et mes projets', 'Proposition et personnalisation', and 'Synthèse'. The main heading is 'Quels sont vos projets ?'. There are two rows of project cards. The first row includes 'Épargner pour mes proches', 'Constituer une épargne' (highlighted with a green box and step 3), 'Transmettre mon patrimoine', and 'Préparer ma retraite'. The second row includes 'Percevoir des revenus complémentaires', 'Préparer un projet immobilier', 'Optimiser mon imposition', and 'Valoriser mon capital'. Below these is a 'Valoriser toute mon épargne' section. A search bar for 'Claire Durand' and a 'Suivant' button are at the bottom.

The second screenshot shows the 'Versement initial' form. It has fields for 'Montant apporté' (3 000 €), 'Mensualité apportée' (100 €/mois), and 'Quel est l'horizon du projet ?' (10 ans). Below the form is a section 'CONTRAT À ASSOCIER AU PROJET' with a list of contract types: 'COMPTE TITRES ORDINAIRE', 'COMPTE TITRES PEA', 'COMPTE TITRES PEA - PHE', 'MILLEVIE CAPI 2', and 'Assurance vie'. The 'Assurance vie' option is selected, and 'MILLEVIE ESSENTIELLE 2' is chosen. A red 'Ajouter ce projet' button is at the bottom right.



# Souscription d'une Assurance Vie

## Déroulé du cas (3/4)

### Mode opératoire

- 5 Après avoir sélectionné « Ajouter ce projet », il est possible de venir modifier les informations précédemment remplies (sans effectuer de nouveau le début du parcours), à savoir :
- o Les **liquidités à libérer** pour les **investir dans le(s) projet(s)**
  - o L'**épargne mensuelle programmée à affecter aux projets**

- 6 Un écran récapitule les projets créés, cliquer sur « **Consulter** » pour accéder à la **proposition LEA**

*Note 1 : A cette étape, l'outil essaie de proposer, pour chaque projet, une allocation avec le maximum d'actifs risqués possible par rapport au profil de risque du client. Par exemple ici, pour un client prudent, le maximum d'actifs risqués (à savoir 40% d'UC) est proposé par l'algorithme*

*Note 2 : A cette étape, apparaît également le montant estimé du projet à son horizon. Cette estimation statistique, basée sur les performances historiques des supports de l'allocation est assez conservatrice. En effet, le client aura 80% de chance d'atteindre ce montant ou plus, lorsque l'horizon de temps du projet défini aura été atteint*



# Souscription d'une Assurance Vie

## Déroulé du cas (4/4)

### Mode opératoire

- 7** A cette étape, le portefeuille modèle est appliqué dans la proposition d'allocation sur les liquidités investies (ici 3 000€), ainsi que sur les versements programmés (ici 50€/mois). Cliquer sur **suivant** pour visualiser le **détail des supports proposés**

**Note 1 :** L'allocation proposée par le portefeuille modèle dépend du type de **contrat choisi**, du **profil de risque du client (QCF-QR)**, de sa **segmentation** et de l'**horizon de placement**

Il est possible de modifier la proposition réalisée par LEA à l'étape 2 « Proposition et personnalisation », via deux types de switches :

- **Switch 1 :** consiste en un échange d'un support appartenant à une classe d'actifs par un support de la même classe
- **Switch 2 :** consiste en un échange d'un support appartenant à une classe d'actifs par un support d'une autre classe (accessible via « Voir plus »)

**Note 2 :** Les switches 1 et 2 à l'étape 2 "Proposition et personnalisation" dans LEA permettent toujours de proposer au client des supports respectant son profil de risque global et de volatilité globale. Les switches 3 réalisés à l'étape 3 « Synthèse » seront quant à eux « non conseillés ». En effet ces switches sont sans contrôle de la proportion de risque ni contrôle de la volatilité et donc sous la seule responsabilité du client (à la signature de la synthèse épargne, le client confirmera son refus du conseil de l'établissement)

**Important :** on ne doit pas retrouver en étape 3 « synthèse » des supports que le conseiller aurait pu proposer en logique de conseil, par un switch 1 ou 2 (en étape 2).

**Note 3 :** Il est également possible de réaliser des switches/splits multiples de niveau 1 ou 2 sur un contrat

- 8** Choisissez « Valoriser mon épargne restante en la transformant » si le client souhaite optimiser la transformation en actifs risqués sur tous les autres contrats non affectés à un projet. Sinon cliquer sur « Ne pas transformer mon épargne restante »
- 9** Finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse

The screenshot displays the 'L'Épargne active' interface, specifically the 'Proposition et personnalisation' step. It is divided into two main sections: 'AVANT LA PROPOSITION' and 'APRÈS LA PROPOSITION'.

**AVANT LA PROPOSITION:** Shows two investment options, each for 1,500€:

- LIVRET A ORDINAIRE (0000199950030100005532037) - 1 500€
- LIVRET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE (0000199950030100047639000) - 1 500€

**APRÈS LA PROPOSITION:** Shows the 'PTFM client prudent, grand public' with a total of 6,000€ allocated across five funds:

- MILLEVIE ESSENTIELLE 2 (ADV-001301-csd4708e) - 1 800€
- FONDS EN EUROS (FC 109 GA) - 1 500€
- FRANCEUROPI/M/MO P SPPICAV 3DEC (FR0010583601) - 1 500€
- ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE C (FR0012332001) - 1 500€
- NATXOS ESG CONSERVATIVE R-A EUR (L20100937004) - 1 500€
- AMBITION DURABLE N°4 (FR0014040007) - 600€

A red arrow points to the bottom of the 'APRÈS LA PROPOSITION' section with the text: "Ne pas oublier de faire défiler l'écran vers le bas pour visualiser le détail des VP".

Below the main interface, a 'SUPPORT À MODIFIER' window is open, showing the 'FRANCEUROPI/M/MO P SPPICAV 3DEC' fund (150,00€) with a 'Switch' button. Below this, there are 'Switches 1' and 'Switches 2' sections, each with a search bar and a list of funds. The 'Switches 1' section shows 'FRANCEUROPI/M/MO P SPPICAV 3DEC' (150,00€) and 'ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE C' (150,00€). The 'Switches 2' section shows 'ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE C' (150,00€).



# Souscription d'une Assurance Vie



Pour aller plus loin... (1/3)



## Les switches de niveau 1 et 2

A l'étape 2 « proposition et personnalisation », le **client est toujours dans le conseil** de la banque et **les supports proposés en switch** respectent les **critères suivants** :

- Catalogue de commercialisation lié à la segmentation du client
- Part maximale d'actifs risqués du client
- Volatilité maximum globale du client
- Horizon du projet supérieur à la maturité du support
- Niveau de connaissance financière supérieur ou égal au minimum requis pour le support
- Montant désiré sur le support supérieur ou égal au minimum de souscription du support
- Eligibilité du support à l'enveloppe
- Eligibilité de la catégorie de support au projet

**Note 1** : Si le client souhaite **modifier partiellement** le support, choisir les options « **Ventiler en %** » ou « **Ventiler en €** ». La validation de la ventilation sera uniquement **possible** lorsque l'intitulé « **écart** » sera **égal à 0**

**Note 2** : L'affichage des UC à cet écran est limité à 6. Le conseiller peut faire défiler les pages pour accéder à l'ensemble des supports éligibles.

## Les ventilations (splits)

A l'étape 2, lors de la ventilation (split) un double contrôle est effectué **a posteriori** (c-à-d. après choix des supports et tentative de validation) : l'algorithme vérifie le **respect de la volatilité globale** et du **risque global du client**. Il se peut donc qu'un message informatif apparaisse à la validation de cet écran, indiquant que la ventilation souhaitée n'est **pas possible** (non-respect du budget de risque, ou de la volatilité globale, ou des deux).

**Astuce 1** : pour trouver une ventilation éligible sans être bloqué par le **profil de risque global** du client, **gamifier à 100%** à l'étape de proposition puis cliquer sur « Calculer » afin de proposer le maximum de risque acceptable sur le contrat. Il n'y aura ainsi plus besoin de ventiler à partir du fonds euros par la suite car le maximum de risque sera déjà atteint. Il sera néanmoins possible de réaliser des ventilations à partir d'actifs risqués sans être limité par le risque global du client.

**Astuce 2** : pour trouver une ventilation éligible sans être bloqué par la **volatilité globale** du client, visualiser à l'écran « Remplacer » **les supports qui peuvent être intégralement remplacés (switch)**. Cela pourra vous donner une bonne indication sur les supports que vous pouvez choisir pour un split, permettant de valider la ventilation.  
Autre solution possible : effectuer une autre répartition au profit de supports moins volatiles.



# Souscription d'une Assurance Vie

Pour aller plus loin... (2/3)



## Fonctionnement de l'outil pour les clients âgés de 80 ans et plus (« Norma 80 »)

- 1** Pour les clients âgés de 80 ans ou plus, un message d'alerte (« disclaimer ») apparaît en bas des 2 volets de navigation de la page d'accueil :

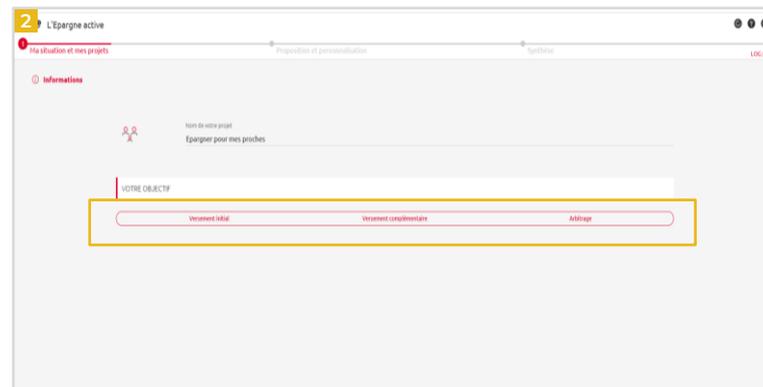
« Attention : dans le cas d'une opération concernant un contrat d'assurance vie / capitalisation effectuée par un client âgé de 80 ans ou plus, veuillez remplir avec le client la fiche dédiée accessible ici »

Il est nécessaire de cocher la case et de remplir le formulaire dédié afin de pouvoir générer une proposition. La numérisation est à réaliser dans le DRC.

- 2** Plusieurs blocages spécifiques à la Norma 80 s'appliquent désormais à ces clients, en complément du contrôle usuel de budget risque global et de volatilité globale :

- a Limitation à **40% de risque** des projets associés à des contrats d'assurance Vie et de CAPI
- b Impossibilité de choisir l'option « **valoriser uniquement mes versements** » lors d'un **versement complémentaire quel que soit le contrat** (ASV, CAPI, CTO, PEA, PEA-PME, etc.)
- c Impossibilité d'effectuer des **projets en montant cible**
- d Impossibilité de sélectionner un contrat dans lequel un Fonds à Formule (FAF) a une **date de maturité supérieure** à la **date de terme du projet** (=horizon)

**Important :** Pour les opérations sur les CTO / PEA et pour les contrats en GSM il n'y a pas de limitation à 40% de risque





# Souscription d'une Assurance Vie

Pour aller plus loin... (3/3)



## Thématisation des fonds et profils de Gestion Déléguée

1 L'outil est doté d'une identité visuelle permettant d'identifier les fonds ou les profils de Gestion Déléguée à caractère :

 « Environnement Social et Gouvernance » et/ou « Investissement Socialement Responsable » (ESG-ISR)

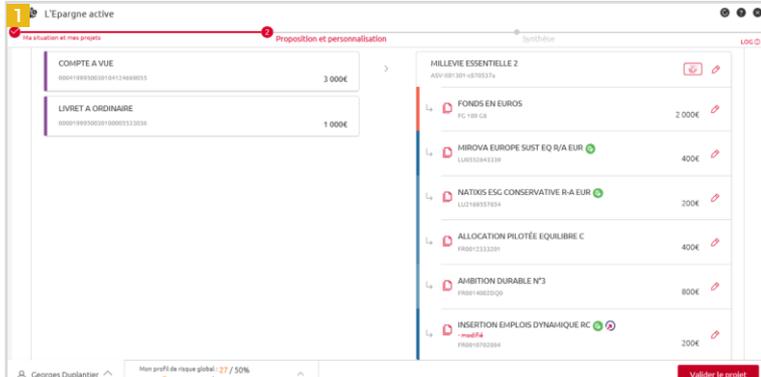
 « France Relance », c'est-à-dire en investissant dans le cadre du plan de relance économique de la France de 2020 – 2022.

Cette identification visuelle se matérialise au travers d'un pictogramme distinctif à coté de l'intitulé du fonds ou du profil de gestion concerné.

2 Des filtres sont également disponibles à l'écran de switch-split multiple, permettant d'afficher les supports à caractère « France Relance » ou à consonnance « ESG-ISR ».

**Note 1 :** La mention « ESG ISR » ou « France Relance » (sans logo) apparait en synthèse épargne (synthèse PDF) à coté de l'intitulé des supports identifiés comme tels

**Note 2 :** Une section thématization de l'épargne conclut désormais la synthèse PDF et précise l'exposition du client aux supports ESG ISR, Label Relance et Immobilier (% après la réalisation des opérations recommandées)



**1** L'Épargne active

Ma situation et mes projets Proposition et personnalisation Synthèse

COMPTE A VUE 3 000€

LIVRET A ORDINAIRE 1 000€

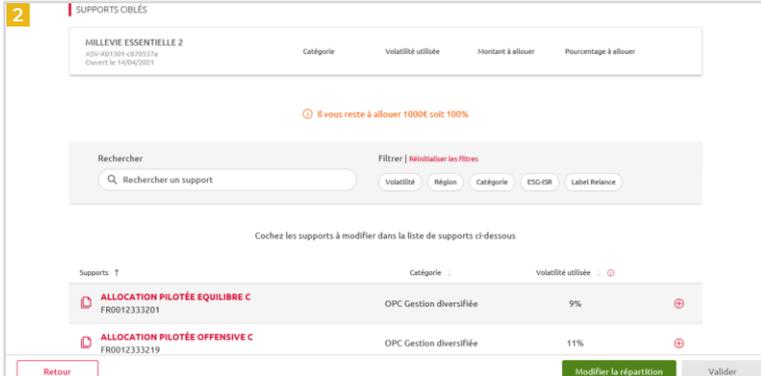
MILLEVIE ESSENTIELLE 2 ASV-001301-0705374

- FONDS EN EUROS FC-100-GE 2 000€
- MIRAVIA EUROPE SUST EQ R/A EUR LU0510364338 400€
- NATIXIS ESC CONSERVATIVE R-A EUR LU2188537654 200€
- ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE C FR0012333201 400€
- AMBITION DURABLE N°3 FR0014602320 800€
- INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC FR0010762084 200€

Non profi de risque global: 27 / 50%

Georges Duplantier

Valider le projet



**2** SUPPORTS CIBLÉS

MILLEVIE ESSENTIELLE 2 ASV-001301-0705374 Ouvert le 14/04/2021

Catégorie	Volatilité utilisée	Montant à allouer	Pourcentage à allouer
Il vous reste à allouer 1000€ soit: 100%			
Rechercher [ Réinitialiser les filtres ]			
Q Rechercher un support			
Filtrer   Volatilité Région Catégorie ESG-ISR Label Relance			
Cochez les supports à modifier dans la liste de supports ci-dessous			
Supports 1	Catégorie	Volatilité utilisée	
 ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE C FR0012333201	OPC Gestion diversifiée	9%	
 ALLOCATION PILOTÉE OFFENSIVE C FR0012333219	OPC Gestion diversifiée	11%	

Retour Modifier la répartition Valider

## Souscription d'une Assurance Vie + Versements programmés + Switchs 1 et 2

### Énoncé exercice



SEGMENT : Grand Public

PROFIL DE RISQUE : Prudent

#### OBJECTIFS

**Épargner pour mes proches** (à horizon 12 ans)

- **Souscription** d'un nouveau contrat d'assurance vie « **Millevie Essentielle 2** »
- **Versement initial** de 2 000€
- **Versements programmés** de 50€/mois

#### GESTION DE L'ÉPARGNE

Investissement de 2 000€ depuis le Livret A

#### MODIFICATION DE LA PROPOSITION

Remplacement du support « **AMBITION DURABLE 4** » vers « **SELECTIZ** »

### Correction

- 1 Accéder à la rubrique « **Renseigner mon épargne** » pour investir des liquidités. **Investir 2 000 €** depuis le Livret A (les liquidités investies - ici 2 000€ - s'affichent alors automatiquement en haut de la page)
- 2 Affecter **50€** en « **Épargne mensuelle programmée à affecter aux projets** » à l'écran « Capacité d'épargne »  
*Il est important de bien dégager des liquidités à cette étape pour être en mesure de mettre en place les VP dans la suite du parcours lors de la déclaration du projet*
- 3 Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** » et sélectionner le projet du client (ici « **Épargner pour mes proches** »)  
Sélectionner « **Versement initial** » et indiquer :
  - **2 000€** en « montant apporté »
  - **50€** en « mensualité apportée »
  - Un **horizon** de projet de **12 ans**Enfin choisir le nouveau contrat « **Millevie Essentielle 2** » pour y souscrire et cliquer sur « **Générer proposition** »
- 4 Cliquer sur « **Consulter** » sur le **projet généré** et passer la première page de proposition d'allocation  
A l'onglet « Détails de mon projet » :
  - Cliquer sur le **crayon** à droite du support « **AMBITION DURABLE 4** »
  - Dans la fenêtre qui s'ouvre et choisir le support « **SELECTIZ** » → La mention « modifié » est alors indiquée sous le support
- 5 Finaliser le parcours



# Cas d'usage

## Réaliser un versement complémentaire

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



SEGMENT  
Grand Public

PROFIL DE RISQUE  
Prudent

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Réaliser un versement exceptionnel/complémentaire sur un contrat d'assurance vie existant
- Valoriser uniquement ses versements ou Valoriser l'ensemble de son contrat (stock + versement)
- Ex de projet : « Constituer une épargne »

#### OBJECTIFS DU CAS

- Effectuer un versement complémentaire sur une assurance vie
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

### Posture du conseiller

- Le conseiller indique au client qu'il est possible de lui faire une proposition d'allocation :
  - **Uniquement sur ce versement** : le conseiller explique à son client que la proposition d'allocation concernera uniquement le versement réalisé
  - **Sur le versement + sur le stock initial du contrat** : le conseiller explique à son client que la proposition d'allocation portera à la fois sur le stock initial et le versement complémentaire (c-à-d. que le portefeuille modèle sera poussé sur le montant total du contrat avec un arbitrage automatique du Fonds €)
- Dans le cas où le client aurait une capacité d'épargne suffisante, son conseiller peut lui proposer de mettre en place/augmenter des VP s'il le souhaite. Cela lui permettrait d'augmenter son patrimoine et de le faire fructifier



# Réaliser un versement complémentaire

## Déroulé du cas

### Mode opératoire

- 1 Ouvrir une nouvelle session dans LEA et accéder **en premier** à la rubrique « **renseigner mon épargne** » pour investir des liquidités en **épargne financière**

Pour un projet avec un montant apporté, **deux possibilités** sont offertes au client

- **Investir des liquidités** à partir du compte à vue ou des livrets détenus par le client dans l'établissement depuis la page « Votre épargne de précaution »
- **Déclarer des avoirs externes et indiquer la part** à investir dans le(s) projet(s) à la page « Souhaitez-vous déclarer des avoirs dans d'autres établissements »

- 2 Pour mettre en place des **versements programmés** (ou augmenter des versements mensuels déjà en place), **libérer des liquidités** en renseignant la ligne « **Epargne mensuelle programmée à affecter aux projets** »

*Note : Si cela n'est pas fait à cette étape, le client ne pourra pas mettre en place de versement(s) programmé(s) au sein de son (ses) projet(s)*

- 3 Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** ». Choisissez le projet souhaité par le client dans le cadre de son versement complémentaire

Dans la rubrique « Votre objectif », sélectionner « **Versement complémentaire** » et indiquer :

- Le **montant** apporté
- Les **mensualités apportées** (le cas échéant)
- L'**horizon** de placement
- Le **contrat** à abonder

- 4 Enfin choisir de valoriser :

- « **L'ensemble de mon contrat** » (stock + versement) → le portefeuille modèle sera appliqué à l'ensemble du contrat à l'étape 2 « Proposition et personnalisation »
- « **Uniquement mes versements** » → le portefeuille modèle sera appliqué uniquement sur le(s) versement(s) complémentaire(s) à l'étape 2 « Proposition et personnalisation »

- 5 Finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse



# Réaliser un versement complémentaire

Pour aller plus loin...



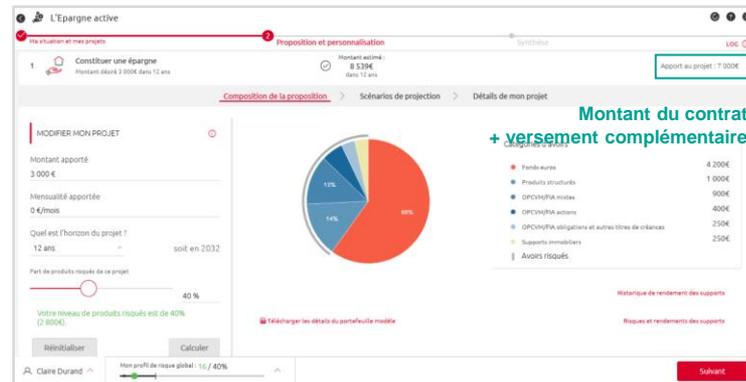
## « Valoriser uniquement mes versements »

- L'option « Valoriser uniquement mes versements » est désormais sélectionnable à travers **les projets sans limite de montant**
- D'autre part, le projet « Valoriser uniquement mon versement » a été remplacé par « Valoriser mon capital » (sans limite de montant)

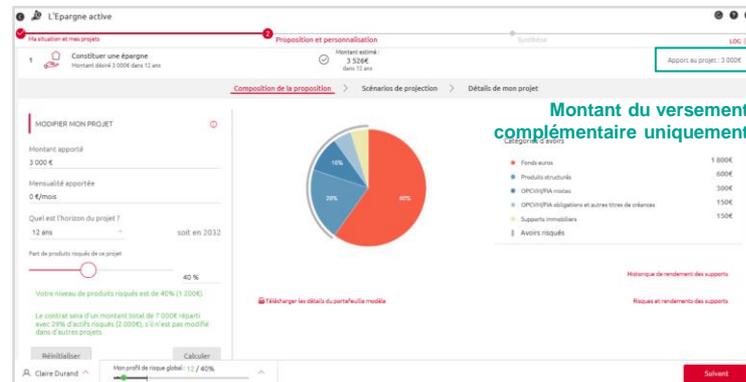
*Note : Dans un cas comme dans l'autre le plafond de 10 000€ a été supprimé*

Exemple ci-contre : cas d'un client possédant un contrat avec 4000€. Abondement de ce contrat avec 3000€

Option « Valoriser l'ensemble de mon contrat » :



Option « Valoriser uniquement mes versements » :



# Cas d'usage

## Réaliser un arbitrage

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



SEGMENT  
Haut de  
gamme

PROFIL DE RISQUE  
Equilibré

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Obtenir plus de rendement en prenant plus de risque
- Effectuer un arbitrage F€ → UC
- Effectuer un arbitrage UC → UC
- Ex de projet : « Valoriser mon capital »

#### OBJECTIFS DU CAS

- Effectuer un arbitrage sur un contrat d'assurance vie
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

Cas d'usage suivi d'un exercice corrigé

### Posture du conseiller

- Le conseiller peut proposer au client deux types d'opérations :
  - **Arbitrage Fonds euros vers UC** : le conseiller explique à son client que cette opération consistera à augmenter sa prise de risque dans l'allocation de son portefeuille (moins de fonds euros et plus d'UC), dans le respect de son profil de risque global. Il lui rappelle que cet arbitrage aura pour effet de diminuer sa part de capital garanti et d'essayer de rechercher plus de performance (en contrepartie d'un risque de perte en capital)
  - **Arbitrage UC vers UC** : le conseiller explique à son client qu'il est possible d'échanger certains supports contre d'autres dans le respect du devoir de conseil de l'établissement (pour les switchs de niveau 1 et 2 uniquement. NB : Les switchs de niveau 3 sont indiqués comme « non conseillés ». *En effet ces switchs sont sans contrôle de la proportion de risque ni contrôle de la volatilité et donc sous la seule responsabilité du client (à la signature de la synthèse épargne, le client confirmera son refus du conseil de l'établissement)* Important : on ne doit pas retrouver en étape 3 « synthèse » des supports que le conseiller aurait pu proposer en logique de conseil, par un switch 1 ou 2 (en étape 2)





# Réaliser un arbitrage

## Déroulé du cas (2/2)

### Mode opératoire

A l'étape 2 « proposition et personnalisation », il est possible de modifier l'allocation proposée en fonction de l'appétence du client au risque

Il est ainsi possible de gamifier le pourcentage d'actifs risqués :

- 4 ○ **A la hausse, dans la limite du profil de risque global du client (arbitrage fonds € vers UC)**  
→ *Il ne sera donc pas toujours possible d'atteindre, pour un projet, la borne maximum d'actifs risqués liée au profil de risque du client (du fait de son exposition globale)*
- 5 ○ **A la baisse, dans la limite du pourcentage d'actif risqués déjà détenus sur le contrat avant réalisation de l'arbitrage**  
→ *En effet, l'algorithme ne vend jamais d'actifs risqués détenus. Ainsi, dans le cas où des actifs risqués sont déjà détenus dans le contrat travaillé avant arbitrage, il ne sera pas possible de descendre en dessous du pourcentage de risque initial du contrat via la jauge de gamification et il sera indiqué « Compte tenu des enveloppes affectées à ce projet, au moins x% de risque doivent être alloués à votre projet »*
- 6 ○ Finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse

**4** ○ **A la hausse, dans la limite du profil de risque global du client (arbitrage fonds € vers UC)**

→ *Il ne sera donc pas toujours possible d'atteindre, pour un projet, la borne maximum d'actifs risqués liée au profil de risque du client (du fait de son exposition globale)*

Catégorie	Pourcentage	Montant (€)
UC (fonds) - UC	10%	7 350€
UC (fonds) - UC	10%	4 100€
Supports structurés	10%	2 050€
Actifs risqués	80%	2 000€

**5** ○ **A la baisse, dans la limite du pourcentage d'actif risqués déjà détenus sur le contrat avant réalisation de l'arbitrage**

→ *En effet, l'algorithme ne vend jamais d'actifs risqués détenus. Ainsi, dans le cas où des actifs risqués sont déjà détenus dans le contrat travaillé avant arbitrage, il ne sera pas possible de descendre en dessous du pourcentage de risque initial du contrat via la jauge de gamification et il sera indiqué « Compte tenu des enveloppes affectées à ce projet, au moins 23% de risque doivent être alloués à votre projet. »*

Catégorie	Pourcentage	Montant (€)
Fonds euros	10%	10 300€
UC (fonds) - UC	17%	2 000€
Produits structurés	17%	2 000€
Supports structurés	56%	1 000€



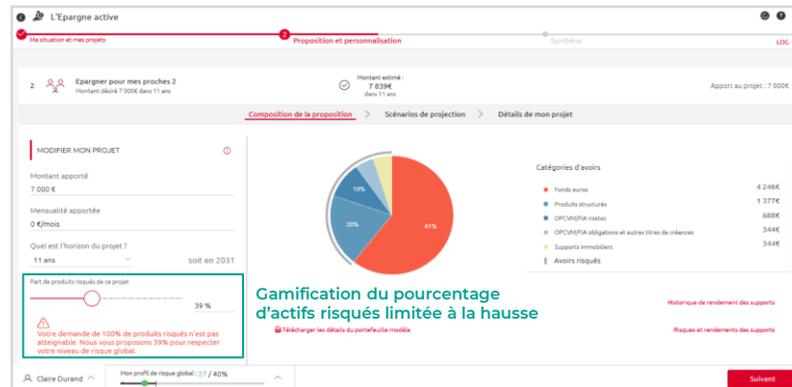
# Réaliser un arbitrage

A retenir



## Gamification à la hausse ou à la baisse

- **Modification (gamification) du pourcentage d'actifs risqués limitée à la hausse** : Dans la limite du profil de risque global du client Il ne sera donc pas toujours possible d'atteindre, pour un projet, la borne maximum d'actifs risqués liée au profil de risque du client (du fait de son exposition globale)
- **Modification (gamification) du pourcentage d'actifs risqués limitée à la baisse** : Dans la limite du pourcentage d'actif risqués déjà détenus sur le contrat avant réalisation de l'arbitrage En effet, l'algorithme ne vend jamais d'actifs risqués. Ainsi, dans le cas où des actifs risqués sont déjà détenus dans le contrat travaillé avant arbitrage, il ne sera pas possible de descendre en dessous du % de risque initial du contrat via la jauge de gamification



## Versement complémentaire sur un contrat existant et utilisation de la jauge de risque

### Énoncé exercice



**SEGMENT :** Haut de gamme

**PROFIL DE RISQUE :** Équilibré

#### OBJECTIFS

**Constituer une épargne** (à horizon **10 ans**)

- **Versement complémentaire** de 10 000€ sur son contrat « Nuances 3D »
- **Le client souhaite au final être exposé en risque à hauteur de 55% sur son contrat**

#### GESTION DE L'ÉPARGNE

**Investissement de 4 000€ depuis le livret A ordinaire**

**Investissement de 6 000€ en dépôt à vue depuis un établissement concurrent**

#### MODIFICATION DE LA PROPOSITION

**Valorisation de l'ensemble du contrat (stock + versement) pour atteindre 55% d'actifs risqués et 45% de Fonds €**

### Correction

- 1 Accéder à la rubrique « **Renseigner mon épargne** » pour investir des liquidités. **Investir 4 000 €** depuis le Livret A ordinaire du client (les liquidités investies - ici 4 000€ - s'affichent alors automatiquement en haut de la page) puis « Valider »
- 2 Renseigner ensuite l'onglet « **Je déclare mon épargne placée dans d'autres banques** » pour investir des liquidités dans les projets provenant d'un autre établissement. Indiquer **l'établissement** duquel seront rapatriés les fonds, le **type d'avoirs**, le **montant des avoirs à la concurrence** (ici 6 000€) et le **part à rapatrier / investir** (ici 6 000€) dans le(s) projet(s)
- 3 Accéder ensuite à la rubrique « **Lister mes projets** », sélectionner ici le projet « **Constituer une épargne** » et indiquer :
  - « **Versement complémentaire** » en objectif
  - **10 000€** de montant apporté
  - **0€ de mensualité** (pas de mise en place de VP ici)
  - **Horizon** de placement de **10 ans**

Choisir ensuite le contrat « **Nuances 3D** » existant sur lequel le client souhaite faire un versement, puis cliquer sur « Valoriser l'ensemble de mon contrat », puis sur « **Ajouter le projet** », puis « **Suivant** » et « **Générer un proposition** »
- 4 « **Consulter le projet** » créé et **modifier la part de produits risqués** en déplaçant le curseur de la jauge de risque de **50 à 55%** puis cliquer sur « **Calculer** ». Enfin, finaliser le parcours  
*Note : Il est indiqué en haut à droite de cette page le montant de l'ensemble du contrat Nuances 3D du client après versement des 10 000€ (stock + versement)*

# Cas d'usage

## Souscrire un PEA

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



Georges DUPLANTIER

45 ans  
Marié, 2 enfants

SEGMENT  
Haut de  
gamme

PROFIL DE RISQUE  
Equilibré

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Le client souhaite investir en bourse sur le marché Actions
- Ouvrir un compte titres PEA pour investir en bourse sur le marché Actions
- Ex de projet : « Epargner pour mes proches »

#### OBJECTIFS DU CAS

- Effectuer une ouverture d'un compte titres PEA
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

Cas d'usage suivi d'un exercice corrigé

### Posture du conseiller

- Le conseiller indique à son client qu'il peut ouvrir un compte titres PEA, cela lui permettra de diversifier son épargne sur les produits financiers et de bénéficier d'un cadre fiscal avantageux
- Il lui indique cependant les risques encourus par la détention de ce type d'enveloppe (volatilité des supports, absence de capital garanti, etc.)

*Note* : Tous les supports (exceptées les Parts Sociales exclues du calcul du budget de risque et le numéraire PEA en gestion libre, considéré comme un actif non risqué) contenus dans cette enveloppe viendront gonfler la poche d'actifs risqués → consommation du budget de risque



# Souscrire un PEA

## Déroulé du cas

### Mode opératoire

- 1 Ouvrir une nouvelle session dans LEA et accéder **en premier** à la rubrique « **renseigner mon épargne** » pour investir des **liquidités** en **épargne financière**

Pour un projet avec un montant apporté, **deux possibilités** sont offertes au client

- **Investir des liquidités** à partir du compte à vue ou des livrets détenus par le client dans l'établissement depuis la page « Votre épargne de précaution »
- Déclarer des **avoirs externes** et **indiquer la part** à investir dans le(s) projet(s) à la page « Souhaitez-vous déclarer des avoirs dans d'autres établissements »

- 2 Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** »  
Choisissez le projet souhaité pour la souscription d'un PEA

Sélectionner « **Versement initial** » et indiquer le **montant apporté**, les mensualités apportées le cas échéant et l'**horizon** de placement

- 3 Enfin sélectionner le contrat « **Compte titres PEA** » désiré puis cliquer sur « **Générer une proposition** »

**Note 1 :** Si un PEA existant est affecté au projet, l'algorithme de LEA transforme toujours en priorité le compte espèces PEA, dans la limite du profil de risque du client

**Note 2 :** Pour souscrire à un PEA, il est nécessaire de libérer des liquidités et de réaliser un projet avec apport de minimum 10€. Dans le cas où il ne détient aucun actif non risqué (PEL, PEP, CAT, Fonds € et bon(s) de caisse du client) pour contrebalancer, ces 10€ seront transformés en Numéraire PEA par l'outil en proposition.

**Attention 1 :** Dans le cas d'un client prudent, il n'existe pas de portefeuille modèle. Dans ce cas de figure, seul du Numéraire PEA apparaît en proposition.

**Attention 2 :** Il est impossible de switcher / spliter le numéraire PEA dans les cas où le numéraire PEA est existant et n'a pas pu être transformé en instruments financiers du fait de la surexposition du client

- 4 Finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse

**1**

	Disponible	À garder	À investir
COMPTE A VUE 0001139900020194124669253 - Ouvert le 19/10/2013	3 000€	1 000€	2 000€
LIVRET A ORDINAIRE 00011399000201940005333034 - Ouvert le 30/06/1960	4 500€	4 500€	0€
	7 500,00€	5 500,00€	2 000,00€

**2**

**VOTRE OBJECTIF**

Versement initial | Versement complémentaire | Arbitrage | Montant cible

Montant apporté: 2 000 €

Mensualité apportée: \_\_\_\_\_

Quel est l'horizon du projet? 12 ans

**CONTRAT À ASSOCIER AU PROJET** Les différents types de contrats

COMPTE TITRES ORDINAIRE

COMPTE TITRES PEA



# Souscrire un PEA

Pour aller plus loin... (1/2)



## Parts sociales

- **Calcul de risque** : Les parts sociales apparaissent lors du parcours en tant qu'actifs risqués mais ne sont cependant pas prises en compte dans le calcul du budget de risque (règle de la Conformité Groupe)
- **Souscription parts sociales** : Les parts sociales ne sont pas proposées en allocation dans les portefeuilles modèles. Il est donc nécessaire de modifier la proposition LEA en réalisant des switches de niveau 2 pour y souscrire

**Note 1** : La souscription de parts sociales implique la "diminution virtuelle" du patrimoine global du client dans l'outil

→ Privilégier un switch d'actif(s) risqué(s) vers des parts sociales afin de ne pas augmenter le budget de risque global

**Note 2** : Veiller également à ce que le montant de la souscription soit supérieur au minimum requis et qu'il soit un multiple de Part sociale

**Note 3** : La souscription de parts sociales dans un compte Parts Sociales ne nécessite pas de parcours LEA

**Note 4** : La souscription de parts sociales ordinaires (hors PEA) peut se faire directement dans MySys

Montant
SÉLECTEZ PEA 601,73€
NUMÉRIQUE PEA 601,73€
PARTS SOCIALES 601,73€



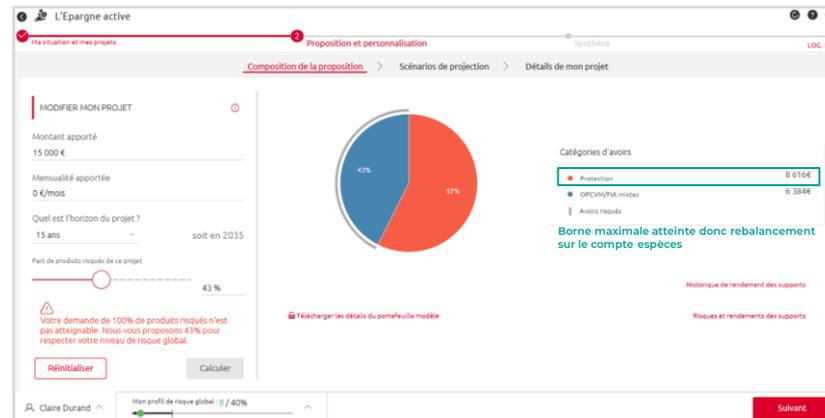
# Souscrire un PEA

Pour aller plus loin... (2/2)



## Allocation sur PEA

- **Compte espèces** : L'algorithme de LEA transforme toujours en priorité le compte espèces PEA, dans la limite du profil de risque du client  
**Exemple** : Un client détient un PEA avec 500€ sur son compte espèces et effectue un projet en montant apporté de 2000€ sur cette enveloppe. L'algorithme va chercher à transformer en priorité les 500€ du compte espèces avant de chercher à transformer le montant de l'apport  
**Note** : La proposition utilise systématiquement l'intégralité du compte espèces PEA. Néanmoins, si le client souhaite tout de même en conserver tout ou partie, il devra réaliser des switches / splits avec le crayon d'un support proposé vers le numéraire PEA
- **Bornes de risque** : Il est possible que le client ne puisse pas investir la totalité de son versement en titres. C'est le cas lorsque l'une des deux bornes (% max d'actifs risqués ou % max de volatilité) est atteinte  
L'éventuel montant restant sera alors basculé en actifs non risqués vers le compte espèces du contrat (« numéraire PEA »)
- **Client prudent** : Dans le cas d'un client prudent, il n'existe pas de portefeuille modèle. Dans ce cas de figure, seul du Numéraire PEA apparaît en proposition.
- **Switch 3** : Si le client souhaite tout de même investir l'intégralité de son versement, il est possible de réaliser un switch en étape 3 « Synthèse » du numéraire PEA vers des titres  
Cette opération apparaîtra alors comme « non conseillée ». En effet ces switches sont sans contrôle de la proportion de risque ni contrôle de la volatilité et donc sous la seule responsabilité du client (à la signature de la synthèse épargne, le client confirmera son refus du conseil de l'établissement)  
Important : on ne doit pas retrouver en étape 3 « synthèse » des supports que le conseiller aurait pu proposer en logique de conseil, par un switch 1 ou 2 (en étape 2).  
**Attention** : Il est impossible de switcher / spliter le numéraire PEA dans les cas où le numéraire PEA est existant et n'a pas pu être transformé en instruments financiers du fait de la surexposition du client



## Souscription d'un PEA avec des Parts sociales

### Énoncé exercice



**SEGMENT :** Haut de gamme

**PROFIL DE RISQUE :** Équilibré

#### OBJECTIFS

**Constituer une épargne** (à horizon **10 ans**)

- **Souscription** d'un nouveau Compte Titres PEA
- **Versement initial** de 2 000€
- **Souscription de parts sociales** à hauteur de 250 € dans ce nouveau contrat

#### GESTION DE L'ÉPARGNE

Investissement de **2 000€** depuis le compte à vue

#### MODIFICATION DE LA PROPOSITION

**Modification du support** « **MIROVA EUROPE SUST EQ R/A EUR** » vers « **Parts sociales** »

### Correction

- 1** Accéder à la rubrique « **Renseigner mon épargne** » pour investir des liquidités **Investir 2 000 €** depuis le compte à vue du client (les liquidités investies - ici 2 000€ - s'affichent alors automatiquement en haut de la page)
- 2** Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** » et sélectionner ici le projet « **Constituer une épargne** »
- 3** Sélectionner « **Versement initial** » et indiquer :
  - **2 000€** en « **montant apporté** »
  - Un **horizon** de projet de **10 ans**

Enfin choisir le nouveau contrat « **Compte titres PEA** » et cliquer sur « **Générer proposition** »

- 4** Cliquer sur « **Consulter** » sur le **projet généré** et passer la première page de proposition d'allocation

A l'onglet « **Détails de mon projet** » cliquer sur le **crayon** à droite du support « **MIROVA EUROPE SUST EQ R/A EUR** », cliquez sur « **Voir plus** » dans la fenêtre qui s'ouvre et choisissez le support « **Parts sociales** »

Il est alors indiqué la mention « **modifié** » sous le support de remplacement



# Cas d'usage Transférabilité

## Caractéristiques du cas

### PERSONA



SEGMENT  
Gestion Privée

PROFIL DE RISQUE  
Dynamique

### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Transférer ses anciens contrats vers des nouveaux supports tout en conservant ses avantages fiscaux
- Ex de projet : « Epargner pour mes proches »

### OBJECTIFS DU CAS

- Effectuer un transfert d'un contrat éligible
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

Cas d'usage suivi d'un exercice corrigé

## Posture du conseiller

- Le conseiller explique à son client qu'il est possible de transférer certains anciens contrats CNP vers de nouveaux contrats tout en conservant ses avantages fiscaux (antériorité, etc.)
- Contrairement au transfert Fourgous, il n'y a pas de minimum de détention d'UC (20% d'UC Fourgous) dans le contrat réceptacle pour un « Transfert Pacte »
- Le conseiller indique à son client les avantages du « Transfert Pacte »
  - Dynamiser son investissement avec l'accès au potentiel de performance des UC dans un contexte de taux bas
  - Diversifier son contrat en ayant accès à toutes les UC éligibles au contrat, et au portefeuille modèle qui découle de son profil de risque
  - Accéder aux options d'arbitrage automatique avec Nuances Plus et à sa large gamme d'UC (CE)
  - Conserver l'antériorité fiscale du contrat d'origine



# Transférabilité

## Déroulé du cas

### Mode opératoire

- 1 Ouvrir une session LEA et accéder à la rubrique « **Renseigner mon épargne** »  
Dans le cadre d'un **transfert Fourgous ou Pacte** sans versement, il est inutile d'investir des liquidités

Cliquer donc sur « Suivant » pour passer les différentes pages de la rubrique « Renseigner mon épargne »

**Note :** Il n'est pas recommandé d'effectuer un transfert lorsque le client détient des supports tels que le FAF, Assurimeuble et Emprunts en cours

- 2 Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** » et choisir le projet souhaité par le client dans le cadre de ce transfert

- Sélectionner ensuite « **Arbitrage** » dans la rubrique « Votre objectif »
- Indiquer un **horizon** de placement
- Sélectionner le **contrat** à transférer ainsi que le contrat cible choisi puis valider

**Note 1 :** Les possibilités de transfert s'affichent automatiquement en dessous d'un contrat lorsque celui-ci est transférable

**Note 2 :** Il est possible de réaliser un transfert et un versement complémentaire au sein d'un même projet.  
Dans ce cas, penser à décaler des liquidités pour le versement en début de parcours et choisir « **Versement complémentaire** » comme objectif de projet

**Note 3 :** Les versements programmés existants seront annulés lors du transfert si leur montant défini dans le contrat d'origine est inférieur au minimum requis dans le contrat cible

**Attention :** Dans le cadre d'un transfert Fourgous, ce sont les portefeuilles modèles ASV qui sont appliqués (et non les PTFM Fourgous trop volatiles). Par ailleurs, certains profils/segments ne permettent pas à l'heure actuelle de réaliser une transformation Fourgous car les poids des catégories de certains PTFM ASV ne permettent pas de respecter les 20% d'UC Fourgous nécessaires à la transformation.

- 3 Un écran récapitule les projets créés, cliquer sur « **Consulter** » pour accéder à la **proposition LEA**

A l'étape 2 « Proposition et personnalisation », l'algorithme cherche comme toujours à proposer le portefeuille modèle correspondant au profil de risque du client, et ce dans la limite de son budget de risque global et de volatilité globale

Exemple : Ici, pour un client dynamique, l'algorithme propose 70% d'UC

- 4 Finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse

The image shows two screenshots of the L'Épargne active web interface. The top screenshot, labeled '2', shows the 'Lister mes projets' page. It features a progress bar at the top with 'Arbitrage' selected. Below, there's a table of contracts with columns for 'MONTANT', 'DÉLAI', and 'SÉLECTIONNER'. The 'FINANCES 30' contract is highlighted with a red box. The bottom screenshot, labeled '3', shows the 'Proposition et personnalisation' page. It includes a 'MODIFIER MON PROJET' section with a 'Calculer' button, a pie chart showing asset categories (Fonds euros, OPCVM/FIA actions, OPCVM/FIA mixtes, Produits structurés, Supports immobiliers, Autres risques), and a 'Votre niveau de produits risqués est de 70%' (28 000€) indicator.

### Énoncé exercice



SEGMENT : Gestion Privée

PROFIL DE RISQUE : Dynamique

#### OBJECTIFS

Épargner pour mes proches (à horizon 8 ans)

- Transférer son contrat d'assurance vie « NUANCES 3D » vers un contrat « NUANCES PLUS »
- Effectuer un versement complémentaire de 3 000€ sur ce contrat cible « NUANCES 3D »

#### GESTION DE L'ÉPARGNE

Investissement de 3 000€ depuis le Livret A

### Correction

- 1 Accéder à la rubrique « Renseigner mon épargne » pour investir des liquidités. Investir 3 000 € depuis le Livret A du client (les liquidités investies - ici 3 000€ - s'affichent alors automatiquement en haut de la page)
- 2 Accéder à la rubrique « Lister mes projets » et sélectionner le projet « Épargner pour mes proches » pour suivre la logique de l'exercice ici
- 3 Sélectionner « Versement complémentaire » et indiquer :
  - 3 000€ en « montant apporté »
  - Un horizon de projet de 8 ans

Choisir ensuite le contrat « Nuances 3D » et cocher la mention « NUANCES PLUS - TRANSFERT PACTE » qui s'affiche en dessous du contrat d'origine que le client souhaite transférer

- 4 Cliquer sur « Consulter » sur le projet généré et passer la première page de proposition d'allocation  
Le portefeuille modèle est appliqué dans la proposition d'allocation du contrat cible « Nuances Plus », dans la limite des bornes de risques (minimum et maximum) spécifiques à ce projet, et dans le respect du profil de risque global du client

Ici, pour ce client dynamique, l'algorithme propose 70% d'UC sur l'ensemble du contrat transféré (stock + versement) – le budget de risque global et la volatilité globale du portefeuille du client le permettent



# Rappel des cas d'usage du module « Standard »

## Points clés des cas d'usage du module « Standard »

Cas d'usage	Points clés	Vidéo explicative
<p>Souscrire à une assurance vie</p>	<p><b>Versements programmés (VP)</b> : Les versements programmés sont pris en compte dans la proposition d'allocation mais ne rentrent pas dans le calcul du budget de risque → <b>Attention à la déformation dans la durée</b> du portefeuille client et à sa possible surexposition</p> <p><i>Note : LEA ne permet pas de diminuer les VP, il est seulement possible de les augmenter</i></p> <p><b>Modification de la proposition</b> : La modification des supports proposés est possible à 2 étapes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les <b>switch 1 et 2 à l'étape 2 « Proposition et personnalisation »</b> dans LEA permettront toujours de proposer au client des supports respectant le <b>devoir de conseil</b> (switchs proposés respectant systématiquement le profil de risque du client) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le <b>switch 1</b> consiste en un échange d'un support appartenant à une classe d'actif par un support <b>de la même classe</b></li> <li>○ Le <b>switch 2</b> consiste en un échange d'un support appartenant à une classe d'actif par un support <b>d'une autre classe</b></li> </ul> </li> </ul> <p><i>Les switchs 3 réalisés à l'étape 3 « Synthèse » seront quant à eux « non conseillés ». En effet ces switchs sont sans contrôle de la proportion de risque ni contrôle de la volatilité et donc sous la seule responsabilité du client (à la signature de la synthèse épargne, le client confirmera son refus du conseil de l'établissement)</i></p> <p>Important : on ne doit pas retrouver en étape 3 de synthèse des supports que le conseiller aurait pu proposer en logique de conseil, par un switch 1 ou 2 (en étape 2)</p>	<p><a href="#">Lien vers le cas d'usage</a></p> 
<p>Réaliser un versement complémentaire</p>	<p><b>Valoriser uniquement mes versements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'option « Valoriser uniquement mes versements » est <b>sélectionnable à travers tous les projets sans limite de montant</b></li> </ul> <p><b>Valoriser l'ensemble de mon contrat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le versement complémentaire permet à la fois d'abonder et de faire un arbitrage sur le contrat associé au projet en choisissant l'option « valoriser l'ensemble de mon contrat » à l'étape de déclaration de projet</li> </ul>	<p><a href="#">Lien vers le cas d'usage</a></p> 
<p>Souscrire à un PEA</p>	<p><b>Allocation sur PEA</b> : Il est possible que le client ne puisse pas investir la totalité de son versement en titres. C'est le cas lorsque l'une des deux bornes (% max d'actifs risqués / % max de volatilité) est atteinte. L'éventuel <b>montant restant</b> sera alors <b>basculé en « Numéraire PEA »</b> (actif non risqué)</p> <p><b>Attention</b> : Dans le cas d'un client <b>prudent</b>, il n'existe pas de portefeuille modèle. Dans ce cas de figure, seul du Numéraire PEA apparaît en proposition. Par ailleurs, il est impossible de switcher / spliter le <b>numéraire PEA</b> dans les cas où le numéraire PEA est existant et n'a pas pu être transformé en instruments financiers (soit parce-que le client est surexposé, soit parce qu'il n'y a pas de PTFM associé).</p> <p><b>Souscription Parts sociales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les parts sociales ne font pas partie des portefeuilles modèles proposés par LEA et ne sont disponibles qu'en switchs de niveau 2</li> <li>➤ La souscription de parts sociales implique la "diminution virtuelle" du patrimoine global du client dans l'outil</li> </ul>	<p><a href="#">Lien vers le cas d'usage</a></p> 

# Cas d'usage

## Réaliser un arbitrage

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



Georges DUPLANTIER

45 ans  
Marié, 2 enfants

SEGMENT  
Haut de  
gamme

PROFIL DE RISQUE  
Equilibré

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Obtenir plus de rendement en prenant plus de risque
- Effectuer un arbitrage F€ → UC
- Effectuer un arbitrage UC → UC
- Ex de projet : « Valoriser mon capital »

#### OBJECTIFS DU CAS

- Effectuer un arbitrage sur un contrat d'assurance vie
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

Cas d'usage suivi d'un exercice corrigé

### Posture du conseiller

- Le conseiller peut proposer au client deux types d'opérations :
  - **Arbitrage Fonds euros vers UC** : le conseiller explique à son client que cette opération consistera à augmenter sa prise de risque dans l'allocation de son portefeuille (moins de fonds euros et plus d'UC), dans le respect de son profil de risque global. Il lui rappelle que cet arbitrage aura pour effet de diminuer sa part de capital garanti et d'essayer de rechercher plus de performance (en contrepartie d'un risque de perte en capital)
  - **Arbitrage UC vers UC** : le conseiller explique à son client qu'il est possible d'échanger certains supports contre d'autres dans le respect du devoir de conseil de l'établissement (pour les switchs de niveau 1 et 2 uniquement. NB : Les switchs de niveau 3 sont indiqués comme « non conseillés ». *En effet ces switchs sont sans contrôle de la proportion de risque ni contrôle de la volatilité et donc sous la seule responsabilité du client (à la signature de la synthèse épargne, le client confirmera son refus du conseil de l'établissement)* Important : on ne doit pas retrouver en étape 3 « synthèse » des supports que le conseiller aurait pu proposer en logique de conseil, par un switch 1 ou 2 (en étape 2).





# Réaliser un arbitrage

## Déroulé du cas (2/2)

### Mode opératoire

A l'étape 2 « proposition et personnalisation », il est possible de modifier l'allocation proposée en fonction de l'appétence du client au risque

Il est ainsi possible de gamifier le pourcentage d'actifs risqués :

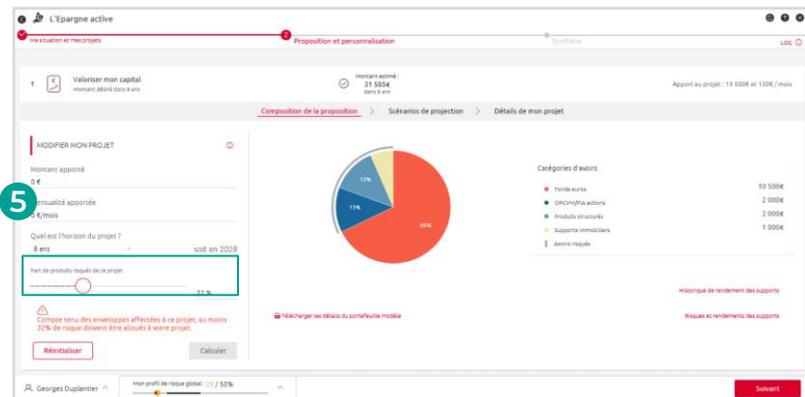
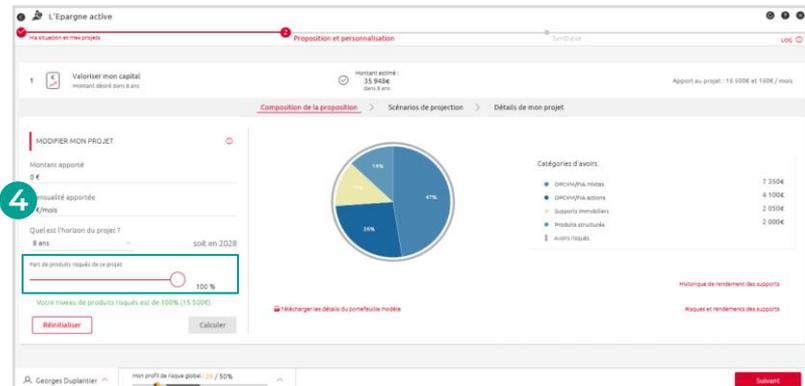
- 4
  - o *A la hausse, dans la limite du profil de risque global du client (arbitrage fonds € vers UC)*  
→ *Il ne sera donc pas toujours possible d'atteindre, pour un projet, la borne maximum d'actifs risqués liée au profil de risque du client (du fait de son exposition globale)*
- 5
  - o *A la baisse, dans la limite du pourcentage d'actif risqués déjà détenus sur le contrat avant réalisation de l'arbitrage*  
→ *En effet, l'algorithme ne vend jamais d'actifs risqués détenus. Ainsi, dans le cas où des actifs risqués sont déjà détenus dans le contrat travaillé avant arbitrage, il ne sera pas possible de descendre en dessous du pourcentage de risque initial du contrat via la jauge de gamification et il sera indiqué « Compte tenu des enveloppes affectées à ce projet, au moins x% de risque doivent être alloués à votre projet »*

- 6 A l'étape 2, il est également possible de modifier l'allocation proposée en réalisant des switches de niveau 1 et 2, qui respectent systématiquement le profil de risque global et la volatilité globale du client

- 7 A l'étape 3 « Synthèse », si le client souhaite cette fois **dépasser la volatilité globale et le budget de risque global autorisés de par son profil de risque et sa connaissance financière**, le conseiller a la possibilité de modifier l'allocation proposée en effectuant des switches de niveau 3. *Toutefois, les switches 3 réalisés à l'étape 3 « Synthèse » seront « non conseillés ».* *En effet ces switches sont sans contrôle de la proportion de risque ni contrôle de la volatilité et donc sous la seule responsabilité du client. A la signature de la synthèse épargne, le client confirmera son refus du conseil de l'établissement. Important : on ne doit pas retrouver à cette étape des supports que le conseiller aurait pu proposer en logique de conseil, par un switch 1 ou 2.*

**Note :** Dans le cas où le client détiendrait alors un portefeuille ne répondant pas aux obligations liées à son profil de risque global (% d'avoirs risqués supérieur au plafond autorisé) ou à son niveau de connaissance financière (détention de supports ne correspondant pas au niveau de connaissance financière du client), il en serait informé dans son relevé périodique d'adéquation (RPA) envoyé annuellement

- 8 Finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse





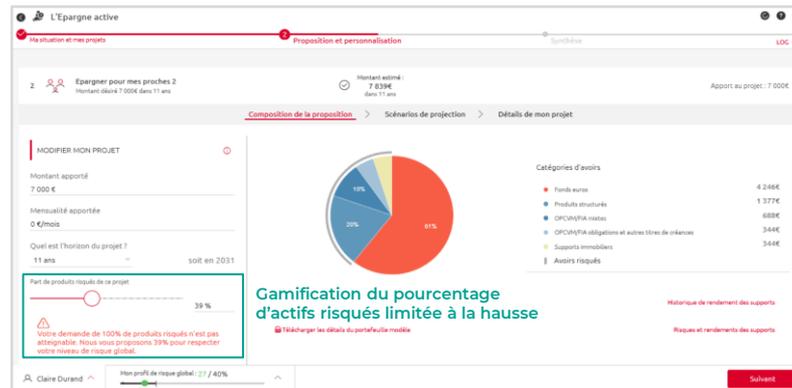
# Réaliser un arbitrage

A retenir



## Gamification à la hausse ou à la baisse

- **Modification (gamification) du pourcentage d'actifs risqués limitée à la hausse** : Dans la limite du profil de risque global du client Il ne sera donc pas toujours possible d'atteindre, pour un projet, la borne maximum d'actifs risqués liée au profil de risque du client (du fait de son exposition globale)
- **Modification (gamification) du pourcentage d'actifs risqués limitée à la baisse** : Dans la limite du pourcentage d'actif risqués déjà détenus sur le contrat avant réalisation de l'arbitrage En effet, l'algorithme ne vend jamais d'actifs risqués. Ainsi, dans le cas où des actifs risqués sont déjà détenus dans le contrat travaillé avant arbitrage, il ne sera pas possible de descendre en dessous du % de risque initial du contrat via la jauge de gamification





# Réaliser un arbitrage

Pour aller plus loin... (1/3)



[Lien vers la vidéo 1](#)



[Lien vers la vidéo 2](#)



## Les switches de niveau 1 et 2

A l'étape 2 « proposition et personnalisation », le **client est toujours dans le conseil** de la banque et **les supports proposés en switch** respectent les **critères suivants** :

- Catalogue de commercialisation lié à la segmentation du client
- Part maximale d'actifs risqués du client
- Volatilité maximum globale du client
- Horizon du projet supérieur à la maturité du support
- Niveau de connaissance financière supérieur ou égal au minimum requis pour le support
- Montant désiré sur le support supérieur ou égal au minimum de souscription du support
- Éligibilité du support à l'enveloppe
- Éligibilité de la catégorie de support au projet

**Note 1** : Si le client souhaite **modifier partiellement** le support, choisir les options « **Ventiler en %** » ou « **Ventiler en €** ». La validation de la ventilation sera **uniquement possible** lorsque l'intitulé « **écart** » sera **égal à 0**

**Note 2** : l'affichage des UC à cet écran est limité à 6. Le conseiller peut faire défiler les pages pour accéder à l'ensemble des supports éligibles.

## Les ventilations (splits)

A l'étape 2, lors de la ventilation (split) un double contrôle est effectué **a posteriori** (c-à-d. après choix des supports et tentative de validation) : l'algorithme vérifie le **respect de la volatilité globale** et du **risque global du client**. Il se peut donc qu'un message informatif apparaisse à la validation de cet écran, indiquant que la ventilation souhaitée n'est **pas possible** (non-respect du budget de risque, ou de la volatilité globale, ou des deux).

**Astuce 1** : pour trouver une ventilation éligible sans être bloqué par le **profil de risque global du client**, **gamifier à 100%** à l'étape de proposition puis cliquer sur « Calculer » afin de proposer le maximum de risque acceptable sur le contrat. Il n'y aura ainsi plus besoin de ventiler à partir du fonds euros par la suite car le maximum de risque sera déjà atteint. Il sera néanmoins possible de réaliser des ventilations à partir d'actifs risqués sans être limité par le risque global du client.

**Astuce 2** : pour trouver une ventilation éligible sans être bloqué par la **volatilité globale du client**, visualiser à l'écran « Remplacer » **les supports qui peuvent être intégralement remplacés (switch)**. Cela pourra vous donner une bonne indication sur les supports que vous pouvez choisir pour un split, permettant de valider la ventilation. Autre solution possible : effectuer une autre répartition au profit de supports moins volatiles.



# Réaliser un arbitrage

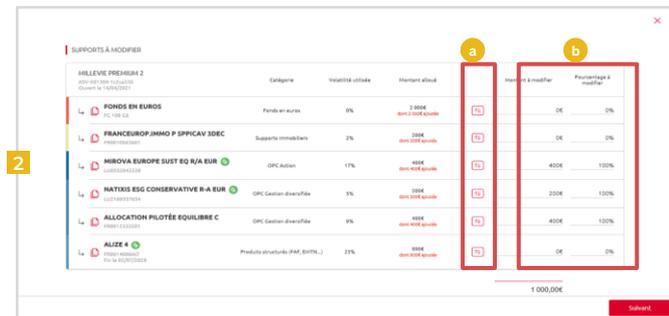
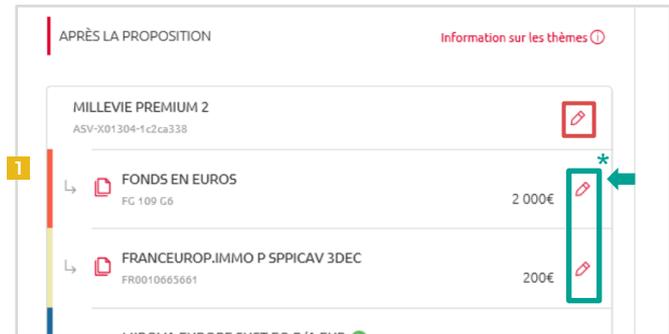
Pour aller plus loin... (2/3)



## Les switches/splits multiples sur un contrat (1/2)

- 1 A l'étape 2 de « Proposition et personnalisation », cliquer sur le petit crayon à droite de l'intitulé du contrat pour accéder aux écrans de switches/splits multiples.
- 2 Un premier écran permet de désinvestir :
  - a Soit totalement (via l'icône double flèche)
  - b Soit partiellement en montant ou pourcentage (via les colonnes « Montant à modifier » et « Pourcentage à modifier »)

...les instruments financiers que le client souhaite arbitrer sur son contrat.  
Une fois les montants saisis, la somme des montants désinvestis s'affiche alors en bas de l'écran. Cliquer sur « suivant » en bas à droite de l'écran pour poursuivre.



\*Cet écran de switches / splits multiples, uniquement disponible en étape de « Proposition et personnalisation », vient en supplément des switches / splits de niveau 1 et 2



# Réaliser un arbitrage

Pour aller plus loin... (3/3)



## Les switches/splits multiples sur un contrat (2/2)

**3** Un second écran permet ensuite de sélectionner les instruments financiers à ajouter sur le contrat afin de réallouer la somme des montants désinvestis. La sélection de ces instruments peut se faire directement au travers de la barre de recherche (nominativement ou par code ISIN) ou au travers des filtres proposés (volatilité, région, catégorie et éco-responsable). Cliquer alors sur le « + » rouge à droite de chaque support désiré

**4** Indiquer en € ou en % le montant à investir sur chacun des instruments financiers choisis. Pour s'assurer que les supports choisis ne surexposent pas le client en risque ou en volatilité (contrôle a posteriori), cliquer sur « Vérifier la faisabilité ». Assurez-vous désormais qu'il ne reste aucun montant à allouer (c-à-d que l'info bulle ⓘ et le texte correspondant ont disparu)

**Note 1 :** Le bouton « Vérifier la faisabilité » peut également être utilisé en pas-à-pas après la sélection de chaque instrument financier afin de vérifier le budget de risque et de volatilité restant.

**Note 2 :** Le bouton « Modifier la répartition » permet de modifier le montant alloué à chacun des actifs détenus sur le contrat (les supports proposés par l'allocation LEA non désinvestis ainsi que les supports ajoutés à l'étape précédente).

**Remarque :** Vous avez la possibilité de supprimer la sélection de chaque instrument financier en cliquant sur le petit icône « poubelle » tout à droite de l'intitulé de celui-ci.

**5** Enfin, cliquer sur « valider » en bas à droite de l'écran

Supports	Catégorie	Volatilité utilisée
AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE EC FR0000056129	OPC Action	11%
ACTIVEMISE EUROPE Q50601777511	Supports Immobiliers	4%
ALIZE 4 FR0014000A07	Produits structurés (FAP, EXTNL...)	25%
ALLOCATION PILOTÉE EQUILIBRE C FR0012333201	OPC Gestion diversifiée	9%
ALLOCATION PILOTÉE OFFENSIVE C FR0012333219	OPC Gestion diversifiée	11%

SUPPORTS CIBLÉS	Catégorie	Volatilité utilisée	Montant à allouer	Pourcentage à allouer
ALLOCATION PILOTÉE EQUILIBRE C FR0012333201	OPC Gestion diversifiée	9%	250€	25%
ALLOCATION PILOTÉE OFFENSIVE C FR0012333219	OPC Gestion diversifiée	11%	250€	25%
MIRVIA EMPLOI FRANCE C FR0012333202	OPC Action	11%	250€	25%
			750,00€	75%



# Exercice

## Arbitrage du fonds euros existant + Versement complémentaire sur le même contrat

### Énoncé exercice



SEGMENT : Haut de gamme

PROFIL DE RISQUE : Équilibré

### OBJECTIFS

#### Épargner pour mes proches (à horizon 15 ans)

- Arbitrage du contrat « NUANCES 3D »
  - Composition initiale du contrat : 10 500€ de fonds € et 5 000€ d'UC
  - Résultat souhaité de l'arbitrage : 6 500€ de F€ et 9 000€ d'UC
- Réaliser un versement complémentaire de 30 000€
  - Valoriser uniquement mes versements

*Note : il est préférable de choisir l'option « valoriser uniquement mes versements » lorsqu'on fait deux projets (versement puis arbitrage)*

### GESTION DE L'ÉPARGNE

Investissement de 3 000€ depuis le compte à vue

Investissement de 27 000€ en chèque depuis un établissement concurrent

### MODIFICATION DE LA PROPOSITION

Souhait d'obtenir la répartition suivante pour le **versement complémentaire** :  
**20 000€ d'actifs risqués et 10 000€ de Fonds €**

### Correction

- 1 Accéder à la rubrique « Renseigner mon épargne » pour investir des liquidités.  
**Investir 3 000 €** depuis le compte à vue du client.
- 2 Cliquer sur le volet « Je déclare mon épargne placée dans d'autres banques » puis déclarer 27 000€ en liquidités détenues dans un établissement concurrent à investir
- 3 Accéder ensuite au volet « Lister mes projets ».
  - Déclarer un **1<sup>er</sup> projet** (priorité 1) en sélectionnant le projet « Épargner pour mes proches », cliquer ensuite sur « Arbitrage », indiquer un **horizon** de placement de **15 ans**, et sélectionner enfin le contrat « NUANCES 3D »
  - Déclarer un **2<sup>ème</sup> projet** (priorité 2) en sélectionnant le projet « Épargner pour mes proches », cliquer ensuite sur « Versement complémentaire », indiquer **30 000€** de montant apporté, 0€ de mensualité, un **horizon** de placement de **15 ans**, sélectionner le **même** contrat « NUANCES 3D », et cliquer sur « Valoriser uniquement mes versements »
- 4 Une fois les 2 projets déclarés, cliquer sur « Générer une proposition » puis cliquer sur « Consulter » sur le 1<sup>er</sup> projet  
Le client ayant un **profil Équilibré**, l'algorithme propose **50% d'actifs risqués** pour ce 1<sup>er</sup> projet, ce qui correspond à **7 750€ de fonds € et 7 750€ d'actifs risqués**. Or, le client souhaite avoir 6 500€ de fonds € et 9 000€ d'actifs risqués. Ainsi, **calculer le pourcentage d'actifs risqués** à indiquer dans la jauge de gamification :  $[1 - (6500/15500)] \times 100 = 58\%$  (% arrondi à la baisse, correspondant à 8 990€ d'actifs risqués et 6 510€ de fonds €)
- 6 A l'écran suivant, **cliquer sur le crayon à côté du fonds €** pour vendre 10€ de fonds € au profit de 10€ d'actifs risqués (afin de répondre précisément à la demande du client)
- 7 Pour le **2<sup>ème</sup> projet**, de la même manière, l'algorithme propose 50% d'actifs risqués (soit 15 000 €). **Calculer le pourcentage d'actifs risqués** à indiquer dans la jauge de gamification pour répondre à la demande client :  $[1 - (10000/30000)] \times 100 = 66\% = 19\ 800€$ . De la même manière, à l'écran suivant, cliquer sur un crayon à côté du fonds € et réaliser un switch pour répondre à la demande client, à savoir obtenir 20 000€ d'AR et 10 000€ de fonds euros



# Cas d'usage

## Service de Gestion déléguée

### BPCE Vie (Millevie Essentielle 1 et 2)

#### Caractéristiques du cas

##### PERSONA



SEGMENT  
Grand Public

PROFIL DE RISQUE  
Prudent

##### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Confier la gestion d'une partie de son épargne à un gestionnaire mandaté
- Ex de projet : « Epargner pour mes proches »

##### OBJECTIFS DES CAS

- Souscrire un nouveau contrat d'assurance vie et mettre en place un service de gestion déléguée
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

Cas d'usage suivi d'un exercice corrigé

#### Posture du conseiller

- Le conseiller explique que le service de gestion déléguée est un mode de gestion destiné aux clients qui n'ont ni le temps, ni l'envie, ni les compétences pour gérer eux-mêmes la poche de diversification de leur contrat d'assurance vie. Le suivi du portefeuille dans le temps est réalisé par des équipes de gestion pour s'adapter à l'environnement de marché via des arbitrages. Enfin, des informations sont mises à la disposition du client chaque trimestre.
- Le conseiller explique que la sélection des supports à l'intérieur de la poche d'actifs risqués est réalisée par le gestionnaire, en fonction du profil de Service de Gestion Déléguée correspondant au profil investisseur du client.
- Il doit par ailleurs en profiter pour rappeler à son client les principales caractéristiques de ces enveloppes si besoin.



# Mise en place du Service de Gestion Déléguée à la souscription

## Déroulé du cas (1/2)

### Mode opératoire

- Ouvrir une nouvelle session dans LEA et accéder en premier à la rubrique « Renseigner mon épargne » pour investir des liquidités en épargne financière

Pour un projet avec un montant apporté, deux possibilités sont offertes au client

  - Investir des liquidités à partir du compte chèque ou des livrets détenus par le client dans l'établissement depuis la page « Votre épargne de précaution »
  - Déclarer des avoirs externes et indiquer la part à investir dans le(s) projet(s) à la page « Souhaitez-vous déclarer des avoirs dans d'autres établissements ? »
- Accéder à la rubrique « Lister mes projets » et choisir le projet souhaité par le client

Dans la rubrique « Votre objectif », sélectionner « Versement initial » et indiquer :

  - Le montant apporté
  - L'horizon de placement
  - Les mensualités apportées (VP) le cas échéant

Enfin sélectionner le contrat Millevie Essentielle 2 auquel le client souhaite souscrire puis cliquer sur « Générer une proposition »
- Un écran récapitule les projets créés, cliquer sur « Consulter » pour accéder à la proposition. Une icône de mains enlacées apparaît à droite de l'intitulé du contrat associé au projet, lorsque celui-ci peut être placé en gestion déléguée.
- Il conviendra alors de choisir le mode « Gestion déléguée » ainsi que les instruments en cohabitation le cas échéant.

Les supports cohabitables (produits structurés, emprunts et supports immobiliers) proposés dans l'allocation s'afficheront systématiquement dans la rubrique « Vos choix d'allocations » et seront par défaut placés en cohabitation dans leur intégralité.

*Note : La mise en place du « service de gestion déléguée » est disponible pour les contrats Millevie Essentielle 2 et ce pour tous les clients.*

*Important : Veiller à respecter le minimum de souscription de 1500€ du Service de Gestion Déléguée. Dans certains cas, il est nécessaire de diminuer partiellement ou totalement le montant des supports cohabitables afin de bien avoir 1500€ disponibles pour le Service de Gestion Déléguée. Attention également à bien respecter les minimums de souscription de ces supports cohabitables.*



# Mise en place du Service de Gestion Déléguée à la souscription

## Déroulé du cas (2/2)

### Mode opératoire

- 5** Cliquer ensuite sur « **Rechercher les profils éligibles** ». A cette étape, l'outil vérifie que l'allocation respecte le risque global ainsi que la volatilité globale du client et permet la mise en place d'une gestion déléguée sur son contrat.  
Si tel est bien le cas, **s'affichent alors les profils de gestion déléguée auxquels le client est éligible** sur ce projet.  
**Dans le cas contraire, aucun profil de gestion n'est proposé** et le message d'erreur suivant s'affiche : « Aucun profil n'est éligible, veuillez modifier vos choix »

*Note : Le fonctionnement de l'outil reste identique mais les profils de gestion proposés diffèrent entre OG et Service de Gestion Déléguée.*

- 6** Choisir enfin le profil de gestion souhaité par le client puis finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse.

*Note : Accompagné de son conseiller, le client a désormais la possibilité de modifier le profil de gestion déléguée dans les limites de son profil de risque à l'occasion d'un arbitrage ou d'un versement complémentaire sur son contrat (si éligible)*

**5**

**6**



# Gestion déléguée

Pour aller plus loin...



		ASV BPCE Vie		ASV CNP		ASV Natixis Life	ASV TEORA	CTO/PEA
Type de Gestion Déléguée		<b>Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>« Service de Gestion Déléguée »</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>« Service de Gestion Déléguée »</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat (FIC/FID)</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat / Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat</b> <i>(Ensemble instruments financiers)</i>
Supports cohabitables		<b>Cohabitation limitée</b> 1 <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i> 2 <i>Supports immobiliers</i> 3 <i>Gamme Selectiz</i>	<b>Cohabitation limitée</b> 1 <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i> 2 <i>Supports immobiliers</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i>	<b>Cohabitation illimitée</b> <i>Actifs risqués</i>	<b>Cohabitation illimitée</b> <i>Actifs risqués</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Parts sociales uniquement</i>
Choix par défaut dans LEA	En cohabitation	<i>Supports temporaires + immobiliers + gamme Selectiz placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires + immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires (produits structurés uniquement) et supports immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires (produits structurés uniquement) et supports immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Parts sociales placées par défaut en cohabitation</i>
	En gestion déléguée	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée mais cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée mais cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>

## Souscription d'une Assurance Vie + mise en place Service de Gestion Déléguée avec cohabitation

### Enoncé exercice



SEGMENT : Grand Public

PROFIL DE RISQUE : Prudent

### OBJECTIFS

#### Constituer une épargne (à horizon 12 ans)

- **Souscription d'un contrat d'assurance vie Millevie Essentielle 2**  
Composition souhaitée du contrat :
  - 1 500€ en Service de Gestion déléguée (GDEL équilibre)
  - 3 000€ de Fonds €
  - 150€ d'OPCI
  - 200€ de FAF (Ambition Durable 4)

### GESTION DE L'ÉPARGNE

Investissement de 1 000€ depuis le compte chèque  
Investissement de 1 500€ depuis le Livret A  
Investissement de 2 500€ depuis le LDDS

### MODIFICATION DE LA PROPOSITION

Modification du montant du support « **AMBITION DURABLE 4** » et  
« **FRANCEUROP.IMMO** »

### Correction

- 1 Accéder à la rubrique « **Renseigner mon épargne** » pour investir des liquidités. **Investir 1 000 €** depuis le compte chèque et **1 500 €** depuis le livret A du client et 2 500 € depuis le LDDS du client
- 2 Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** » et sélectionner le projet du client (ici « **Constituer une épargne** »)  
Sélectionner « **Versement initial** » et indiquer :
  - **5 000€** en « montant apporté »
  - Un **horizon** de projet de **12 ans**
 Enfin choisir le nouveau contrat « **Millevie Essentielle 2** » pour y souscrire et cliquer sur « **Générer proposition** »
- 3 Cliquer sur « **Générer une proposition** » puis cliquer sur « **Consulter** » sur le projet créé.  
Le client ayant un **profil Prudent**, l'algorithme propose **40% d'actifs risqués** pour ce projet, ce qui correspond à **3 000€ de fonds €** et **2 000€ d'actifs risqués**.
- 4 Cliquer sur l'icône de mains enlacées  à droite de l'intitulé du contrat puis choisir le mode « **Gestion déléguée** ».  
Indiquer 200€ pour le FAF « **Ambition durable 4** » en cohabitation et 150€ pour l'OPCI « **FRANCEUROP.IMMO** » afin de les désinvestir de la poche en Gestion libre et de l'investir dans la poche sous service de gestion déléguée.  
Cliquer ensuite sur « **Valider mon allocation** », choisir le profil de gestion « **GDEL Equilibre** » puis cliquer sur « **Valider** ».
- 5 La proposition a donc été modifiée et la composition du contrat est la suivante :
  - Un Service de Gestion déléguée de 1 500€
  - Le Fonds € de 3 000€
  - L'OPCI de 150€
  - Le FAF de 200€
- 6 Finaliser le parcours

# Cas d'usage

## Mise en place du Service de Gestion déléguée sur un contrat Nuances 3D par un transfert PACTE

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



SEGMENT  
Grand Public

PROFIL DE RISQUE  
Prudent

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Transférer un ancien contrat mono-support vers un contrat multi-supports tout en conservant ses avantages fiscaux
- Confier la gestion d'une partie de son épargne à un gestionnaire mandaté
- Ex de projet : «préparer un projet immobilier »

#### OBJECTIFS DES CAS

- Transférer un ancien contrat Nuance 3D et mettre en place un service de gestion déléguée

Cas d'usage suivi d'un exercice corrigé

### Posture du conseiller

- Le conseiller explique à son client qu'il est possible de transférer certains contrats CNP vers d'autres contrats tout en conservant ses avantages fiscaux (antériorité, etc.)
- Le conseiller explique que le service de gestion déléguée est un mode de gestion destiné aux clients qui n'ont ni le temps, ni l'envie, ni les compétences pour gérer eux-mêmes la poche de diversification de leur contrat d'assurance vie. Le suivi du portefeuille dans le temps est réalisé par des équipes de gestion pour s'adapter à l'environnement de marché via des arbitrages. Enfin, des informations sont mises à la disposition du client annuellement.
- Le conseiller explique que la sélection des supports à l'intérieur de la poche d'actifs risqués est réalisée par le gestionnaire expert, en fonction du profil de Service de Gestion Déléguée correspondant au profil investisseur du client.
- Il doit par ailleurs en profiter pour rappeler à son client les principales caractéristiques de ces enveloppes si besoin.



# Mise en place du Service de Gestion Déléguée par transfert PACTE

## Déroulé du cas (1/2)

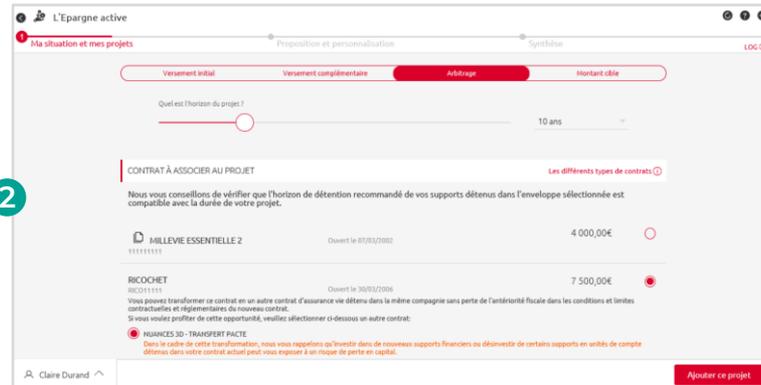
### Mode opératoire

- 1 Ouvrir une session LEA et accéder à la rubrique « **Renseigner mon épargne** »  
Dans le cadre d'un transfert Pacte sans versement, il est **inutile d'investir des liquidités**  
Cliquer donc sur « Suivant » pour passer les différentes pages de la rubrique « Renseigner mon épargne »
- 2 Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** » et choisir le projet souhaité par le client dans le cadre de ce transfert (i.e. « préparer un projet immobilier »)
  - Sélectionner ensuite « **Arbitrage** » dans la rubrique « Votre objectif »
  - Indiquer un **horizon** de placement
  - Sélectionner le **contrat** à transférer ainsi que le contrat Nuances 3D cible puis valider

*Note 2 : Les possibilités de transfert s'affichent automatiquement en dessous d'un contrat lorsque celui-ci est transférable*

*Note 3 : Il est possible de réaliser un transfert et un versement complémentaire au sein d'un même projet. Dans ce cas, penser à dégager des liquidités pour le versement en début de parcours et choisir « **Versement complémentaire** » comme objectif de projet*

*Note 4 : Les versements programmés existants seront annulés lors du transfert si leur montant défini dans le contrat d'origine est inférieur au minimum requis dans le contrat cible*
- 3 Un écran récapitule les projets créés, cliquer sur « **Consulter** » pour accéder à la **proposition LEA**  
A l'étape 2 « Proposition et personnalisation », l'algorithme cherche comme toujours à proposer le portefeuille modèle correspondant au profil de risque du client, et ce dans la limite de son budget de risque global et de volatilité globale  
*Exemple : Ici, pour un client Prudent, l'algorithme propose 40% d'UC*  
Une icône de mains enlacées  apparaîtra à droite de l'intitulé du contrat associé au projet, lorsque celui-ci peut être placé en gestion déléguée.



1 Ma situation et mes projets

Proposition et personnalisation

Synthèse

Versement initial

Versement complémentaire

Arbitrage

Montant cible

Quel est l'horizon du projet ?

10 ans

CONTRAT À ASSOCIER AU PROJET

Les différents types de contrats

Nous vous conseillons de vérifier que l'horizon de détention recommandé de vos supports détenus dans l'enveloppe sélectionnée est compatible avec la durée de votre projet.

MILLEVIE ESSENTIELLE 2

Ouvert le 07/03/2002

4 000,00€

RICOCHET

RCD11111

Ouvert le 30/03/2006

7 500,00€

Vous pouvez transformer ce contrat en un autre contrat d'assurance vie détenu dans la même compagnie sans perte de l'antériorité fiscale dans les conditions et limites contractuelles et réglementaires du nouveau contrat.

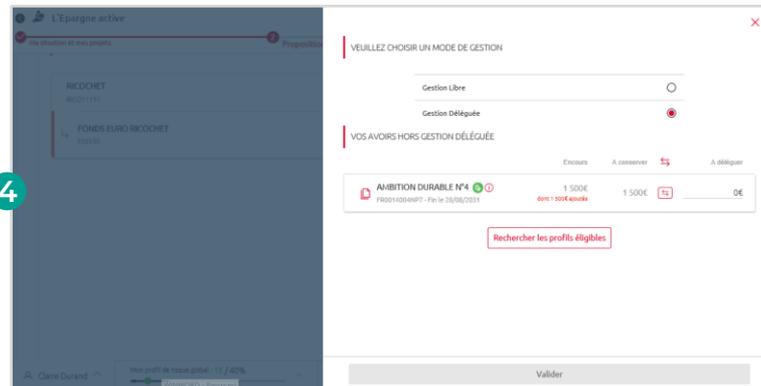
Si vous voulez profiter de cette opportunité, veuillez sélectionner ci-dessous un autre contrat:

NUANCES 3D - TRANSFERT PACTE

Dans le cadre de cette transformation, vous vous exposez à investir dans de nouveaux supports financiers ou détenir certains supports en unités de compte détenus dans votre contrat actuel peut vous exposer à un risque de perte en capital.

Clare Durand

Ajouter ce projet



2

3

4

VEUILLEZ CHOISIR UN MODE DE GESTION

Gestion Libre

Gestion Déléguée

VOS AVOIRS HORS GESTION DÉLÉGUÉE

Encours

A conserver

A déléguer

AMBITION DURABLE N°4

1 500€

1 500€

0€

Rechercher les profils éligibles

Valider



# Mise en place du Service de Gestion Déléguée par transfert PACTE

## Déroulé du cas (2/2)

### Mode opératoire

4 Il conviendra alors de choisir le mode « Gestion déléguée » puis le type de gestion déléguée (« Service de Gestion Déléguée »).

Les supports cohabitables (produits structurés et emprunts) proposés dans l'allocation s'afficheront systématiquement dans la rubrique « Vos choix d'allocations » et seront par défaut placés en cohabitation dans leur intégralité.

*Note 5 : La mise en place du « service de gestion déléguée » sur les contrats Nuances 3D est disponible pour tous les clients (i.e. tout segment, tout profil investisseur)*

*Important : Veiller à respecter le minimum de souscription de 1500€ du Service de Gestion Déléguée. Dans certains cas, il est nécessaire de diminuer partiellement ou totalement le montant des supports cohabitables afin de bien avoir 1500€ disponibles pour le Service de Gestion Déléguée. Attention également à bien respecter les minimums de souscription de ces supports cohabitables.*

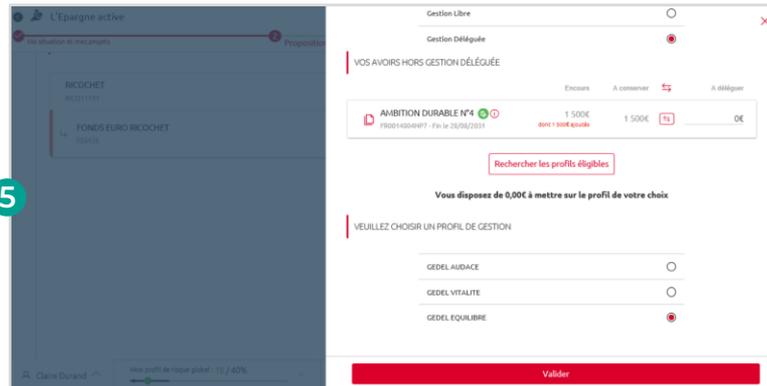
5 Cliquer ensuite sur « Rechercher les profils éligibles ». A cette étape, l'outil vérifie que l'allocation respecte le risque global ainsi que la volatilité globale du client et permet la mise en place d'une gestion déléguée sur son contrat.

Si tel est bien le cas, **s'affichent alors les profils de gestion déléguée auxquels le client est éligible** sur ce projet.

**Dans le cas contraire, aucun profil de gestion n'est proposé** et le message d'erreur suivant s'affiche : « Aucun profil n'est éligible, veuillez modifier vos choix »

Choisir enfin le profil de gestion souhaité par le client puis finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse.

*Note : Accompagné de son conseiller, le client a désormais la possibilité de modifier le profil de gestion déléguée dans les limites de son profil de risque à l'occasion d'un arbitrage ou d'un versement complémentaire sur son contrat (si éligible)*



5



6



# Exercice

## Mise en place du Service de Gestion Déléguée par transfert PACTE

### Énoncé exercice



SEGMENT : Grand Public

PROFIL DE RISQUE : Prudent

### OBJECTIFS

#### Préparer un projet immobilier (à horizon 12 ans)

- **Souscription d'un contrat d'assurance vie Nuances 3D via Transfert PACTE**  
Composition souhaitée du contrat :
  - 1 500€ en Service de Gestion déléguée (GDEL équilibre)
  - 4 500 de Fonds €
  - 1 500€ de FAF (Ambition Durable 4)

### Correction

- 1 Accéder à la rubrique « **Renseigner mon épargne** » pour investir des liquidités. Il n'est pas nécessaire dans cet exercice de libérer des liquidités
- 2 Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** » et sélectionner le projet du client (ici « **Préparer un projet immobilier** »)  
  
Sélectionner « Arbitrage » et indiquer et un **horizon** de projet de **12 ans**
- 3 Choisir ensuite le contrat « **Ricochet** », cocher la mention « **NUANCES 3D - TRANSFERT PACTE** » qui s'affiche en dessous du contrat d'origine que le client souhaite transférer et cliquer sur « **générer une proposition** ».
- 4 Le portefeuille modèle est appliqué dans la proposition d'allocation du contrat cible « Nuances 3D », dans la limite des bornes de risques (minimum et maximum) spécifiques à ce projet, et dans le respect du profil de risque global du client  
  
Le client ayant un profil Prudent, l'algorithme propose 40% d'actifs risqués pour ce projet, ce qui correspond à 4 500€ de fonds € et 3 000€ d'actifs risqués.
- 5 Cliquer sur l'icône de mains enlacées  à droite de l'intitulé du contrat puis choisir le mode « Gestion déléguée ».  
Indiquer 1 500€ pour le FAF « Ambition durable 4 » en cohabitation  
  
Cliquer ensuite sur « Valider mon allocation », choisir le profil de gestion « GDEL Equilibre » puis cliquer sur « Valider ».
- 6 Finaliser le parcours





# Gestion déléguée

Pour aller plus loin...



		ASV BPCE Vie		ASV CNP		ASV Natixis Life	ASV TEORA	CTO/PEA
Type de Gestion Déléguée		<b>Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>« Service de Gestion Déléguée »</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>« Service de Gestion Déléguée »</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat (FIC/FID)</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat / Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat</b> <i>(Ensemble instruments financiers)</i>
Supports cohabitables		<b>Cohabitation limitée</b> 1 <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i> 2 <i>Supports immobiliers</i> 3 <i>Gamme Selectiz</i>	<b>Cohabitation limitée</b> 1 <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i> 2 <i>Supports immobiliers</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i>	<b>Cohabitation illimitée</b> <i>Actifs risqués</i>	<b>Cohabitation illimitée</b> <i>Actifs risqués</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Parts sociales uniquement</i>
Choix par défaut dans LEA	En cohabitation	<i>Supports temporaires + immobiliers + gamme Selectiz placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires + immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires (produits structurés uniquement) et supports immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires (produits structurés uniquement) et supports immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Parts sociales placées par défaut en cohabitation</i>
	En gestion déléguée	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée mais cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée mais cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>

# Cas d'usage Gestion déléguée

## Caractéristiques du cas

### PERSONA



SEGMENT  
Gestion Privée

PROFIL DE RISQUE  
Dynamique

### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Confier la gestion d'une partie de son épargne à un gestionnaire mandaté
- Ex de projet : « Epargner pour mes proches »

### OBJECTIFS DES CAS

- Souscrire un nouveau contrat d'assurance vie et mettre en place une gestion déléguée
- Effectuer un versement complémentaire sur un contrat d'assurance vie en gestion déléguée avec cohabitation
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

Cas d'usage suivi d'un exercice corrigé

## Posture du conseiller

- Le conseiller explique que la sélection des supports à l'intérieur de la poche d'actifs risqués est réalisée par le gestionnaire, en fonction de l'option OG/GSM choisie par le client
- Le conseiller indique également à son client que la mise en place d'une Gestion Déléguée est possible pour différents types de contrats :
  - dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, au travers d'orientations de gestion (Ou de « service de gestion déléguée » pour les contrats BPCE Vie/CNP, ou de GSM pour les contrats TEORA ou de GSM FIC-FID pour les contrats Natixis Life)
  - sur un compte d'instruments financiers au travers d'une GSM (compte titres ordinaire ou PEA)
- Il peut par ailleurs en profiter pour rappeler à son client les principales caractéristiques de ces enveloppes si besoin



# Gestion déléguée à la souscription

## Déroulé du cas (1/2)

### Mode opératoire

- Ouvrir une nouvelle session dans LEA et accéder en premier à la rubrique « Renseigner mon épargne » pour investir des liquidités en épargne financière

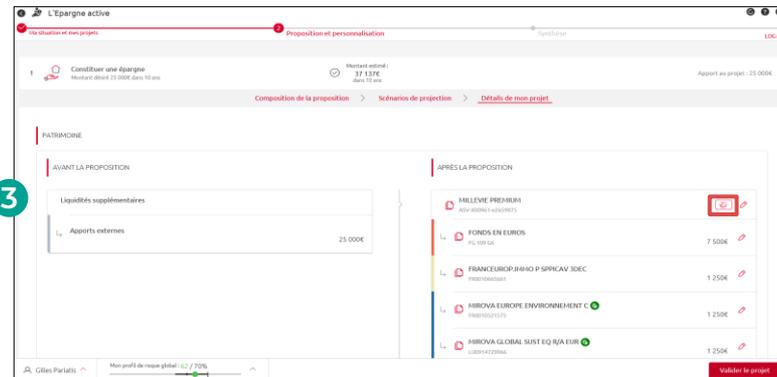
Pour un projet avec un montant apporté, deux possibilités sont offertes au client

    - Investir des liquidités à partir du compte chèque ou des livrets détenus par le client dans l'établissement depuis la page « Votre épargne de précaution »
    - Déclarer des avoirs externes et indiquer la part à investir dans le(s) projet(s) à la page « Souhaitez-vous déclarer des avoirs dans d'autres établissements ? »
  - Accéder à la rubrique « Lister mes projets » et choisir le projet souhaité par le client

Dans la rubrique « Votre objectif », sélectionner « Versement initial » et indiquer :

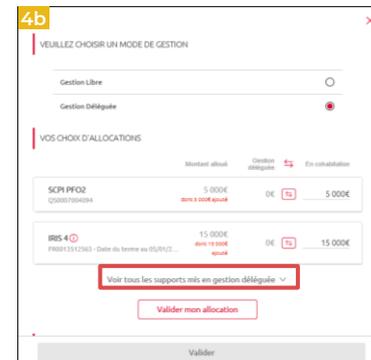
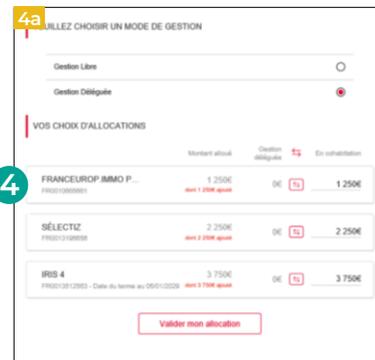
    - Le montant apporté
    - L'horizon de placement
    - Les mensualités apportées (VP) le cas échéant

Enfin sélectionner le contrat éligible à la gestion déléguée auquel le client souhaite souscrire puis cliquer sur « Générer une proposition »
  - Un écran récapitule les projets créés, cliquer sur « Consulter » pour accéder à la proposition. Une icône de mains enlacées apparaît à droite de l'intitulé du contrat associé au projet, lorsque celui-ci peut être placé en gestion déléguée.
  - Après avoir cliqué sur l'icône, il conviendra alors de choisir le mode « Gestion déléguée » ainsi que les instruments en cohabitation le cas échéant.
- 4a & 4b Les supports cohabitables (exemple pour les contrats BPCE Vie : produits structurés, emprunts, supports immobiliers et gamme Selectiz) proposés dans l'allocation s'affichent systématiquement dans la rubrique « Vos choix d'allocations » et seront par défaut placés en cohabitation dans leur intégralité.
- 4b Par ailleurs, dans le cadre d'un contrat en cohabitation illimitée (GSM type FIC-FID sur assurance vie Natixis Life ou OG/GSM sur assurance vie TEORA), les supports cohabitables hors produits structurés/emprunts/soutpports immobiliers, n'apparaissent pas en affichage direct et sont placés par défaut dans la poche en Gestion Déléguée. Ainsi, pour ceux-ci, il est nécessaire de cliquer sur l'intitulé « Voir tous les supports mis en gestion déléguée » pour les afficher et décider, le cas échéant, de placer certains supports en cohabitation.
- 4a & 4b **Note :** Sur choix client, il est possible de diminuer partiellement (en saisissant le montant) ou totalement (en cliquant sur les doubles flèches) les montants proposés par défaut pour chacun des supports éligibles à la cohabitation.



Contrat à cohabitation limitée  
(ASV BPCE Vie, ASV CNP, CTO et PEA)

Contrat à cohabitation illimitée  
(ASV NL et TEORA)



Exemple de cohabitation pour un contrat BPCE Vie



# Gestion déléguée à la souscription

## Déroulé du cas (2/2)

### Mode opératoire

- 5 Cliquer ensuite sur « **Rechercher les profils éligibles** ». A cette étape, l'outil vérifie que l'allocation respecte le risque global ainsi que la volatilité globale du client et permet la mise en place d'une gestion déléguée sur son contrat. Si tel est bien le cas, **s'affichent alors les profils de gestion déléguée auxquels le client est éligible** sur ce projet.

**Dans le cas contraire, aucun profil de gestion n'est proposé** et le message d'erreur suivant s'affiche : « Aucun profil n'est éligible, veuillez modifier vos choix »

*Note : l'outil vérifie également à cette étape que les minimums de détention des supports mis en cohabitation sont bien respectés.*

- 6 Choisir enfin le profil de gestion souhaité par le client puis finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse.

*Note : Accompagné de son conseiller, le client a désormais la possibilité de modifier le profil de gestion déléguée dans les limites de son profil de risque à l'occasion d'un arbitrage ou d'un versement complémentaire sur son contrat (si éligible)*

The screenshots illustrate the user interface for selecting a management profile. The left panel shows the 'L'Épargne active' section with a 'Composition de la proposition' table:

AVANT LA PROPOSITION	Montant initial	Montant actualisé
PATRIMOINE		
AVANT LA PROPOSITION		
LIVRET A ORDINAIRE	20 000€	20 000€
COMPTE A VUE	5 000€	5 000€

The right panel shows the 'VEUILLEZ CHOISIR UN MODE DE GESTION' dialog. It includes a table of eligible profiles:

VOS CHOIX D'ALLOCATIONS	Montant initial	Gestion déléguée	En cohabitation
FRANCEUROPI IMMO P... PROJ0285001	1 250€ avec 1 250€ apais	<input type="checkbox"/>	1 250€
SÉLECTIZ PROJ0188500	2 250€ avec 2 250€ apais	<input checked="" type="checkbox"/>	2 250€
IRIS 4 PROJ0281200 - Date de terme au 05/01/12 avec 3 750€ apais	3 750€ avec 3 750€ apais	<input type="checkbox"/>	3 750€

Below the table, there is a 'Valider mon allocation' button. The bottom section of the dialog asks 'VEUILLEZ CHOISIR UN PROFIL DE GESTION' with radio buttons for 'OO AUDACE', 'OO VITALITÉ', and 'OO EQUILIBRE'. The 'OO VITALITÉ' option is selected in the second screenshot.

## Mise en place d'une gestion déléguée avec cohabitation sur un contrat d'ASV

### Énoncé exercice



SEGMENT : Gestion Privée

PROFIL DE RISQUE : Dynamique

#### OBJECTIFS

**Constituer une épargne (à horizon 15 ans)**

- **Souscription d'un contrat « Millevie Premium »**  
Composition souhaitée du contrat :
  - 7 500€ Fonds €
  - 13 750€ en OG (profil Audace)
  - 3 750€ de FAF (IRIS 4)

#### GESTION DE L'ÉPARGNE

Investissement de 2 000€ depuis le compte à vue

Investissement de 23 000€ en chèque depuis un établissement concurrent

#### MODIFICATION DE LA PROPOSITION

Mise en place d'une **OG (Audace)** et d'une **cohabitation avec un FAF (IRIS 4)**

### Correction

- 1 Accéder à la rubrique « **Renseigner mon épargne** » pour investir des liquidités.  
**Investir 2 000 €** depuis le compte à vue du client
- 2 Cliquer sur le volet « **Je déclare mon épargne placée dans d'autres banques** » puis déclarer 23 000€ en liquidités détenues dans un établissement concurrent à investir  
Accéder ensuite au volet « **Lister mes projets** ».
  - Déclarer **un projet** en sélectionnant le projet « **Constituer une épargne** », cliquer ensuite sur « **Versement initial** », indiquer un **montant apporté** de 25 000€, un **horizon** de placement de **15 ans**, et enfin sélectionner le contrat « **Millevie Premium** »
- 3 Cliquer sur « **Générer une proposition** » puis cliquer sur « **Consulter** » sur le projet créé.  
Le client ayant un **profil Dynamique**, l'algorithme propose **70% d'actifs risqués** pour ce projet, ce qui correspond à **7 500€ de Fonds €** et **17 500€ d'actifs risqués**.
- 4 Cliquer sur l'icône de mains enlacées  à droite de l'intitulé du contrat puis choisir le mode « Gestion déléguée ».  
Laisser le produit « IRIS 4 » en cohabitation (comme proposé par défaut) et cliquer sur l'icône double flèches en face du support « Franceuropimmo » et « Sélectiz » afin de les désinvestir de la poche en Gestion libre et de les investir dans la poche sous orientation de gestion.  
Cliquer ensuite sur « Valider mon allocation », choisir le profil de gestion « Audace » puis cliquer sur « Valider ».
- 5 La proposition a donc été modifiée et la composition du contrat est la suivante :
  - Un Fonds € de 7 500€
  - Une OG de 13 750€
  - Une gestion libre du FAF de 3 750€





# Gestion déléguée

Pour aller plus loin...



		ASV BPCE Vie		ASV CNP		ASV Natixis Life	ASV TEORA	CTO/PEA
Type de Gestion Déléguée		<b>Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>« Service de Gestion Déléguée »</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>« Service de Gestion Déléguée »</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat (FIC/FID)</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat / Orientation de Gestion</b> <i>(Actifs risqués sans Fonds €)</i>	<b>Gestion sous Mandat</b> <i>(Ensemble instruments financiers)</i>
Supports cohabitables		<b>Cohabitation limitée</b> 1 <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i> 2 <i>Supports immobiliers</i> 3 <i>Gamme Selectiz</i>	<b>Cohabitation limitée</b> 1 <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i> 2 <i>Supports immobiliers</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Supports temporaires : produits structurés et emprunts</i>	<b>Cohabitation illimitée</b> <i>Actifs risqués</i>	<b>Cohabitation illimitée</b> <i>Actifs risqués</i>	<b>Cohabitation limitée</b> <i>Parts sociales uniquement</i>
Choix par défaut dans LEA	En cohabitation	<i>Supports temporaires + immobiliers + gamme Selectiz placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires + immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires (produits structurés uniquement) et supports immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Supports temporaires (produits structurés uniquement) et supports immobiliers placés par défaut en cohabitation</i>	<i>Parts sociales placées par défaut en cohabitation</i>
	En gestion déléguée	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée mais cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée mais cohabitables</i>	<i>Autres supports placés par défaut en Gestion déléguée et non cohabitables</i>

# Cas d'usage

## Souscrire une SCPI en direct

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



SEGMENT  
Gestion Privée

PROFIL DE RISQUE  
Dynamique

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Investir dans l'immobilier dans une valeur qu'il considère comme « refuge »
- Ex de projet : « Percevoir des revenus complémentaires »

#### OBJECTIFS DU CAS

- Effectuer une souscription d'une SCPI en direct
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

### Posture du conseiller

- Dans le cadre de son échange avec son client, le conseiller lui indique qu'il est possible de souscrire des SCPI en direct, investissement permettant de répondre à son appétence pour l'immobilier (si cela correspond à ses besoins, ses objectifs, sa connaissance, son expérience, sa situation financière, son appétence au risque et à sa capacité à subir des pertes)
- Il lui indique également qu'une durée de détention minimum de 10 ans est recommandée pour ce type de support et qu'il s'agit d'avoirs risqués. Ainsi, la souscription de SCPI se fait donc dans la limite du budget de risque et de volatilité du client
- Le conseiller doit aussi informer son client sur les frais spécifiques aux SCPI et sur les montants minimums de souscription. En effet, pour ce type de support, le montant de la souscription doit être un multiple du montant fixe d'une part de SCPI
- Il est possible de financer l'achat de SCPI en direct via un crédit immobilier



# Souscrire une SCPI en direct

## Déroulé du cas

### Mode opératoire

- 1 Ouvrir une nouvelle session dans LEA et accéder **en premier** à la rubrique « **renseigner mon épargne** » pour investir des liquidités en **épargne financière**  
 Pour un projet avec un montant apporté, **deux possibilités** sont offertes au client
  - **Investir des liquidités** à partir du compte chèque ou des livrets détenus par le client dans l'établissement depuis la page « Votre épargne de précaution »
  - **Déclarer des avoirs externes et indiquer la part** à investir dans le(s) projet(s) à la page « Souhaitez-vous déclarer des avoirs dans d'autres établissements »

*Note 1 : Les segments éligibles aux SCPI en direct sont les segments « Haut de gamme » et plus*

*Note 2 : Les SCPI en direct sont proposées pour tous les profils de risque (y compris le profil R1 « Prudent »)*

*Note 3 : Les supports « SCPI » ne sont pas éligibles à la mise en place de VP*

- 2 Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** » et choisir le projet souhaité par le client

Sélectionner « **Versement initial** » et indiquer le **montant** apporté et l'**horizon** de placement (supérieur à 10 ans afin d'être éligible à la souscription de SCPI)

*Note 1 : Veiller à ce que l'horizon de placement soit suffisamment lointain (>10 ans) afin de permettre l'éligibilité au support de SCPI*

*Veiller également à ce que le montant de la souscription soit supérieur au minimum requis (minimum de souscription spécifique à chaque SCPI en direct) et qu'il soit un multiple d'une part de SCPI sélectionnée*

*Note 2 : Les SCPI étant des avoirs risqués, leur souscription se fait dans la limite du budget de risque et de volatilité du client → il est possible que l'algorithme ne puisse proposer la totalité des parts souhaitées*

- 3 Enfin sélectionner le compte titre correspondant à la SCPI souhaitée par le client puis cliquer sur « **Générer une proposition** »
- 4 Finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse

The screenshot displays the 'L'Épargne active' interface. The top navigation bar includes 'Proposition et personnalisation' and 'Synthèse'. The main content area is titled 'Quels sont vos projets ?' and features a grid of project options. A red box highlights the 'Construire une épargne' option. Below the grid, a 'Valoriser toute mon épargne' section is visible. The second screenshot shows the 'VOTRE OBJECTIF' configuration page. A red box highlights the 'Versement initial' option. Below this, the 'Montant apporté' is set to 10 000 €, and the 'Horizon de placement' is set to 10 ans. The 'CONTRAT À ASSOCIER AU PROJET' section shows a list of contracts, with 'ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION' selected and highlighted by a red box. The bottom navigation bar includes 'Gilles Periaud' and 'Ajouter ce projet'.



# Souscription d'une SCPI en direct

Pour aller plus loin...



## Rémunération des SCPI

- Les clients perçoivent des **dividendes** généralement trimestriels correspondants aux loyers perçus, moins les frais de gestion



## A retenir

- Les segments éligibles aux SCPI en direct sont les segments « Haut de gamme » et plus
- Les SCPI en direct sont proposées pour tous les profils de risque (y compris le profil R1 « Prudent »)
- Les supports « SCPI » ne sont pas éligibles à la mise en place de Versements Programmés
- Il est nécessaire de réaliser plusieurs projets pour souscrire plusieurs SCPI en direct (1 projet par SCPI en direct) – dans la limite de 4 projet par parcours

# Cas d'usage

## Réinvestissement de produits à échéance (recyclage)

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



SEGMENT  
Gestion Privée

PROFIL DE RISQUE  
Dynamique

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Réinvestir ses instruments financiers tombés à échéances
- Ex de projet : « Epargner pour mes proches »

#### OBJECTIFS DU CAS

- Effectuer un recyclage d'un Fond à Formule (FAF)
- Effectuer un recyclage d'un CAT (Compte à terme)
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

### Posture du conseiller

- Le conseiller indique à son client que :
  - Un ou plusieurs instruments financiers détenus dans son contrat d'ASV ou dans son PEA tombent prochainement à échéance (30 jours) ou sont échus mais pas encore liquidés
  - Un ou plusieurs instruments financiers détenus au sein de comptes titres ordinaires tombent prochainement à échéance (30 jours) ou sont échus mais pas encore liquidés
- **Recyclage FAF** : Le conseiller explique à son client que, sans action de sa part, les montants précédemment investis dans les supports qui vont tomber à échéance **vont être transformés automatiquement en Fonds €**, actifs risqués monétaires ou numéraire PEA. Si le client le souhaite, il peut réaliser un **réinvestissement de ses avoirs** qui vont tomber à échéance. Lors du réinvestissement, LEA va alors proposer une **nouvelle allocation** au client en appliquant le **portefeuille modèle correspondant à son profil de risque et à sa segmentation**
- **Recyclage CAT** : Le conseiller explique à son client que ces CAT ou instruments se **transformeront en liquidités**, mais qu'il est possible de les **réinvestir**. Lors du réinvestissement de ces liquidités, LEA va alors proposer une **nouvelle allocation** au client en appliquant le **portefeuille modèle** correspondant à son profil de risque et à sa segmentation



# Recyclage

2 situations sont possibles pour une tombée d'échéance

1

LA TOMBÉE D'ÉCHÉANCE  
NE GÉNÈRE PAS DE LIQUIDITÉS

INSTRUMENT FINANCIER DETENU DANS UNE ASSURANCE VIE  
OU UN PEA



OPÉRATION D'ARBITRAGE AU SEIN DE  
L'ENVELOPPE

2

LA TOMBÉE D'ÉCHÉANCE  
GÉNÈRE DES LIQUIDITÉS

INSTRUMENT FINANCIER  
DETENU DANS UN CTO

CONTRAT D'ÉPARGNE  
BANCAIRE



LIQUIDITÉS LIBÉRÉES POUR LES PROJETS DU CLIENT

L'objectif est de pouvoir anticiper les tombées d'échéance 1 mois à l'avance, afin de réinvestir les montants dans les projets du client



1

### SITUATION 1

LA TOMBÉE D'ÉCHÉANCE NE GÉNÈRE PAS DE LIQUIDITÉS

INSTRUMENT FINANCIER DETENU DANS UNE ASSURANCE VIE OU UN PEA



IL S'AGIT D'UNE OPÉRATION D'ARBITRAGE AU SEIN DE L'ENVELOPPE :

*L'INSTRUMENT FINANCIER EST RÉINVESTI SELON LES PORTEFEUILLES MODELES  
ET DANS LE RESPECT DU PROFIL DE RISQUE DU CLIENT*

Le réinvestissement peut se faire désormais via l'acte de gestion « ARBITRAGE » dans un projet défini



2

### SITUATION 2

SITUATION OÙ LA TOMBÉE D'ÉCHÉANCE GÉNÈRE DES LIQUIDITÉS

INSTRUMENT FINANCIER DETENU DANS UN  
CTO

CONTRAT D'ÉPARGNE BANCAIRE



LA TOMBÉE D'ÉCHÉANCE GÉNÈRE DES LIQUIDITÉS LIBÉRÉES POUR LES PROJETS DU CLIENT

*CES LIQUIDITÉS SERONT À DECLARER DANS LES PROJETS POUR ÊTRE INVESTIES SELON LES  
PORTEFEUILLES MODELES ET DANS LE RESPECT DU PROFIL DE RISQUE DU CLIENT*

Le réinvestissement peut se faire via un projet défini avec un **MONTANT APPORTÉ ÉGAL AU MONTANT DES LIQUIDITÉS GÉNÉRÉES** (ou *montant cible*)





# Recyclage d'un Compte à terme (CAT)

## Déroulé du cas

### Mode opératoire

- 1 Ouvrir une session LEA et accéder à la rubrique « Renseigner mon épargne »

Dans le cadre d'un **recyclage**, sélectionner à la page « Réinvestir dans vos projets » le compte à terme du client qui tombe prochainement à échéance et dont il souhaite réinvestir les liquidités

- 2 Accéder à la rubrique « Lister mes projets » et choisir le projet souhaité par le client dans le cadre de ce recyclage

Dans la rubrique « Votre objectif », sélectionner « **Versement initial** » ou « **Versement complémentaire** » ou « **Montant cible** » et indiquer :

- Le **montant des liquidités relatives à la tombée d'échéance**
- Un **horizon** de placement pour le projet
- Le **contrat** que le client souhaite **souscrire** ou **abonder**

Puis cliquer sur « Générer une proposition »

- 3 Un écran récapitule les projets créés, cliquer sur « Consulter » pour accéder à la **proposition LEA**. A l'étape 2 « Proposition et personnalisation », l'algorithme cherche comme toujours à proposer le portefeuille modèle correspondant au profil de risque du client, et ce dans la limite de son budget de risque global ou de volatilité globale

*Exemple : Ici, pour un client dynamique, l'algorithme propose 70% d'UC sur le projet puisque les jauges de risque global ou de volatilité globale n'ont pas atteint leur maximum*

- 4 Finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse

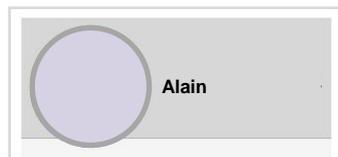
The screenshots illustrate the user interface for recycling a term account. The first screenshot shows a list of available assets, with the 'COMPTES TITRES ORDINAIRE' entry highlighted in green. The second screenshot shows the 'VOTRE OBJECTIF' section, where the user selects 'Versement initial', 'Versement complémentaire', and 'Montant cible'. A '15 ans' horizon is selected, and the 'CONTRAT À ASSOCIER AU PROJET' section shows 'MILLEVIE ESSENTIEL' selected.

# Cas d'usage

## Gestion d'un client surexposé

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



Alain

SEGMENT  
Haut de  
gamme

PROFIL DE RISQUE  
Equilibré

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Détenir une épargne financière conforme avec son profil de risque global
- Ex de projet : « Valoriser mon capital »

#### OBJECTIFS DU CAS

- Gérer la surexposition d'un client
- Adapter la proposition en fonction de l'appétence du client

### Posture du conseiller

- Le conseiller explique à son client que son patrimoine financier existant dépasse les bornes de risques liées à son profil (QCF-QR). Il lui indique que plusieurs possibilités s'offrent à lui :
  - Investir des liquidités dans du Fonds € afin de diminuer son risque global (le Fonds € contrebalance la part d'actifs risqués détenus au sein de son patrimoine financier)
  - Transformer des actifs risqués en actifs non risqués pour chercher à revenir dans les bornes de risques autorisées par son profil client
- Si à l'issue du parcours, le client est toujours surexposé en risque par rapport à son profil, le conseiller l'informe que cela sera indiqué dans sa synthèse PDF
- De plus, si le client est toujours surexposé 1 an après la dernière simulation réalisée dans LEA, le relevé périodique d'adéquation (RPA) qu'il recevra par courrier à cette date lui indiquera que son exposition au risque et/ou que les types de supports choisis sont en inadéquation avec son profil investisseur (QCF-QR)



# Gestion d'un client surexposé avant parcours

## Déroulé du cas

### Mode opératoire

- Ouvrir une nouvelle session dans LEA et accéder **en premier** à la rubrique « **Renseigner mon épargne** » pour **investir des liquidités** en épargne financière

Pour un projet avec un montant apporté, **deux possibilités** sont offertes au client

  - Investir **des liquidités** à partir du compte à vue ou des livrets détenus par le client dans l'établissement depuis la page « Votre épargne de précaution »
  - Déclarer des **avoirs externes** et **indiquer la part** à investir dans le(s) projet(s) à la page « Souhaitez-vous déclarer des avoirs dans d'autres établissements »
- Accéder à la rubrique « **Lister mes projets** » et choisir le projet souhaité par le client dans le cadre de cette surexposition

Dans la rubrique « Votre objectif », sélectionner « **Versement initial** » ou « **Versement complémentaire** » ou « **Montant cible** » et indiquer :

  - Le **montant** apporté
  - Un **horizon** de placement pour le projet
  - Le **contrat** que le client souhaite **souscrire** ou **abonder**

Cliquer ensuite sur « Générer une proposition »
- A l'étape 2, LEA propose de l'achat de fonds euros en investissant les liquidités disponibles du client afin de diminuer son exposition au risque et de chercher à respecter son profil de risque

**Note 1 :** Dans le cas où le client ne dispose pas de liquidités ou que les liquidités disponibles ne sont pas suffisantes pour diminuer son exposition au risque, le conseiller peut proposer de vendre manuellement des avoirs risqués détenus dans les contrats du client. Pour cela, effectuer un switch en cliquant sur le « crayon » à côté des actifs risqués à modifier et les remplacer par des actifs non risqués

**Note 2 :** Pour un client surexposé, la mise en place d'une gestion déléguée ou la modification d'un profil de gestion n'est possible que si elle permet le retour dans les bornes de risque
- Finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse

The screenshot displays the 'L'Épargne active' interface. The top section, 'Ma situation et mes projets', shows a form for 'Saisissez un avoir dans un autre établissement'. Fields include 'Etablissement' (Autre), 'Nom de l'établissement' (Autre), 'Type' (Dépôt de chèques ou espèces), 'Montant' (5 000 €), and a 'Montant à investir' slider set to 5 000 €. A 'Valider' button is at the bottom right.

The bottom section, 'Proposition et personnalisation', shows a project summary for 'Valoriser mon capital' with a 5 000€ investment and a 13-year horizon. It features a 'Composition de la proposition' section with a 'MODIFIER MON PROJET' button, a 'Catégories d'avoirs' section showing 'Fonds euros' at 5 000€, and a 'Mon profil de risque global' indicator at 56 / 50%.



# Gestion d'un client **non surexposé** avant parcours et limité par son budget de risque

## Cas d'usage



SEGMENT : Haut de gamme

PROFIL DE RISQUE : Equilibré  
Non surexposé avant le parcours

### OBJECTIFS

**Valoriser mon capital** (à horizon 10 ans)

- Ouverture d'un PEA
- Investir la totalité de l'apport en titres sur son PEA → 100% risqué

### GESTION DE L'ÉPARGNE

Investissement de 100 000€ en chèque depuis un établissement concurrent

### CHOIX CLIENT

Malgré une limitation imposée par son profil de risque, le client souhaite investir la totalité de son apport en titres et aller au-delà de son profil de risque

## Déroulé

- 1 Cliquer sur le volet « **Je déclare mon épargne placée dans d'autres banques** » puis déclarer 100 000€ en liquidités détenues dans un établissement concurrent à investir
- 2 Accéder ensuite à la page « **Lister mes projets** »  
Déclarer un **projet** en sélectionnant le projet « **Valoriser mon capital** »
  - Cliquer ensuite sur « **Versement initial** »
  - Indiquer un **montant apporté** de **100 000€**
  - Indiquer un **horizon** de placement de **10 ans**
  - Sélectionner enfin un compte PEA.Cliquer sur « **Générer une proposition** » puis cliquer sur « **Consulter** » sur le projet créé
- 3 A l'étape de proposition, l'algorithme n'a pas pu investir l'intégralité des 100 000€ en OPC. Seuls 69 387€ ont été investis en OPC et 30 613€ ont été investis en numéraire PEA. En effet, le budget de risque global de 50% étant atteint, une bascule s'effectue sur une ligne de Numéraire PEA afin de ne pas surexposer en risque le client  
→ L'algorithme contrôle à l'étape 2 pour les switchs/splits le budget de risque global du client (l'outil ne fait apparaître que les supports respectant le profil de risque global et la volatilité globale du client). Il est donc impossible de remplacer du numéraire PEA par des parts sociales, dans le cas où le client a déjà consommé son budget de risque  
*Note : En effet, la souscription de parts sociales implique la « diminution virtuelle » du patrimoine global du client dans l'outil; il se retrouverait donc surexposé en risque en remplaçant le Numéraire PEA par des parts sociales*  
*Note : Dans le cas où le client était déjà surexposé en risque avant de débiter un parcours LEA, le crayon sur le Numéraire PEA n'apparaîtra pas en étape 2*
- 4 Si le client souhaite tout de même investir la totalité de son apport en titres sur son PEA, il peut remplacer le numéraire PEA en étape 3 « Synthèse » en réalisant un switch 3. *Toutefois ils seront « non conseillés ».* En effet ces switchs sont sans contrôle de la proportion de risque ni contrôle de la volatilité et donc sous la seule responsabilité du client (à la signature de la synthèse épargne, le client confirmera son refus du conseil de l'établissement). Important : on ne doit pas retrouver en étape 3 « synthèse » des supports que le conseiller aurait pu proposer en logique de conseil, par un switch 1 ou 2 (en étape 2).



# Cas d'usage

## Souscription d'un Millevie PER

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



SEGMENT  
Gestion Privée

PROFIL DE RISQUE  
Dynamique

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Constituer une épargne pour sa retraite en bénéficiant d'une possible optimisation fiscale

#### OBJECTIFS DU CAS

- Sélectionner une session Plan d'Epargne Retraite
- Souscrire un Millevie PER
- Choisir le mode de gestion en fonction de l'appétence du client

### Posture du conseiller

- Le conseiller indique à son client qu'il lui est possible de préparer sa retraite en souscrivant des produits d'épargne spécifiques
- Le conseiller explique à son client que les produits de retraite permettent de bénéficier d'une possible optimisation fiscale
- La souscription d'un Millevie PER, peut se faire via :
  - toute nouvelle adhésion par fonds propres,
  - des rachats partiels ou totaux en assurance vie
  - transfert de PERP ou de PER,
  - transfert d'article 83 ou Madelin
  - transfert de PERCO
- Une fois à la retraite (ou de manière anticipée en cas d'accident de la vie), le client aura la possibilité de jouir de son épargne via :
  - Une sortie en rente viagère
  - Une sortie en capital
  - Une combinaison des deux

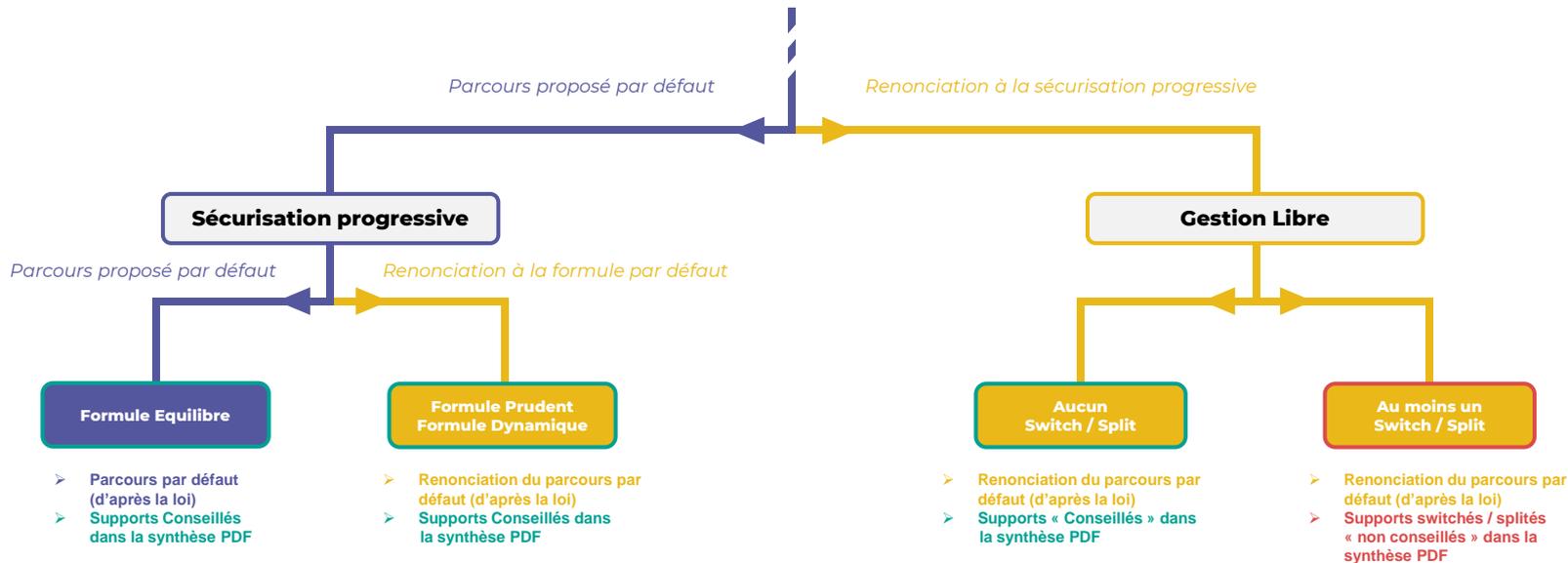


# Souscrire un Millevie PER

## Introduction



Les choix clients effectués se matérialisent de différentes façons tout au long du parcours de souscription Millevie PER ainsi que dans la synthèse PDF





# Souscrire un Millevie PER

## Introduction

### Sécurisation progressive

#### Formule Equilibre

#### Formule Prudent / Formule Dynamique

Déclaration de projet

MODE DE GESTION

Veillez sélectionner le mode de gestion souhaité pour votre contrat.

Gestion Libre

**Sécurisation Progressive**

---

Pour la gestion de sécurisation progressive, il est nécessaire de choisir la formule d'investissement.

Prudent Horizon Retraite

**Équilibré Horizon Retraite**

Dynamique Horizon Retraite

**Vous acceptez la proposition de la formule d'investissement par défaut.**

MODE DE GESTION

Veillez sélectionner le mode de gestion souhaité pour votre contrat.

Gestion Libre

**Sécurisation Progressive**

---

Pour la gestion de sécurisation progressive, il est nécessaire de choisir la formule d'investissement.

Prudent Horizon Retraite

Équilibré Horizon Retraite

**Dynamique Horizon Retraite**

**Vous renoncez à la formule d'investissement par défaut et optez pour la formule Dynamique Horizon Retraite et prenez l'entière responsabilité de votre choix.**

#### RECOMMANDATIONS POUR VOS PROJETS

#### RECOMMANDATIONS POUR VOS PROJETS

Synthèse PDF

Sauf si vous en décidez autrement, vos versements seront gérés selon l'une des formules d'investissement garantissant la sécurisation progressive de votre épargne : « prudent horizon retraite », « équilibré horizon retraite » ou « dynamique horizon retraite ».

La gestion en sécurisation progressive de votre plan vise une diminution progressive de la part des actifs à risque élevé ou intermédiaire et une augmentation progressive de la part des actifs présentant un investissement à faible risque, à mesure que la date de liquidation, c'est-à-dire l'âge de départ à la retraite envisagé, approche.

Conformément à la réglementation, nous vous avons proposé le profil d'investissement par défaut : « **Équilibré Horizon Retraite** »

Votre choix est le suivant :

**J'accepte la proposition** du profil d'investissement par défaut.

Sauf si vous en décidez autrement, vos versements seront gérés selon l'une des formules d'investissement garantissant la sécurisation progressive de votre épargne : « prudent horizon retraite », « équilibré horizon retraite » ou « dynamique horizon retraite ».

La gestion en sécurisation progressive de votre plan vise une diminution progressive de la part des actifs à risque élevé ou intermédiaire et une augmentation progressive de la part des actifs présentant un investissement à faible risque, à mesure que la date de liquidation, c'est-à-dire l'âge de départ à la retraite envisagé, approche.

Conformément à la réglementation, nous vous avons proposé le profil d'investissement par défaut : « **Équilibré Horizon Retraite** »

Votre choix est le suivant :

**Je renonce au profil d'investissement par défaut** et opte pour le profil Dynamique Horizon Retraite et prends la responsabilité de mon choix.



# Souscrire un Millevie PER

## Introduction

### Gestion Libre

#### Aucun Switch / Split

#### Au moins un Switch / Split

Déclaration de projet

##### MODE DE GESTION

Veillez sélectionner le mode de gestion souhaité pour votre contrat.



- Gestion Libre
- Sécurisation Progressive

**Vous souhaitez expressément opter pour la gestion libre et vous renoncez à la gestion en sécurisation progressive qui vous a été proposée par défaut.**

##### MODE DE GESTION

Veillez sélectionner le mode de gestion souhaité pour votre contrat.



- Gestion Libre
- Sécurisation Progressive

**Vous souhaitez expressément opter pour la gestion libre et vous renoncez à la gestion en sécurisation progressive qui vous a été proposée par défaut.**

#### RECOMMANDATIONS POUR VOS PROJETS

Conformément à la réglementation, nous vous avons proposé la formule d'investissement par défaut : « **Equilibré Horizon Retraite** »

Votre choix est le suivant :

**Je souhaite expressément opter pour la gestion libre et renonce à la gestion en sécurisation progressive qui m'a été proposée par défaut.** J'accepte que l'organisme gestionnaire n'applique pas la règle de sécurisation progressive telle que le prévoit la réglementation.

Synthèse PDF

#### RECOMMANDATIONS POUR VOS PROJETS

Conformément à la réglementation, nous vous avons proposé la formule d'investissement par défaut : « **Equilibré Horizon Retraite** »

Votre choix est le suivant :

**Je souhaite expressément opter pour la gestion libre et renonce à la gestion en sécurisation progressive qui m'a été proposée par défaut.** J'accepte que l'organisme gestionnaire n'applique pas la règle de sécurisation progressive telle que le prévoit la réglementation.

*Nous notons que vous ne souhaitez pas suivre l'allocation indicative que nous vous avons proposée. En conséquence, vous prenez la responsabilité de vos choix d'allocations.*



# Souscrire un Millevie PER

## Déroulé du cas (1/2)

1

Ecrans du parcours dans le cas d'une **sécurisation progressive – Formule « Equilibré Horizon Retraite »**

Vos investissements - Liquidités

Les contrats sélectionnés seront entièrement ou partiellement liquidés afin d'investir **20 000,00€** sur votre Plan d'Épargne Retraite.

ⓐ Veuillez indiquer le montant que vous souhaitez investir dans votre Plan d'Épargne Retraite.

LIQUIDITÉS	Disponible	À garder	À investir
LIVRET A ORDINAIRE 0000199950030100005533038	21 000€	1 000€	20 000€ <b>a</b>
COMPTE A VUE 0004199950030104124669057	5 000€	5 000€	0€
	26 000,00€	6 000,00€	20 000,00€

Suivant

Ouvrir une session Plan d'Épargne Retraite dans LEA. Pour la souscription d'un Millevie PER, plusieurs options sont offertes au client pour le montant à investir sur ce nouveau contrat :

- a** Possibilité d'investir des liquidités à partir du compte à vue ou des livrets détenus par le client dans l'établissement depuis la page « Vos investissements – liquidités »

**Note :** Veiller à respecter les minimums de détention des livrets du client le cas échéant.

2

ÉPARGNE FINANCIÈRE

	Disponible	À investir
NUANCES 3D 55555555 - Ouvert le 07/03/2002		
↳ SÉLECTIZ FR0012196856	2 000€	0€
↳ DNCA INVEST BEYOND EUROPEAN BD OP... LI0204939390	3 000€	0€
↳ EMPRUNT BPCE FEVRIER 2019 FR0010588456	10 000€	0€
↳ NUANCES SECURITE-ARBITRABLE FR001	20 000€	20 000€ <b>b</b>
↳ CARMIGNAC INVESTISSEMENT E EUR ACC FR0010312660	1 000€	0€
↳ MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT C FR0010521575	4 000€	4 000€ <b>b</b>

Suivant

- b** Possibilité d'investir de l'épargne financière (rachat partiel ou total) détenue par le client dans l'établissement depuis la page « Vos investissements Épargne financière ». Choisir alors le montant à investir support par support.

3

Saisissez vos autres investissements

Etablissement  
Banque CIC

Type  
Dépôt de chèques ou espèces

Montant à investir ou à transférer  
5 000€ **c**

Suivant

- c** Possibilité d'investir des avoirs externes dans le projet à la page « Saisissez vos autres investissements »

**Note 1 :** Il est possible d'investir des avoirs externes depuis plusieurs établissements concurrents en cliquant sur « Ajouter un investissement » pour chaque nouvelle déclaration.

**Note 2 :** L'intégralité des avoirs déclarés sont investis dans le projet.

**Note 3 :** Dans le cas d'un transfert d'article 83, Madelin, PERCO... (même détenus en interne à l'établissement), il est nécessaire de les déclarer en avoirs externes à cette étape.



# Souscrire un Millevie PER

## Déroulé du cas (2/2)

4

5

6

Ecrans du parcours dans le cas d'une **sécurisation progressive** – Formule « **Équilibré Horizon Retraite** »

L'Épargne active

A quel âge souhaitez-vous prendre votre retraite ?  
67 ans

Montant de votre projet retraite : 15 ans

VERSEMENTS

Suite à vos déclarations précédentes, le montant total du versement initial sur votre Plan d'Épargne Retraite est de 50 000,00€.

Quel montant de versement programmé souhaitez-vous mettre en place sur votre Plan d'Épargne Retraite ?  
100 €/mois

MODE DE GESTION

Vouslez sélectionner le mode de gestion souhaité pour votre contrat.

Gestion Libre

Sécurisation Progressive

Pour la gestion de sécurisation progressive, il est nécessaire de choisir la formule d'investissement.

Prudent Horizon Retraite

Équilibré Horizon Retraite

Dynamique Horizon Retraite

Suivant

A la page « Modalités d'ouverture de votre Plan Epargne Retraite », indiquer à quel âge le client souhaite prendre sa retraite, le montant des versements programmés (VP) ainsi que le mode de gestion désiré.

**Note 1** : Le choix du mode « Gestion libre » plutôt que le mode « Sécurisation progressive » implique une renonciation du mode de gestion par défaut (NB : cette renonciation sera précisée dans la synthèse PDF fournie au client)

**Note 2** : Si le mode de Sécurisation progressive est choisi, l'outil propose par défaut la formule « Équilibré Horizon Retraite ». Dans le cas où le client choisit de changer de formule, il renonce alors à la proposition de formule d'investissement par défaut (une phrase s'affiche alors en dessous de la formule sélectionnée par le client dans le parcours)

L'Épargne active

Transformation de mon épargne

COMPOSITION DE L'ÉPARGNE

AVANT LA PROPOSITION

LIVRET A ORDINAIRE FR0013000108/FR0013000108 - Chèque N° 30286/1960	20 000€
NUANCES 3D FR00100001/FR00100001 - Chèque N° 07001/2060	5 000€
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT C FR00190211/175	4 000€
NUANCES SECURITE-ARBITRABLE MISEL1	20 000€
DÉPÔT DE CHÈQUES OU ESPÈCES Remiseur CIC	6 000€
<b>Total</b>	<b>50 000,00€</b>

APRÈS LA PROPOSITION

MILLEVIE PER FR00300120/FR00300120 - Chèque N° 20762/0000	50 000€
NATIXIS ESG CONSERVATIVE FUND L02189512076	5 000€
FONDS EN EUROS FC 100006	5 000€
NATIXIS ESG DYNAMIC FUND L02189512076	49 000€
<b>Total</b>	<b>50 000,00€</b>

Suivant

Dans le cadre du mode de gestion « Sécurisation progressive », l'écran récapitule la transformation de l'épargne effectuée par l'outil. Les éventuels versements programmés sont affichés en bas de la page le cas échéant. Cliquer ensuite sur « Suivant » en bas à droite de l'écran.

**Note 1** : Dans le cas où le client choisit le mode « Gestion libre » à l'étape précédente, il est possible d'arbitrer l'allocation proposée. Toutefois, ces modifications effectuées apparaîtront comme « non conseillées » en synthèse des opérations et dans la synthèse PDF.

**Note 2** : un portefeuille modèle spécifique Millevie PER / PER CE est proposé au client. Il est composé de Fonds € ainsi que de fonds de fonds ESG ISR.

L'Épargne active

Synthèse des opérations

PROPOSITION D'ALLOCATION Qu'en est-ce qu'un produit recommandé ?

TRANSACTIONS D'ACHAT À RÉALISER

	Montant	Frais estimés
MILLEVIE PER FR00300120/FR00300120		
L NATIXIS ESG DYNAMIC FUND L02189512076	49 000€	Notifie sur les Frais
L NATIXIS ESG CONSERVATIVE FUND L02189512076	5 000€	Notifie sur les Frais
L FONDS EN EUROS FC 100006	5 000€	

TRANSACTIONS DE VENTE À RÉALISER - INVESTISSEMENT

	Montant	Frais estimés
NUANCES 3D FR00100001		
L NUANCES SECURITE-ARBITRABLE MISEL1	20 000€	Notifie sur les Frais

Suivant

L'écran récapitule la proposition d'allocation ainsi que les transactions d'achat, de vente ou de transfert à réaliser. Dans le cadre d'une sécurisation progressive, toutes les opérations apparaissent comme « conseillées ».

**Note** : Dans le cas d'une Gestion libre sans switch/split réalisé, toutes les opérations apparaîtront également comme conseillées dans la synthèse des opérations et en synthèse PDF.

# Cas d'usage

## Souscription d'un PER CE

### Caractéristiques du cas

#### PERSONA



SEGMENT  
Gestion Privée

PROFIL DE RISQUE  
Dynamique

#### SOUHAIT(S) DU CLIENT

- Constituer une épargne pour sa retraite en bénéficiant d'une possible optimisation fiscale

#### OBJECTIFS DU CAS

- Souscrire un PER CE
- Choisir le mode de gestion en fonction de l'appétence du client

### Posture du conseiller

- Le conseiller indique à son client qu'il lui est possible de préparer sa retraite en souscrivant des produits d'épargne spécifiques
- Le conseiller explique à son client que les produits de retraite permettent de bénéficier d'une possible optimisation fiscale
- La souscription d'un PER CE, peut se faire uniquement via :
  - Un rachat total ou partiel d'un contrat d'assurance vie : Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège, Initiatives transmission, Initiatives Plus.
  - **Ou** un transfert d'un PERP CE
- Une fois à la retraite (ou de manière anticipée en cas d'accident de la vie), le client aura la possibilité de jouir de son épargne via :
  - Une sortie en rente viagère
  - Une sortie en capital
  - Une combinaison des deux VP).

*Note : Nous vous rappelons que le rachat partiel est exprimé net de prélèvements sociaux et fiscaux, il est nécessaire de s'assurer que le montant disponible est bien suffisant pour couvrir les prélèvements fiscaux et respecte bien les minimum devant rester en compte indiqués dans les notices produits, à savoir :*

- 250 euros pour Nuances 3D
- 5000 euros pour Nuances Plus
- 1 500 euros pour Initiatives Transmission
- 75 000 euros pour Initiatives Plus

*Pour Nuances Privilège, vous devez conserver un minimum de 5 000 € sur le fonds euro après un rachat partiel*

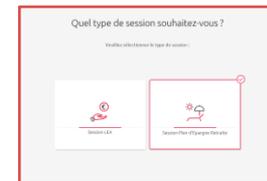


# Souscrire un PER CE

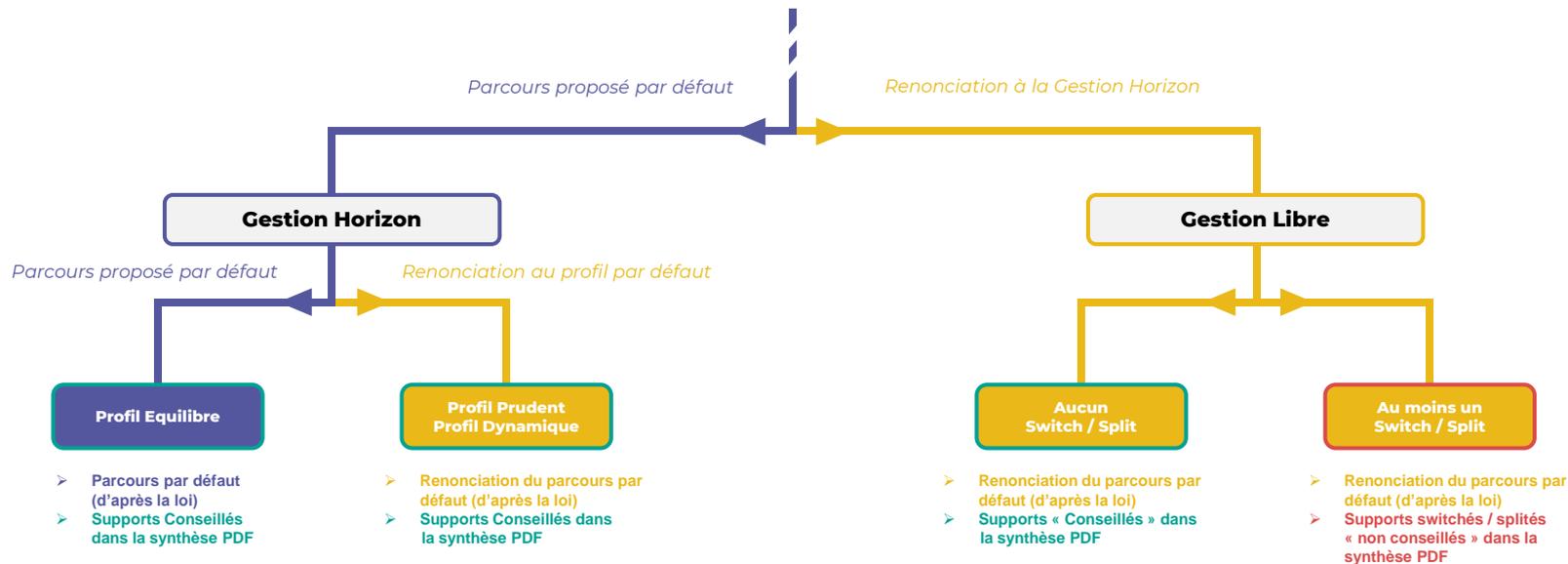
## Introduction



Les choix clients effectués se matérialisent de différentes façons tout au long du parcours de souscription PER CE ainsi que dans la synthèse PDF



Écran préalable





# Souscrire un PER CE

## Introduction

### Gestion Horizon

#### Profil Equilibre

#### Profil Prudent / Profil Dynamique

Déclaration de projet

**MODE DE GESTION**

Veuillez sélectionner le mode de gestion souhaité pour votre contrat.

Gestion Libre  
 Gestion Horizon

Pour la Gestion Horizon, il est nécessaire de choisir le profil d'investissement.

Prudent Horizon Retraite  
 Equilibré Horizon Retraite  
 Dynamique Horizon Retraite

**Vous acceptez la proposition du profil d'investissement par défaut.**

**MODE DE GESTION**

Veuillez sélectionner le mode de gestion souhaité pour votre contrat.

Gestion Libre  
 Gestion Horizon

Pour la Gestion Horizon, il est nécessaire de choisir le profil d'investissement.

Prudent Horizon Retraite  
 Equilibré Horizon Retraite  
 Dynamique Horizon Retraite

**Vous renoncez au profil d'investissement par défaut et optez pour le profil Dynamique Horizon Retraite et prenez l'entière responsabilité de votre choix.**

#### RECOMMANDATIONS POUR VOS PROJETS

#### RECOMMANDATIONS POUR VOS PROJETS

Synthèse PDF

Sauf si vous en décidez autrement, vos versements seront gérés selon l'un des profils d'investissement garantissant la sécurisation progressive de votre épargne : « prudent horizon retraite », « équilibré horizon retraite » ou « dynamique horizon retraite ».

La gestion Horizon de votre plan vise une diminution progressive de la part des actifs à risque élevé ou intermédiaire et une augmentation progressive de la part des actifs présentant un investissement à faible risque, à mesure que la date de liquidation, c'est-à-dire l'âge de départ à la retraite envisagé, approche.

Conformément à la réglementation, nous vous avons proposé le profil d'investissement par défaut : « **Equilibré Horizon Retraite** »

Votre choix est le suivant :

**J'accepte la proposition** du profil d'investissement par défaut.

Sauf si vous en décidez autrement, vos versements seront gérés selon l'un des profils d'investissement garantissant la sécurisation progressive de votre épargne : « prudent horizon retraite », « équilibré horizon retraite » ou « dynamique horizon retraite ».

La gestion Horizon de votre plan vise une diminution progressive de la part des actifs à risque élevé ou intermédiaire et une augmentation progressive de la part des actifs présentant un investissement à faible risque, à mesure que la date de liquidation, c'est-à-dire l'âge de départ à la retraite envisagé, approche.

Conformément à la réglementation, nous vous avons proposé le profil d'investissement par défaut : « **Equilibré Horizon Retraite** »

Votre choix est le suivant :

**Je renonce au profil d'investissement par défaut** et opte pour le profil Dynamique Horizon Retraite et prends la responsabilité de mon choix.



# Souscrire un PER CE

## Introduction

### Gestion Libre

#### Aucun Switch / Split

#### Au moins un Switch / Split

Déclaration de projet

##### MODE DE GESTION

Veuillez sélectionner le mode de gestion souhaité pour votre contrat.

- Gestion Libre
- Gestion Horizon

Vous souhaitez expressément opter pour la gestion libre et renoncez à la gestion Horizon qui vous a été proposée par défaut.

##### MODE DE GESTION

Veuillez sélectionner le mode de gestion souhaité pour votre contrat.

- Gestion Libre
- Gestion Horizon

Vous souhaitez expressément opter pour la gestion libre et renoncez à la gestion Horizon qui vous a été proposée par défaut.

#### RECOMMANDATIONS POUR VOS PROJETS

Conformément à la réglementation, nous vous avons proposé le profil d'investissement par défaut : « **Équilibré Horizon Retraite** »

Votre choix est le suivant :

**Je souhaite expressément opter pour la gestion libre et renonce à la gestion Horizon qui m'a été proposée par défaut.** J'accepte que l'organisme gestionnaire n'applique pas la règle de sécurisation progressive telle que le prévoit la réglementation.

Synthèse PDF

#### RECOMMANDATIONS POUR VOS PROJETS

Conformément à la réglementation, nous vous avons proposé le profil d'investissement par défaut : « **Équilibré Horizon Retraite** »

Votre choix est le suivant :

**Je souhaite expressément opter pour la gestion libre et renonce à la gestion Horizon qui m'a été proposée par défaut.** J'accepte que l'organisme gestionnaire n'applique pas la règle de sécurisation progressive telle que le prévoit la réglementation.

*Nous notons que vous ne souhaitez pas suivre l'allocation indicative que nous vous avons proposée. En conséquence, vous prenez la responsabilité de vos choix d'allocations.*



# Souscrire un PER CE

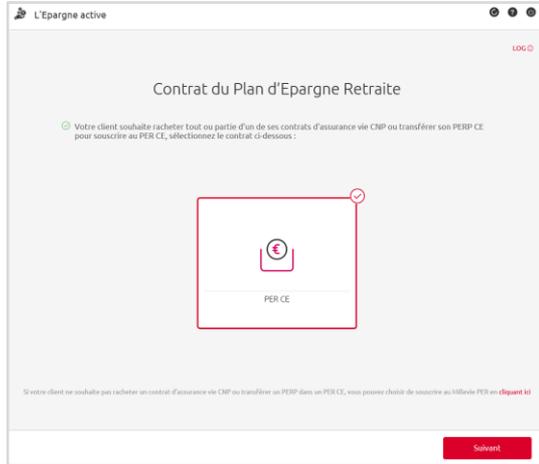
## Déroulé du cas (1/2)

1

2

3

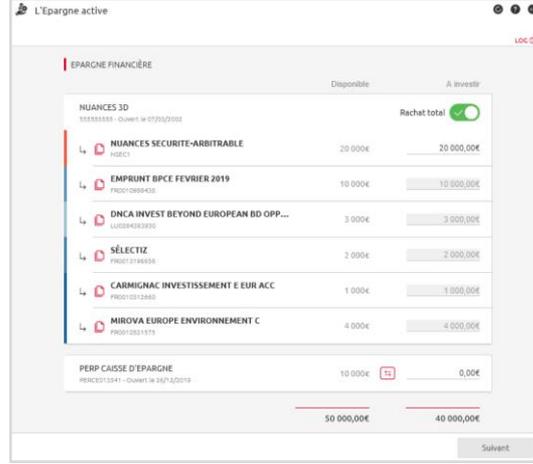
Ecrans du parcours dans le cas d'une **Gestion Horizon – Profil « Equilibré Horizon Retraite »**



Ouvrir une session Plan d'Épargne Retraite dans LEA. Par défaut, la rubrique au centre de l'écran permettant d'effectuer une souscription de PER CE est sélectionnée lorsque le client y est éligible (détient un Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège, Initiatives transmission, Initiatives Plus ou PERP CE). Cliquer donc sur valider en bas à droite de l'écran pour initier le parcours.

**Note 1** : Il est également possible de souscrire un Millevie PER en cliquant sur « cliquer ici ».

**Note 2** : Il est possible de télécharger les fiches produits en bas de l'écran.



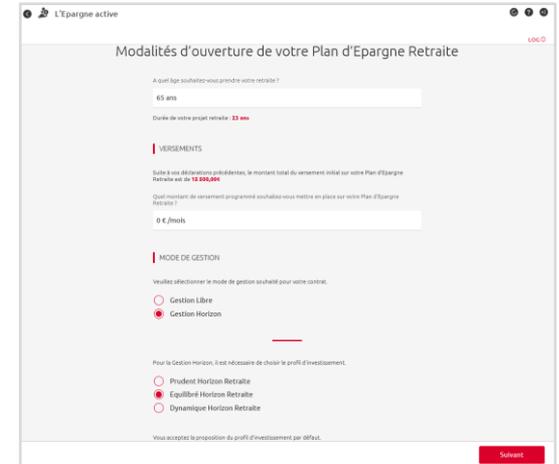
Choisir les enveloppes que le client souhaite racheter (ASV existantes) ou transférer (PERP CE) pour souscrire son PER CE.

Cocher la case indiquant que le client valide bien les conséquences fiscales du rachat puis cliquer sur « Suivant ».

**Note 1** : Seul le Fonds € est éligible au rachat partiel au sein d'un contrat. Veiller par ailleurs à respecter les minimums de détention des contrats (ceux-ci sont rappelés en bas de page).

**Note 2** : Il n'est possible de sélectionner qu'un seul contrat d'origine à racheter ou à transférer.

**Attention** : Veiller à respecter les montants minimums de souscription du PER CE (VI de 1000€ si VP de 100€/mois ou VI de 2000€ si pas de VP).



À la page « Modalités d'ouverture de votre Plan Épargne Retraite », indiquer à quel âge le client souhaite prendre sa retraite, le montant des VP ainsi que le mode de gestion désiré.

**Note** : Le choix du mode « Gestion libre », plutôt que le mode « Gestion horizon » qui est sélectionné par défaut, implique une renonciation du mode de gestion proposé par l'établissement (NB : cette renonciation sera précisée dans la synthèse PDF fournie au client)

**Note 2** : Si le mode de Gestion Horizon est choisi, l'outil propose par défaut le profil « Equilibré Horizon Retraite ». Dans le cas où le client choisit de changer de profil, il renonce alors au devoir de conseil de l'établissement (une phrase s'affiche alors en-dessous du profil sélectionné par le client dans le parcours)



# Souscrire un PER CE

## Déroulé du cas (2/2)

4

5

6

Ecrans du parcours dans le cas d'une **Gestion Horizon – Profil « Equilibré Horizon Retraite »**

COMPOSITION DE L'ÉPARGNE	
AVANT LA PROPOSITION	APRÈS LA PROPOSITION
NUANCES 3D FR0010310300	PER CE FR0010310300 - Ouverture de 2020/03/01
MIROVA EMPLOI FRANCE D FR0010310300	NATIXIS ESC DYNAMIC FUND LU2194000078
CARMIGNAC INVESTISSEMENT & EUR ACC FR0010310300	
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT C FR0010310300	
ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION FR0010310300	
FCP VERISON CAPITAL JUILLET 2021 FR0011490204 ou la 12/01/2021	
NUANCES SECURITE-RESERVE FR0010310300	
15 500,00€	15 500,00€

TRANSACTIONS D'ACHAT À RÉALISER		
PER CE	Montant	Frais estimés
NATIXIS ESC DYNAMIC FUND	15 500€	Moins sur les Frais

TRANSACTIONS DE VENTE À RÉALISER - INVESTISSEMENT		
NUANCES 3D	Montant	Frais estimés
NUANCES SECURITE-RESERVE	10 500€	Moins sur les Frais
FCP VERISON CAPITAL JUILLET 2021	2 000€	Moins sur les Frais
MIROVA EMPLOI FRANCE D	400€	Moins sur les Frais
CARMIGNAC INVESTISSEMENT & EUR ACC	600€	Moins sur les Frais

Session de conseil finalisée !

Client

Je certifie que les informations collectées sont sincères, complètes et actuelles.

Conseiller

Je confirme que les Instruments financiers choisis par le client ainsi que les montants des avoirs identifiés comme à investir sont toujours disponibles.

Signer

Dans le cadre du mode de gestion « Gestion Horizon », l'écran récapitule la transformation de l'épargne effectuée par l'outil. Les éventuels versements programmés sont affichés en bas de la page le cas échéant. Cliquer ensuite sur « Suivant » en bas à droite de l'écran.

**Note 1 :** Le mode de gestion Horizon ne permet pas d'effectuer des arbitrages sur l'allocation proposée par l'outil.

**Note 2 :** un portefeuille modèle spécifique Millevie PER / PER CE est proposé au client. Il est composé de Fonds € ainsi que de fonds de fonds ESG ISR.

**Note 3 :** Dans le cas où le client choisit le mode « gestion libre » à l'étape précédente, il est possible d'arbitrer l'allocation proposée mais les modifications effectuées apparaîtront comme non conseillées

L'écran « synthèse des opérations » récapitule la proposition d'allocation ainsi que les transactions d'achat, de vente ou de transfert à réaliser. Dans le cadre du mode de gestion « Gestion horizon », toutes les opérations apparaissent comme conseillées.

Finaliser le parcours jusqu'à la signature de la synthèse.



# Souscrire un PER CE

Dans quels cas peut-on souscrire un PER CE via LEA ?



## Opérations réalisables

- Rachat partiel d'une Assurance Vie pour souscrire un PER CE si et seulement si :
  - le montant Fonds € est supérieur au minimum de souscription du contrat cible
  - le montant restant sur le contrat d'origine respecte le minimum de détention
- Rachat total d'une Assurance Vie pour souscrire un PER CE
- Transfert PERP CE (total) vers PER CE



## Opérations non réalisables

- Rachat partiel d'un contrat d'assurance vie sans Fonds € pour souscrire un PER CE
- Rachat total de plusieurs contrats d'assurance vie pour souscrire un PER CE
- Souscrire un PER CE avec un prospect

- 01 Présentation synthétique de l'outil LEA
- 02 Détail des nouvelles fonctionnalités LEA V3.3
- 03 Grands principes de fonctionnement
- 04 Cas d'usage
- 05 Récapitulatif des opérations réalisables ou non dans LEA



# Les opérations réalisables dans LEA



## Souscription :

- **Versement initial** sur une assurance vie (BPCE Vie, TEORA, Natixis Life) / CAPI / PER CE / Millevie PER / CTO / PEA (dont parts sociales) / PEA-PME / SCPI en direct
- **Prise de date** sur un nouveau contrat
- **Mise en place de VP**
- **Adaptation du segment** de clientèle du **client (simulation)**



## Investissement et recyclage :

- **Investissement** depuis les **avoirs CT** (Compte à vue, Livret A, LDDS, ...)
- Possibilité de clôturer les PEL non échus pour les investir dans des projets
- **Rapatriement d'avoirs à la concurrence**
- Mise en place **d'épargne mensuelle (Versements Programmés)**
- **Réinvestissement des CAT** et bons de caisse échus ou arrivant à échéance du client (sous 30 jours)
- **Réinvestissement des instruments financiers** (détenus sur un contrat) échus ou arrivant à échéance (sous 30 jours)



## Gestion déléguée :

- **Mise en place d'une gestion déléguée (OG, GSM ou Service de Gestion Déléguée)** sur les **contrats d'assurance vie** (CNP, BPCE Vie, TEORA, Natixis Life) / **PEA / CTO**
- **Versement complémentaire / arbitrage** sur un **contrat d'assurance vie** (CNP, BPCE Vie, Natixis life) / **PEA / CTO** en gestion avec ou sans cohabitation (OG ou Service de Gestion Déléguée) déléguée
- Modification du profil de gestion déléguée



## Versement complémentaire :

- **Versement complémentaire** sur une Assurance vie (CNP, BPCE Vie, Dedicance, Multiance, Natixis Life) / CAPI / CTO / PEA / PEA-PME
- Possibilité **d'augmenter** les **VP** existants
- Possibilité de **valoriser uniquement** les **versements** sans modifier l'allocation existante (sans limite de montant)
- Possibilité de **valoriser l'ensemble du contrat**, versement compris



## Arbitrage :

- **Arbitrage automatique** du **Fonds €** détenu dans une assurance vie (CNP, BPCE Vie, Dedicance, Multiance, Natixis Life, CAPI) dans le respect du **profil de risque** du client
- **Arbitrage des CTO/PEA/PEA-PME**
- **Modification manuelle** à la **hausse** ou à la **baisse** de la part de Fonds € et d'UC dans une assurance vie
- **Modification** (remplacement ou ventilation) de **supports détenus** dans un contrat :
  - respectant le devoir de conseil en **Etape 2** (hors FAF non échus)
  - à la demande du client (non conseillé) en **Etape 3**



## Transfert :

- **Transfert Pacte** d'anciens contrats **CNP** vers de nouveaux en conservant les **avantages fiscaux** liés au contrat initial sans contrainte d'UC
- **Transfert Fourgous** d'anciens contrats (**CNP**) vers de nouveaux en conservant les avantages fiscaux liés au contrat initial pour certains profils de risque / segments uniquement (à condition d'un **minimum de 20% d'UC Fourgous** dans le contrat réceptacle)



# Les opérations **non-réalisables** dans LEA



## Souscription :

- Souscription d'un contrat d'épargne financière en **co-adhésion**
- Souscription d'une **épargne bancaire** (PEL / PEP / CAT)
- Souscription de **produits de défiscalisation**
- Souscription d'un **PERP** (remplacé par le PER)
- **Gestion des tarifs dérogatoires**
- Mise en place de **retraits partiels programmés**
- Souscription de **parts sociales en direct**
- **Souscription** uniquement avec des **versements programmés (VP)** (non possible coté Assureurs)
- **Souscription SCPI en direct** au delà du profil de risque



## Investissement et recyclage :

- Le **réinvestissement** d'un **instrument financier** tombant à échéance dans une assurance vie ou PEA/PEA-PME vers un **autre contrat**



## Gestion déléguée :

- Opérations (arbitrage/versement complémentaire) sur des contrats en gestion déléguée qui **ne sont pas** des contrats **BPCE Vie, CNP, Natixis Life ou Eurotitres (CTO/PEA)**
- Opérations sur des contrats en gestion déléguée détenus en **co-adhésion**
- Opérations sur des contrats **nantis** en gestion déléguée



## Versement complémentaire :

- Versement sur des **contrats** détenus en **co-adhésion** (exceptés les **CTO**)
- Mise en place de **versements programmés** sur un contrat en **co-adhésion** (exceptés les CTO)
- Versement sur des contrats **PER CE / Millevie PER / PERP en Gestion pilotée et Gestion libre**
- Versement sur des contrats **nantis**
- Versement sur des contrats **TEORA** (exceptés les contrats **Dédiance et Multiance**)
- Versement sur une **SCPI en direct**
- Diminution des **versements programmés**



## Arbitrage :

- Arbitrage sur des contrats détenus en **co-adhésion** (excepté les CTO)
- Arbitrage sur des contrats **PER CE / Millevie PER / PERP en Gestion pilotée et Gestion libre**
- Arbitrage sur des contrats **nantis**
- Arbitrage sur des contrats **TEORA** (exceptés les contrats **Dédiance et Multiance**)
- Arbitrage sur une **SCPI en direct**
- Arbitrage d'un contrat vers un **autre contrat**
- **Rachat partiel ou total** sur des contrats **existants**



## Transfert :

- Transfert de titres d'un **CTO / PEA / PEA-PME** de la **concurrence**
- Transfert Pacte ou **Fourgous** de contrats d'assurance vie qui ne sont pas des contrats **CNP**
- Transfert Pacte ou **Fourgous** d'une assurance vie en co-adhésion ou nantie
- Diminution des **versements programmés**



# Annexes



## Paramétrage LEA V3.3

		Paramétrage LEA V3.3									
Projets ↓		ASV et CAPI BPCE Vie	ASV et CAPI CNP	ASV et CAPI TEORA-PAV (hors Dédiance et Multiance)	ASV et CAPI TEORA-PAV (Dédiance et Multiance)	ASV NL	PERP	PEA / PEA-PME	CTO Eurotitres	CTO NWM (VEGA)	SCPI en direct (hors ASV)
Souscription	Condition(s)	Respect mini souscription / segmentation des contrats	-	Respect mini souscription / segmentation des contrats	Respect mini souscription / segmentation des contrats	Respect mini souscription	-	Respect mini souscription / segmentation des contrats	Respect mini souscription / segmentation des contrats	-	Respect mini souscription / segmentation des contrats
	Epargner pour mes proches	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
	Constituer une épargne	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■
	Transmettre mon patrimoine	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
	Préparer ma retraite	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■
	Percevoir des revenus complémentaires	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■
	Préparer un projet immobilier	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
	Optimiser mon imposition										
	Valoriser mon capital	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■
	Valoriser toute mon épargne	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
Versement compl. / arbitrage	Condition(s)	Respect mini segmentation des contrats	Respect mini segmentation des contrats	-	Respect mini segmentation des contrats	-	Respect mini segmentation des contrats	Respect mini segmentation des contrats	Respect mini segmentation des contrats	Respect mini segmentation des contrats	-
	Epargner pour mes proches	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
	Constituer une épargne	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
	Transmettre mon patrimoine	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
	Préparer ma retraite	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
	Percevoir des revenus complémentaires	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
	Préparer un projet immobilier	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
	Optimiser mon imposition										
	Valoriser mon capital	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
	Valoriser toute mon épargne	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	

## Paramétrage LEA V3.3

Projets ↓		ASV et CAPI BPCE Vie	ASV et CAPI CNP	ASV et CAPI TEORA-PAV (hors Dédiance et Multiance)	ASV et CAPI TEORA-PAV (Dédiance et Multiance)	ASV NL	PERP	PEA / PEA-PME	CTO Eurotitres	CTO NWM (VEGA)	SCPI en direct (hors ASV)
		ASV et CAPI BPCE Vie	ASV et CAPI CNP	ASV et CAPI TEORA-PAV (hors Dédiance et Multiance)	ASV et CAPI TEORA-PAV (Dédiance et Multiance)	ASV NL	PERP	PEA / PEA-PME	CTO Eurotitres	CTO NWM (VEGA)	SCPI en direct (hors ASV)
Gestion Délégée - Souscription	Condition(s)	Respect mini souscription / segmentation des contrats	Respect mini souscription / segmentation des contrats	Respect mini souscription / segmentation des contrats	Respect mini souscription / segmentation des contrats	Respect mini souscription	-	Respect mini souscription / segmentation des contrats	Respect mini souscription / segmentation des contrats	-	Respect mini souscription / segmentation des contrats
	Epargner pour mes proches	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■		■■■■	■■■■	■■■■	
	Constituer une épargne	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■		■■■■	■■■■	■■■■	
	Transmettre mon patrimoine	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■		■■■■	■■■■	■■■■	
	Préparer ma retraite	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■		■■■■	■■■■	■■■■	
	Percevoir des revenus complémentaires	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■		■■■■	■■■■	■■■■	
	Préparer un projet immobilier	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■		■■■■	■■■■	■■■■	
	Optimiser mon imposition										
	Valoriser mon capital	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■		■■■■	■■■■	■■■■	
Valoriser toute mon épargne	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■	■■■■		■■■■	■■■■	■■■■		
Gestion Délégée - Abonnement	Condition(s)	Respect mini segmentation des contrats	Respect mini segmentation des contrats	-	-	-	-	-	-	-	-
	Epargner pour mes proches	■■■■	■■■■			■■■■		■■■■	■■■■		
	Constituer une épargne	■■■■	■■■■			■■■■		■■■■	■■■■		
	Transmettre mon patrimoine	■■■■	■■■■			■■■■		■■■■	■■■■		
	Préparer ma retraite	■■■■	■■■■			■■■■		■■■■	■■■■		
	Percevoir des revenus complémentaires	■■■■	■■■■			■■■■		■■■■	■■■■		
	Préparer un projet immobilier	■■■■	■■■■			■■■■		■■■■	■■■■		
	Optimiser mon imposition										
	Valoriser mon capital	■■■■	■■■■			■■■■		■■■■	■■■■		
Valoriser toute mon épargne	■■■■	■■■■			■■■■		■■■■	■■■■			

	Projets ↓	Paramétrage LEA V3.3									
		ASV et CAPI BPCE Vie	ASV CNP	ASV et CAPI TEORA-PAV (hors Dédiance et Multiance)	ASV et CAPI TEORA-PAV (Dédiance et Multiance)	ASV NL	PERP	PEA / PEA-PME	CTO Eurotitres	CTO NWM (VEGA)	SCPI en direct (hors ASV)
Transférabilité	Condition(s)	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrats éligibles et leurs conditions (minimum et segmentation)</li> <li>Pour les transferts Fourgous : Minimum nécessaire de 20% d'UC Fourgoussables dans le contrat réceptacle</li> </ul>	-	-	-	-	-	-	-	-
	Epargner pour mes proches		■■■■ (Fourgous + PACTE)								
	Constituer une épargne		■■■■ (Fourgous + PACTE)								
	Transmettre mon patrimoine		■■■■ (Fourgous + PACTE)								
	Préparer ma retraite		■■■■ (Fourgous + PACTE)								
	Percevoir des revenus complémentaires		■■■■ (Fourgous + PACTE)								
	Préparer un projet immobilier		■■■■ (Fourgous + PACTE)								
	Optimiser mon imposition										
	Valoriser mon capital		■■■■ (Fourgous + PACTE)								
	Valoriser toute mon épargne										



# Autres paramétrages

## Éligibilité classes d'actifs par type de projet

Supports ↓	Épargner pour mes proches	Constituer une épargne	Transmettre mon patrimoine	Préparer ma retraite	Percevoir des revenus complémentaires	Préparer un projet immobilier	Optimiser mon imposition	Valoriser mon capital	Valoriser mon épargne
Fonds euros	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
Obligation	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
OPCVM/FIA actions	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
OPCVM/FIA alternatifs	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
OPCVM/FIA mixtes	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
OPCVM/FIA monétaires	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
OPCVM/FIA obligations et autres titres de créances	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
OPCVM/FIA diversifié	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
Fonds à formule	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
Produits structurés	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
Supports immobiliers	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
SCPI en Assurance Vie	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
Parts sociales	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
Gestion sous mandat	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
Orientation de gestion	OK	OK	OK	OK	OK	OK	KO	OK	OK
Produits de défiscalisation FCPI/FIP	KO	KO	KO	KO	KO	KO	OK	KO	OK
Produits de défiscalisation hors FCPI/FIP	KO	KO	KO	KO	KO	KO	OK	KO	OK

Ces contraintes d'éligibilité de classes d'actifs par type de projet peuvent expliquer que certains fonds ne seront pas proposés au client dans la proposition



# Autres paramètres

## Montant minimum des supports

Supports ↓	Montant minimum		
	Versement Initial ( <i>Souscription</i> )	Versement Exceptionnel ( <i>Abondement</i> )	Versements Programmés ( <i>VP</i> )
Gamme Selectiz	10 €	10 €	9 €
Fonds €	10 €	10 €	4 €
Parts Sociales	20 €	10 €	
SCPI en ASV	1 500 €	10 €	
OPCI	100 €	10 €	
Autres actifs risqués	10 €	10 €	10 €
Fonds à formule	100 €	10 €	
SCPI en direct	Dépend de chaque SCPI		



# Présentation des persona



**Claire DURAND**  
33 ans  
En couple

Patrimoine global 21 000 € (6% de risque global)  
Grand Public

Produits

- Livret A
- LDDS
- CAT Progressif
- Millevie Essentielle 2 (20% de risque)
- Ricochet

Profil investisseur QCF : Initié - QR : Prudent

Tester avec Claire DURAND →



**Georges DUPLANTIER**  
45 ans  
Marié, 2 enfants

Patrimoine global 120 000 € (27% de risque global)  
Haut de Gamme

Produits

- Livret A
- PEL
- CAT
- Nuances 3D (32% de risque - VP existant de 150 €/mois)
- Ecureuil Projet (0% de risque)
- Initiatives Transmission (0% de risque)
- Millevie Premium avec OG (30% de risque)
- CTO

Profil investisseur QCF : Confirmé - QR : Equilibré

Tester avec Georges DUPLANTIER →



**Gilles PARIATIS**  
52 ans  
Marié

Patrimoine global 380 000 € (61% de risque global)  
Gestion Privée

Produits

- Livret A
- PEL
- CAT
- Nuances 3D avec fonds à échéance (50% de risque)
- Ricochet (VP : 150 €/mois)
- Millevie Infini 2 avec OG + Cohabitation (79% de risque)
- Dédiance 1818 (80% de risque)
- PERP CE (20% de risque - VP : 100€/mois)
- CTO avec fonds à échéance
- PEA avec fonds à échéance

Profil investisseur QCF : Expert - QR : Dynamique

Tester avec Gilles PARIATIS →



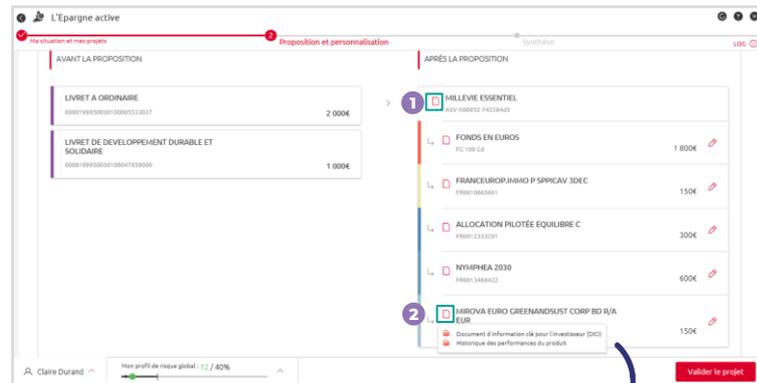
# Présentation des persona

Informations client		Claire	Georges				Gilles				
Détails du persona	<b>Segmentation</b>	Grand Public	Haut de Gamme				Gestion Privée				
	<b>QR</b>	Prudent	Équilibré				Dynamique				
Patrimoine existant	<b>QCF</b>	C2 - Initié	C3 - Confirmé				C4 - Expert				
	<b>Liquidités</b>										
	Compte à vue	1 000 €	3 000 €				5 000 €				
	Livret A	2 500 €	4 500 €				21 000 €				
	LDD / LDDS	3 500 €	-				-				
	PEL	-	8 000 €				15 000 €				
	CAT Progressif	10 000 €	12 000 €				25 000 €				
	Bon de caisse	-	-				-				
	<b>Assurance vie</b>										
	<b>Caractéristiques du contrat</b>	Millevie Essentielle 2	Nuances 3D	Initiatives Transmission	Millevie Premium	Ecureuil Projet	Nuances 3D	Ricochet	Millevie Infini 2	PERP CE	Dediance 1818
<b>TOTAL Contrat</b>	4 000 €	15 500 €	12 000 €	50 000 €	5 000 €	40 000 €	30 000 €	100 000 €	10 000 €	75 000 €	
<b>% de risque du contrat</b>	20%	32%	0%	30%	0%	50%	0%	74%	20%	80%	
Transfert Fourgous	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	
Transfert PACTE	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	
VP existants	-	150 €/mois	-	-	-	-	150 €/mois	-	100 €/mois	-	
OG	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	
Cohabitation	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	
Produits à échéance ou échus pour recyclage	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	
PERI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	
<b>PEA</b>											
Numéraire PEA	-	-				4 000 €					
Titres	-	-				40 000 €					
<b>TOTAL PEA</b>	-	-				44 000 €					
<b>CTO</b>											
<b>TOTAL CTO</b>	-	10 000 €				15 000 €					
<b>Patrimoine Global</b>	21 000 €	120 000 €				370 000 €					
<b>Budget de risque existant</b>	6%	27%				60%					



### Mode opératoire

- Les fiches DIC/DICI/DIS/DIP sont accessibles sur l'écran de consultation du détail de la proposition, ainsi que sur l'écran de synthèse
- Pour les consulter, cliquer sur le pictogramme



1 DIC

2 DICI



# Où retrouver les kits de formation et tutoriels ?



# Accès au bac-à-sable LEA

Un nouveau lien d'accès au bac-à-sable mais avec les mêmes identifiants



## Des mots de passe par établissement

Chaque établissement aura en sa possession 1000 et sous sa responsabilité identifiants et mots de passe pour le bac-à-sable

- Ces identifiants de connexion ont deux vocations :
1. Entraînement des collaborateurs en agences
  2. Formations locales



## Des mots de passe par animateur filiale

Chaque animateur filiale aura en sa possession et sous sa responsabilité 20 identifiants et mots de passe pour le bac-à-sable

- Ces identifiants de connexion sont dédiés à la formation présentielle ou distancielle



## Bac-à-sable CE

<https://lea-ce-o0.f.bbg/lanceur/>



# Votre accompagnement LÉA

## Pourquoi ce site ?

Adresse du site NIM



<https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/>



### Faciliter la prise en main de LEA

Afin de faciliter la prise en main de l'outil LÉA, de nombreuses publications sont produites et diffusées par les différentes parties prenantes du projet



### Regrouper l'ensemble des informations utiles

Dans un souci de rationalisation et d'efficacité, Natixis Investment Managers, en lien avec BPCE, a construit un portail dédié au regroupement de l'ensemble des informations utiles à tous les conseillers :

- Sous un format rapidement accessible, sur desktop, mobile et tablette,
- Doté d'une fonctionnalité de recherche performante,
- Mis à jour en temps réel par les équipes de Natixis Investment Managers International



### Utiliser un portail complet

Ce portail vous permettra :

- De prendre en main les fonctionnalités indispensables,
- D'approfondir votre connaissance des opérations réalisables,
- De vous tenir informé(e) des évolutions,
- De suivre les actualités autour de LÉA



# Votre accompagnement LÉA

Comment accéder au site ? (1/2)

Depuis

L'ESPACE DEFI



LEA

The screenshot shows the website interface for Caisse d'Épargne Développement de l'Épargne Financière. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Enveloppes produits', 'Offres', 'LEA', and 'Class/Défi'. The 'LEA' menu item is highlighted with a red box. Below the navigation bar, the page title is 'LEA > Tout savoir sur LEA'. The main content area features a section titled 'Tout Savoir Sur LEA' with three articles:

- Mise à jour (3.2) de votre outil LEA** (dated 31 mai 2021): En prévision de l'évolution de l'outil le 14 juin prochain,...
- Kit de formation LEA V3.1** (dated 5 mai 2021): Découvrez le Kit de Formation LEA V3.1, où vous seront...
- Votre accompagnement LEA** (dated 4 mai 2021): Lancé dans le cadre du programme stratégique DEFI [Développement...]



# Votre accompagnement LÉA

Comment accéder au site ? (2/2)

Depuis

L'outil LEA



Via le bouton « Support »  
en info bulle ⓘ en haut  
à droite de l'écran



L'Épargne active

Ma situation et mes projets

Proposition et personnalisation

Synthèse

Glossaire

FAQ

Support

Informations

Par quelle rubrique souhaitez-vous commencer ?

Renseigner mon épargne

Lister mes projets

Georges Duplantier

Générer une proposition



# Votre accompagnement LEA

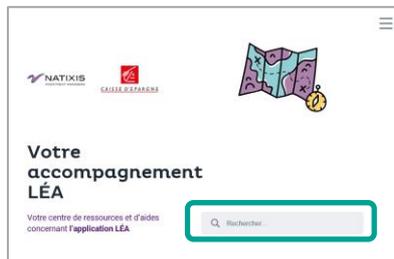
## Comment utiliser le site ? (1/2)

Présentation du site en vidéo



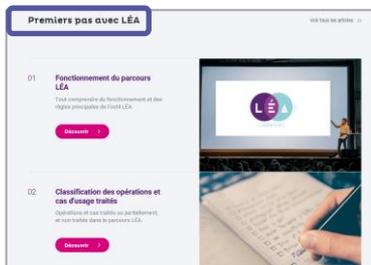
### Le moteur de recherche

Votre meilleur allié du site



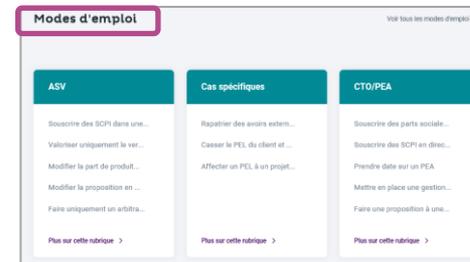
### Les premiers pas

Gérer les opérations les plus courantes



### Le mode d'emploi

Les détails sur tout ce qu'il est possible de faire dans LEA et comment le faire





# Votre accompagnement LEA

## Comment utiliser le site ? (2/2)



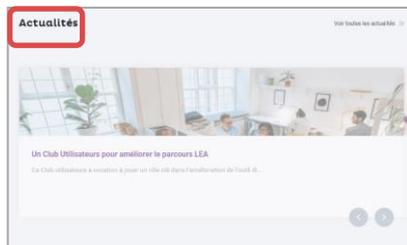
### Astuces

Les vidéos de LEA



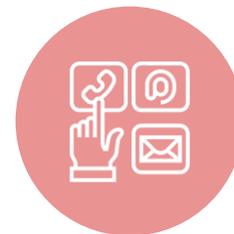
### Actualités

Tout sur la vie de votre outil



### Référénts

Identifier rapidement les référents LEA de votre région



### Formulaire de contact

Une question sans réponse ?  
Contactez vos référents





# Accès aux tutoriels LEA

Retrouvez l'intégralité des tutoriels LEA sur le mini site NIM/LEA dédié

Kit	Cas d'usage	Durée vidéo	Lien direct vers le tuto
Standard	Souscription ASV	12 min 03	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/souscription-dune-assurance-vie">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/souscription-dune-assurance-vie</a>
Standard	Versement complémentaire	07 min 58	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/realiser-un-versement-complementaire">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/realiser-un-versement-complementaire</a>
Standard et avancé	Arbitrage	06 min 01	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/realiser-un-arbitrage">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/realiser-un-arbitrage</a>
Standard	Souscription PEA	08 min 31	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/souscrire-un-pea">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/souscrire-un-pea</a>
Standard et avancé	Transférabilité	06 min 21	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/transferabilite">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/transferabilite</a>
Standard	Switchs / Splits de niveau 1 et 2	07 min 56	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/explication-des-switchs-et-splits">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/explication-des-switchs-et-splits</a>
Standard et avancé	Nouvelles fonctionnalités	-	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/actualite/les-nouvelles-fonctionnalites-de-lea">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/actualite/les-nouvelles-fonctionnalites-de-lea</a>
Standard et avancé	Service de Gestion Déléguée	06 min	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/service-de-gestion-delequee">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/service-de-gestion-delequee</a>
Avance	Switchs / Splits multiples	06 min	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/switchs-et-splits-multiples">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/switchs-et-splits-multiples</a>
Avancé	Switchs / Splits de niveau 3	05 min 58	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/les-switchs-et-splits-de-niveau-3">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/les-switchs-et-splits-de-niveau-3</a>
Avancé	Gestion déléguée	10 min 16	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/gestion-delequee">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/gestion-delequee</a>
Avancé	Souscription SCPI en direct	05 min 44	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/SCPI-en-direct">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/SCPI-en-direct</a>
Avancé	Recyclage <i>(Tombée d'échéance qui ne génère pas de liquidité)</i>	07 min 36	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/recyclage">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/recyclage</a>
Avancé	Recyclage <i>(Tombée d'échéance qui génère des liquidités)</i>	08 min 05	
Avancé	Client surexposé	06 min 54	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/gestion-dun-client-surexpose">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/gestion-dun-client-surexpose</a>
Avance	Souscrire un Millevie PER	05 min	<a href="https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/le-PER">https://caisse-epargne.accompagnement-lea.fr/modes-demploi/le-PER</a>



PARTENAIRE PREMIUM

